

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à DUMAIL Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; JOBIC Cyril à SCOLAN Marie-Thérèse ; KERHERVE Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE LAY Tugdual à LE GOFF Philippe ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE JANNE Claudie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; NAUDIN Christian ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	58
Procurations	08
Votants	66
Absents	22

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2024-04-066 à 069	58	08	66	22	
N°2024-04-070 à 080	60	09	69	19	Arrivées de Gilbert LE BLEVENNEC (pouvoir de Claudie LE JANNE) et Christian NAUDIN
N°2024-04-081	58	09	67	21	Ne prennent pas part au vote : Josette CONNAN et Virginie DOYEN
N°2024-04-082	51	05	56	32	Ne prennent pas part au vote les membres de l'OIT
N°2024-04-083	60	09	69	19	
N°2024-04-084	58	09	67	21	Ne prennent pas part au vote : Elisabeth PUIILLANDRE et Dominique PARISCOAT
N°2024-04-085	56	09	65	23	Ne prennent pas part au vote :

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240528-DEL2024_05_127-DE

					Gwénaëlle AUBRY, Cécile BOETE, Virginie DOYEN et Dominique PARISCOAT
N°2024-04-086 & 087	60	09	69	19	
N°2024-04-088	52	08	60	28	Ne prennent pas part au vote : Cécile BOETE, Josette CONNAN, Virginie DOYEN, Jacky GOUAULT, Agathe KERAMBRUN-LE TALLEC, Yvon LE BIANIC, Aurélie LE SAOUT, Gilles PAGNY (Sophie GRAEBER absente)
N°2024-04-089	60	08	68	20	Ne prend pas part au vote Guy KERHERVE
N°2024-04-090	52	07	59	29	Ne prennent pas part au vote les membres du CIAS
N°2024-04-091 à 096	60	09	69	19	
N°2024-04-097	58	09	67	21	Ne prennent pas part au vote : Virginie DOYEN et Dominique PARISCOAT
N°2024-04-098	56	09	65	23	Ne prennent pas part au vote : Gwénaëlle AUBRY, Cécile BOETE, Virginie DOYEN et Dominique PARISCOAT
N°2024-04-099	60	09	69	19	
N°2024-04-100	59	08	67	21	Ne prennent pas part au vote : Samuel LE GAOUYAT et Annie LE HOUEROU
N°2024-04-101	59	09	68	20	Ne prend pas part au vote Elisabeth PUILANDRE
N°2024-04-102	53	07	60	28	Ne prennent pas part au vote : Michel DUMAIL, Yannick LE BARS, Anne LE COTTON, Yannick LE GOFF, Philippe LE GOFF, Christian PRIGENT et Pierre SALLIOU(Fanny CHAPPE et Tugdual LE LAY absents)
N°2024-04-103	58	09	67	21	Ne prennent pas part au vote : Virginie DOYEN et Yannick LE BARS
N°2024-04-104	58	08	66	22	Ne prennent pas part au vote : Philippe LE GOFF et Elisabeth PUILANDRE (Tugdual LE LAY absent)
N°2024-04-105	60	08	68	20	Ne prend pas part au vote Cyril JOBIC
N°2024-04-106	59	09	68	20	Ne prend pas part au vote Josette CONNAN
N°2024-04-107	60	08	68	20	Ne prend pas part au vote Cyril JOBIC
N°2024-04-108 à 110	60	09	69	19	
N°2024-04-111	59	08	67	21	Ne prend pas part au vote Gilles PAGNY (Sophie GRAEBER absente)
N°2024-04-112	58	08	66	22	Ne prennent pas part au vote : Véronique CADUDAL et Gilles PAGNY (Sophie GRAEBER absente)
N°2024-04-113	59	08	67	21	Ne prennent pas part au vote : Elisabeth PUILANDRE et Fanny CHAPPE
N°2024-04-114	57	09	66	22	Ne prennent pas part au vote : Samuel LE GAOUYAT, Elisabeth PUILANDRE et Richard VIBERT
N°2024-04-115	60	09	69	19	
N°2024-04-116	59	09	68	20	Ne prend pas part au vote Jean-Pierre GIUNTINI
N°2024-04-117 à 121	60	09	69	19	
N°2024-04-122	58	09	67	21	Ne prennent pas part au vote : Virginie DOYEN et Dominique PARISCOAT
N°2024-04-123	60	09	69	19	

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 10 Avril 2024
Secrétaire de séance Yannick ECHEVEST

Vincent LE MEAUX, Président, ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il remercie la municipalité de Bégard pour la mise à disposition de la salle ce jour. Il propose le retirer de l'ordre du jour la subvention à la SNSM (commission Economie, ouverture et grands projets), après validation à l'unanimité de l'assemblée, cette question est retirée. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau communautaire
- Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024
- Désignation de représentants au sein des organismes
- Projet de territoire

Commission Service public communautaire

- Mobilisation citoyenne et vie associative
 - Répartition de l'enveloppe des subventions de fonctionnement 2024 par commissions
 - Conseil citoyen : révision du règlement intérieur - révision des modalités de remboursements des frais kilométriques
- Communication et promotion du territoire
 - Subventions 2024 : évènementiels
- Développement territorial
 - Bien Vivre Partout en Bretagne avec la Région Bretagne 2023-2025
 - Adhésion RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)
- Coopération décentralisée
 - Versement de la subvention annuelle à la commune de Maritampona Madagascar
 - Versement de la subvention annuelle à l'Association des Paysans pour le Développement Inter-Professionnel (APDIP) Madagascar
 - Poursuite de la coopération avec Madagascar
- Affaires juridiques et foncières
 - Déclassement du domaine public : 1 place Laënnec BEGARD

Commission Nouvelles dynamiques territoriales

- Sport
 - Règlement intérieur du gymnase de Kerraoul Paimpol
- Tourisme
 - Participation de l'agglomération aux destinations touristiques
 - Subvention à l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol
- Petite enfance, Enfance, jeunesse
 - Subventions aux associations 2024
- Culture
 - Ecole de musique : modification du règlement intérieur
 - Subventions aux associations 2024

Commission Développement humain et social

- CIAS
 - Subvention 2024
- Gens du voyage
 - Aires accueil des gens du voyage : tarifs 2024

Commission Economie, ouverture et grands projets

- Economie emploi et relations aux entreprises
 - Fonds de concours dernier commerce : La Chapelle Neuve

- Fonds de concours dernier commerce : Saint-Clet
- Acquisition d'un bâtiment au 11 rue Pierre Mendès France à Paimpol (délibération rectificative)
- Indexation des tarifs des terrains en zone d'activités sur l'inflation
- Emplois Associatifs Locaux : subventions
- Subventions aux associations et organismes 2024

Commission Aménagement et revitalisation des territoires

- Habitat et renouvellement urbain
 - Intégration de Guingamp Paimpol Agglomération à la gouvernance de l'Office Foncier Solidaire (OFS) du Grand Ouest
 - Revitalisation : dispositif d'ingénierie aux communes - 2ème édition
 - Subventions aux associations et organismes 2024
- Mobilités
 - Gamme tarifaire des services de mobilité pour la période allant de septembre 2024 à août 2025

Commission Stratégie pour la biodiversité

- Biodiversité et environnement
 - Adhésion 2024 à l'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne (APPCB) en tant que porteuse du SAG Argoat-Trégor-Goëlo
 - Convention pour l'utilisation de la « charte d'entretien des espaces des collectivités + nature » Bretagne et adhésion 2024 au réseau DEPHY Collectivités Bretagne
 - Lancement et pilotage du projet de réhabilitation partielle de 2 bâtiments du Centre Forêt Bocage à La Chapelle-Neuve
 - Avenant à la convention du programme d'éducation à l'environnement entre l'Agglomération et le Centre Forêt Bocage
 - Maison de l'estuaire : révision des tarifs
 -
 - Subventions aux associations 2024
- Energie
 - Watty à l'école : subventions 2023-2024 & 2024-2025

Commission Ressources humaines et dialogue social

- Dialogue social
 - Breizh Amicale (amicale du personnel de l'agglomération) subvention 2024

DEL2024-04-066

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération à désigner un.e secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ECHEVEST Yannick est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2024-04-067 COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

Période : janvier et février 2024
Décisions marchés publics/accords-cadres

MP2024-01-001 DU 15/01/2024		Acquisition de vélos urbains à assistance électrique - transmission cardan, auprès de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP)	
Centrale d'Achat du Transport Public (CATP)		70 vélos urbains à assistance électrique - transmission cardan, auprès du fournisseur ARCADE CYCLES (85000 La Roche-sur-Yon), représenté par Monsieur Frédéric LUCAS, pour un montant de 100 920,40 € HT, soit 121 104,48 € TTC	
MP2024-01-002 DU 05/02/2024		Déclaration sans suite du marché de réalisation de travaux pour la mise en sécurité et la pérennité de la maison Fournis	
Lot n°1 : Installation de chantier Lot n°2 : Mise en sécurité - Tour d'escalier Lot n°3 : Démolition, dépose, reprise		Déclaration sans suite des lots 1, 2 et 3 pour mauvaise définition technique des besoins	
Lot n°4 : Réfection ou remplacement de la couverture ardoise		Déclaration sans suite du lot 4 pour cause d'infirmité	
MP2024-01-003 DU 20/02/2024		Attribution du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation des réseaux d'eaux potables, usées et pluviales des rues de Kervingleu et des Écoles sur la commune de Saint-Agathon	
Lot unique	SARL SBEA	Forfait provisoire de rémunération de : 21 700.00 € HT soit 26 040.00 € TTC, correspondant à un taux de rémunération de 3.34 %	Le délai d'exécution des prestations est fixé à 12 mois (2 mois pour la tranche ferme et 10 mois pour la tranche optionnelle), hors période de parfait achèvement.

Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (fournitures et services < 40 000 € HT ou travaux < à 100 000 € HT)

02/02/2024	Étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets sur le Territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération		
Services Marché ordinaire	AJBD (75009 PARIS)	Tranche ferme : 22 255 € HT Tranche optionnelle (accompagnement lors de l'expérimentation) : 9 300 € HT	Durée : 9 mois

Vincent LE MEAUX : Y a-t-il des observations sur nos décisions ?

Benoît GOUDALLIER : C'est simplement une remarque, pour l'achat des vélos. Je pense que le fait d'avoir recours à une centrale publique d'achat devrait normalement, compte tenu de la massification des commandes et de la volumétrie, avoir des coûts relativement compétitifs. Et là, quand je vois le vélo, ça fait le vélo à 1 730 €, si je ne m'abuse. Est-ce que, pour ce prix, les vélos sont pucés ? Autrement, en cas de vol ou de dégradation, ça risque à mon avis de faire cher.

Vincent LE MEAUX : Je vois qu'Élisabeth PUILLANDRE a des réponses à donner, je la vois opiner du chef, et Guy CONNAN n'est pas arrivé.

Élisabeth PUILLANDRE : Oui, pour dire qu'en effet, d'une part, on prend les mêmes vélos que ceux qu'on a déjà, et on souhaite qu'ils soient particulièrement résistants et solides. Et oui, ils sont pucés.

Décisions du Président

2024-03-039	Coupe d'amélioration dans la forêt intercommunautaire de Kernansquillec et délivrance aux collectivités	07-03-2024
2024-03-040	Attribution subvention de 2 500 €, Rémy MARREC, Ploumagoar. Elevage de volailles - Aide à l'installation en agriculture "Minimis"	07-03-2024
2024-03-041	Attribution subvention de 5 740 €, COADOU Matériel Agricole (Entreprise de réparation de machines et équipements mécaniques) Péder nec. Acquisition de machines-outils, outillages - PASS Commerce Artisanat (LI reçue avant la révision du dispositif)	08-03-2024
2024-03-042	Avenant N°2 à la convention d'occupation précaire - Bureaux Mairie Guingamp pour l'usage de l'agglomération	08-03-2024
2024-03-043	Attribution subvention de 6 000 €, EURL LA SUITE (salon de coiffure mixte) Guingamp. Réalisation de travaux immobiliers (électricité (dont éclairage), enseigne et signalétique, plomberie, isolation, plafonds, carrelage, menuiseries) et acquisition de consoles - PASS Commerce Artisanat	08-03-2024
2024-03-044	Attribution subvention de 2 500 €, Goulven ANDRÉ, Kerpert. Elevage de vaches laitières et cultures (maïs, céréales et pâture) - Aide à l'installation en agriculture "Minimis"	11-03-2024
2024-03-045	Convention de prêt de matériel nautique (3 coques de dériveur) par la confédération de voile 22	11-03-2024
2024-03-046	Convention d'utilisation gymnase de Plésidy par l'association des Calots Verts du 13 juillet au 23 août 2024 (8.50 €/jour soit 255 pour 6 semaines d'utilisation)	12-03-2024
2024-03-047	Demande de subventions (Région Bretagne et FEDER) pour l'animation des sites Natura 2000 « Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères » et « Trégor-Goëlo »	14-03-2024
2024-03-048	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle au titre du PLUi, par un requérant (propriétaire de terrains situés sur la commune de Paimpol), auprès du Tribunal Administratif de Rennes	15-03-2024
2024-03-049	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle au titre du PLUi, par des requérants (propriétaires de terrains situés sur la commune de Ploumagoar), auprès du Tribunal Administratif de Rennes	15-03-2024
2024-03-050	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle au titre du PLUi, par des requérants (propriétaires de terrains situés sur la commune de Ploumagoar), auprès du Tribunal Administratif de Rennes	15-03-2024
2024-03-051	Mise à disposition du centre culturel la Sirène à Paimpol pour les Journées européennes des Métiers d'art organisées par la ville de Paimpol et l'association LYBaKaPa	18-03-2024
2024-03-052	Attribution subvention de 6 000,00 € > EURL L'ATELIER DU BOUCHER (Boucherie-Charcuterie) Paimpol. Dépenses immobilières (enseigne, panneaux décoratifs murs), matériels de production (four, poussoir hydraulique, hachoir réfrigéré, machine de mise sous vide, moulin à poivre tiroir), mobilier (fabrication d'un meuble). PASS Commerce Artisanat	20-03-2024

2024-03-053	Attribution d'une subvention de 2 670,00 €, SARL Véronique HENRY. Enseigne Divine Lingerie, Guingamp. Travaux immobiliers pour l'agencement du magasin. PASS Commerce Artisanat	21-03-2024
2024-03-054	Convention de mise à disposition de la piscine Islandia de Paimpol pour l'hôpital de proximité de Paimpol (cours de préparation à la naissance) pour une durée de 1an à compter du 01 ^{er} septembre 2023 (renouvellement 3 fois par tacite reconduction). Chaque future maman s'acquittera d'un droit d'entrée au tarif en vigueur	21-03-2024
2024-03-055	Convention d'utilisation de la salle de boxe du gymnase Pierre-Yvon Trémel pour le lycée Pavie Guingamp du 25-03 au 30-06-2024	26-03-2024
2024-03-056	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle au titre du PLUi, par des requérants (propriétaires de terrains situés sur la commune de Ploubazlanec), auprès du Tribunal Administratif de Rennes	26-03-2024
2024-03-057	Constatation de la désaffectation de l'ensemble immobilier 1, place Laënnec à BEGARD	28-03-2024
2024-03-058	Avenant n°1 à la Convention d'Occupation Temporaire - Association Etudes et Chantiers Bretagne-Pays de la Loire - Salles du Palacret SAINT-LAURENT	28-03-2024
2024-03-059	Domiciliation Association Les Vitrines de l'Armor et de l'Argoat au bâtiment Emergence à compter du 25 mars 2024 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction	28-03-2024
2024-03-060	Convention de mise à disposition du gymnase Pierre-Yvon Trémel pour l'association Echiquier Guingampais le 26 mai 2024	28-03-2024
2024-03-061	Cession d'une balayeuse à l'EARL La Cormerie au prix de 1 155 € via une procédure d'enchères Agorastore	28-03-2024

Bureau Communautaire

Le Président porte à connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le Bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020.

Bureau communautaire du 09 avril 2024 :

DELBU2024-04-019	Mobilité et formation professionnelles - Régularisation grade suite au recrutement sur poste vacant : chargé de projet tourisme, culture et sport	Unanimité
DELBU2024-04-020	Mobilité et formation professionnelles - Renouvellement d'une mise à disposition d'un agent de l'Agglomération vers l'association Centre Forêt Bocage	Unanimité
DELBU2024-04-021	Mobilité et formation professionnelles - Renouvellement d'une mise à disposition d'un agent de la commune de Plourivo vers l'agglomération - entretien des locaux	Unanimité
DELBU2024-04-022	Affaires juridiques et foncières - Cession d'un ensemble immobilier, 1 place Laënnec à BEGARD	Majorité
DELBU2024-04-023	Commande publique - Suivi-animation d'une OPAH-RU multi-sites communautaire : Bégard, Callac, Paimpol et Guingamp pour le territoire de Guingamp-Paimpol agglomération	Unanimité des votants
DELBU2024-04-024	Commande publique - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : Fourniture de granulats avec livraison - lots n°1, 2, 3 et 4	Unanimité
DELBU2024-04-025	Sport - Convention de partenariat symposium kayak de mer 2024 avec la commune de Paimpol	Unanimité

DELBU2024-04-026	Culture - MILMARIN et Maison de l'Estuaire : Convention de partenariat avec Côtes d'Armor Destination pour la participation à l'évènement « Les Minutes Bleues »	Unanimité
DELBU2024-04-027	Innovation et grands projets - Filière de recyclage des filets de pêche usagés : convention de partenariat pour la phase de consolidation	Unanimité
DELBU2024-04-028	Eau et assainissement - Entretien des espaces verts des Stations d'Épuration (STEP) : conventions avec les communes	Unanimité

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide de prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

DEL2024-04-068 APPROBATION PROCES VERBAL DU 26 MARS 2024

Le procès-verbal du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents au Conseil d'agglomération.

DEL2024-04-069 DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES

Lors du Conseil d'agglomération du 15 septembre 2020, le Conseil d'agglomération a désigné les élus communautaires et municipaux dans les organismes.

Suite à de nouvelles élections ou modifications dans les Conseils municipaux, il est proposé de procéder à de nouvelles désignations.

Vincent LE MEAUX : Quelques postes sont vacants dans les organismes extérieurs.

Donc vous avez la possibilité de pouvoir rempiler pour le SMITRED. Nous sommes quasiment plus que le Conseil d'agglomération représentants au sein du SMITRED. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui n'est pas suppléant au SMITRED ? On va mettre d'office son nom dans la liste ! On doit nommer 86 personnes - ça va changer. Une candidature de la commune de Grâce, Monsieur Pierrick URVOAS. Très bien. Merci, Monsieur le Maire. C'est intéressant, c'est deux réunions par an sûrement, mais il y a toujours une information dense lors des réunions du SMITRED Valorsy.

Vincent CLEC'H recherche aussi un suppléant à la commission intercommunale des impôts directs. Donc là, on proposerait Tugdual LE LAY, nouveau conseiller communautaire, en remplacement de Thierry BUHE.

Sur le lycée Pavie, il y aurait besoin d'un représentant du Conseil d'agglomération. Y a-t-il un candidat ou une candidate pour être notre représentant de l'agglomération ? Yannick LE GOFF, tu serais intéressé ? Non. Autrement, ça va être notre vice-président à la jeunesse qui va devoir y aller, mais c'est aussi pouvoir compter sur des conseillers communautaires qui souhaiteraient s'impliquer un peu plus pendant les deux années qui restent. C'est toujours intéressant. Personne ne souhaite y aller, en l'état ? Dominique PARISCOAT, alors.

Concernant le Conseil d'administration de l'UCO, il vous est proposé de ne pas bouger.

Commission locale d'insertion, il nous faut un candidat pour représenter l'agglomération à la commission locale d'insertion. Là, Yannick LE GOFF je te pose la question, parce que tu suis très bien le CISPDR et mine de rien, très bien Yannick LE GOFF.

Et il y a des modifications au niveau du groupement hospitalier n° 7 du GHT de l'ARS (l'Agence régionale de santé) : il y a une fusion d'instances. Claudine GUILLOU est déjà représentante de l'agglomération à l'hôpital de Paimpol. Il y a un regroupement, un renforcement des liens, une fusion avec Tréguier, donc l'idée, ce serait de maintenir Claudine GUILLOU en tant que vice-présidente en charge notamment de la santé sur cette représentation à l'hôpital de Paimpol, comme elle le fait à l'hôpital de Guingamp, mais là, ce serait dans la nouvelle configuration.

Marie-Françoise LE FOLL : Je ne sais plus où j'en suis. Je pense avoir levé le doigt, la dernière fois, pour la commission locale d'insertion. Je suis membre ou pas ?

Vincent LE MEAUX : Oui, tu es titulaire. Là, on était sur le suppléant.

Marie-Françoise LE FOLL : D'accord, merci.

Vincent LE MEAUX : On voit un tandem se reconstituer, là ! C'est bien, la question de l'insertion.

Marie-Françoise LE FOLL : Je n'ai jamais été invitée.

Vincent LE MEAUX : Non, eh bien alors, on va le préciser par un courrier à la MDD Guingamp, il n'y a pas de souci.

SMITRED - VALORYS	1 poste de suppléant	Pierrick URVOY
Commission Intercommunale Impôts Directs	1 poste de suppléant	Tugdual LE LAY
Lycée Auguste Pavie – Conseil Administration	1 poste de titulaire	Dominique PARISCOAT
Commission Locale d'Insertion	1 poste de suppléant	Yannick LE GOFF
Instance de proximité de l'hôpital de Paimpol	1 poste de titulaire	Claudine GUILLOU

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Procède à la désignation des conseillers au sein des instances citées ci-dessus.

Vincent LE MEAUX : Nous allons maintenant aborder le projet de territoire. Il nous faut, par la loi, mettre à jour ce projet de territoire. Vous avez reçu un document assez dense, je pense, qui vous permet de voir le travail opéré depuis six-sept mois sur la révision de ce projet, qui concerne les 57 communes de l'agglomération et bien sûr l'Agglomération et les acteurs de son territoire. Nous avons fait un travail assez conséquent, puisqu'il y a eu plusieurs réunions de travail, plusieurs séminaires, des réunions de l'exécutif du Bureau sur ces sujets qui vont transporter l'agglomération dans les années à venir. Et avec Samuel LE GAOUYAT, nous allons pouvoir présenter ce travail. L'idée, c'est bien de commencer par une projection de huit/neuf minutes, qui va vous permettre de resituer l'enjeu d'un projet de territoire. Nous avons fait un travail remarquable en 2018-2019, et nous avons réussi à rédiger un document, à peine créés d'ailleurs : il fallait se connaître, et c'était une épreuve ainsi pour nous tous, qui venions de sept EPCI différents. Et d'une certaine manière, cette première épreuve que nous avons faite ensemble en 2018 avait consolidé un certain nombre d'actions qui se retrouvaient dans un cadre bien précis de cinq orientations majeures, qui aujourd'hui, vous allez le voir, ont quelque peu fondu au soleil... Ou du moins, nous avons ramassé les cinq orientations en trois orientations qui vont vous être présentées dans quelques instants. Donc ce n'est pas un travail simplement d'esprit, ce n'est pas simplement que des vues de l'esprit, c'est un travail qui nous permet ensuite de créer des filtres, des grilles de lecture, des grilles qui vont nous permettre de définir des critères quant aux politiques que l'on assumera pleinement ou que l'on assumera avec des partenaires, ou que l'on n'assume pas. D'une certaine manière, l'agglomération est aussi contrainte par un cadre légal, c'est-à-dire qu'elle a un jeu de compétences qui lui permet d'intervenir, et dès lors que ce n'est pas une compétence, l'agglomération ne peut pas intervenir. Du coup, c'est un travail aussi juridique.

C'est un travail prospectif. Et c'est aussi (comme je vous le disais à l'instant) une grille d'analyse, qui nous permet ensuite de fixer des orientations sur du moyen terme. Et grâce à ce projet de territoire, on arrive à choisir. Gouverner, c'est choisir ; gouverner, c'est décider ; et choisir, c'est exclure. Et d'une certaine manière, on va choisir de maintenir des caps sur un certain nombre d'opérations, et par ailleurs, nous aurons des choix à faire sur d'autres. Donc l'objectif de ce travail est en phase conclusive. Et nous allons regarder ce petit film qui va nous donner, je l'espère, de la matière pour une discussion ensuite ; en tout cas, Samuel LE GAOUYAT prendra le relais ensuite.

Je vous laisse regarder ce petit film.

Vincent LE MEAUX : Voilà, ce sont les paroles que vous avez pu dire ici et là pendant ces six derniers mois. Un travail qui aujourd'hui va se résumer dans les quelques pages qui vous ont été fournies ces derniers jours. Et je vais laisser la parole à Samuel LE GAOUYAT pour préciser les trois axes de notre nouveau projet de territoire, qui deviendrait ainsi un contrat pour nous et qui nous lierait pour quelques années. Donc je vais laisser le soin à Samuel LE GAOUYAT de le présenter, et ensuite, on aura un échange si vous le souhaitez.

Samuel LE GAOUYAT : Bonsoir à toutes et à tous. Déjà, ce projet de territoire, comme vous venez de le voir, s'inscrit dans une dimension collective qui, ce soir, n'est pas le point final, mais quasiment le point de départ d'un document qui se doit d'être agile, dynamique, et certainement appelé à évoluer dans les années ou dans les mois qui viennent. Il ne faut surtout pas que ce nouveau projet de territoire soit un miroir aux alouettes : il doit nous servir à maintenir, à décliner le ou les caps que nous nous donnons collectivement.

Juste replacer (vous l'avez vu à travers les images) qu'il y a eu une dimension collective qui a commencé au mois d'octobre, jusque finalement au mois de décembre, avec des temps d'évaluation, de concertation, où il y a différents acteurs - les acteurs élus communautaires, surtout les élus municipaux, le Conseil citoyen, mais aussi et surtout un panel de 150 habitants du territoire, qui ont contribué à apporter certains témoignages.

Le projet de territoire, dans le document qui vous a été transmis, se veut une feuille de route qui décline trois ambitions, qui aujourd'hui nous donnent différentes directions et certainement une valeur ajoutée à nos actions politiques. Chaque ambition dans le document (vous avez pu en prendre connaissance) va être déclinée en engagements, en objectifs stratégiques, opérationnels, et surtout à des actions prioritaires sur lesquelles chaque commission communautaire va pouvoir aussi s'appuyer, dans ce qui est écrit, mais aussi être force de proposition pour faire évoluer ce projet de territoire qui se doit impérativement d'être dynamique.

La première ambition, « **être créatif et productif, agir pour une terre créative et productrice de valeur ajoutée** », c'est bien entendu coconstruire un territoire écoproformant, favoriser l'émancipation citoyenne, mais aussi être acteur de l'économie locale. Trois engagements au sein de cette mission n° 1, qui peut décliner certains objectifs, mais comme vous pouvez le voir, ce n'est pas par hasard que coconstruire un territoire écoproformant, c'est bien entendu mettre au cœur de nos préoccupations l'optimisation et la valorisation des ressources locales, comme la biodiversité, les économies d'énergie, la performance des déchets, l'usage et la sensibilisation aux différentes ressources, l'accompagnement des systèmes agricoles, etc., et contribuer à la conservation et à la ressource en eau, en qualité et en quantité. Donc, dans ces engagements, c'est aussi la déclinaison d'objectifs stratégiques qui vont pouvoir se décliner au travers de différents sujets que nous avons pu parcourir déjà depuis le début de l'année 2024, mais aussi précédemment, et qui vont nous permettre aussi de voir les différentes échéances, à la fois dans nos commissions, dans nos Bureaux communautaires, dans nos différentes instances, et bien entendu en Conseil d'agglomération, sur les sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur, pour développer un territoire. Au cœur de cette ambition n° 1, favoriser l'émancipation citoyenne doit permettre aussi de s'inscrire dans un cap et de garantir une philosophie humaniste et émancipatrice de l'ensemble des personnes de tous âges. C'est important, parce que vous voyez que l'ambition n° 1 décline globalement l'ensemble des éléments qui permettent d'avoir une action forte envers les territoires. Donc ce n'est pas anodin aussi que, dans les engagements, au

travers de cette ambition, on voit l'émancipation citoyenne être mise comme quelque chose d'important. Et puis le troisième engagement au travers de cette ambition n° 1, c'est bien entendu être acteurs de l'économie locale, avec un accompagnement sur l'innovation (on en a parlé au dernier Conseil d'agglomération), sur la recherche d'une nouvelle stratégie peut-être en termes d'économie, en termes d'attractivité du territoire, d'attractivité de la commande publique, également, mais aussi de favoriser l'accompagnement et la mise en avant de notre territoire pour stimuler la responsabilité, notamment des entreprises et les faire venir sur notre territoire.

Une ambition n° 2, conjointement : je pense que ces ambitions sont complètement liées. L'ambition n° 2 « **être redistributif, permettre une mise en partage d'un service adapté aux habitants** », avec trois engagements : s'associer aux jeunes dans la construction de leur parcours de vie, répondre aux besoins quotidiens des habitants, mais aussi agir sur les constructions collectives humaines. Ce sont bien des engagements un peu généralistes, mais quand on reprend intégralement l'ensemble de la déclinaison, on voit apparaître, dans le projet de territoire, des actions prioritaires à l'horizon 2027, voire un petit peu plus loin, presque l'horizon 2030, qui nous permettra aussi de pouvoir décliner de manière très opérationnelle l'ensemble de nos actions.

Et puis l'ambition n° 3, c'est bien entendu « **faire collectif, agir pour favoriser les coopérations citoyennes, et notamment institutionnelles** », avec des engagements, des objectifs stratégiques. Je ne vais pas rentrer dans la lecture de l'ensemble du document, parce qu'il y a plus de 100 pages et il est extrêmement riche, mais vous avez compris un petit peu la philosophie. C'est mettre le collectif au sein de notre agglomération comme élément essentiel de mise en synergie et de développement d'une cohérence qui ne peut se faire que collectivement. Agir collectivement, c'est bien entendu participer aux commissions, au Bureau communautaire, faire de ces instances différentes instances qui permettent la confrontation des idées, pour aboutir à des déclinaisons, et aboutir à la mise en œuvre de nos politiques publiques, dans un aspect collectif et constructif.

Voilà, Monsieur le Président, rapidement sur la déclinaison. On peut rentrer un peu plus en détail s'il y a des questions dans le projet, mais globalement, ça nous fixe une feuille de route qui est aujourd'hui une feuille de route à la fois simplifiée, qui gagne à mon sens en lisibilité, mais qui nous permet d'aller avec une cohérence partagée, d'aller de l'avant.

Vincent LE MEAUX : Merci. On va vous présenter rapidement le document qui sera remis à l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, aux conseillers d'agglomération et aux conseillers municipaux, qui retrace ce que vient de dire Samuel LE GAOUYAT de façon plus précise. Et on va pouvoir décliner, après les introductions, le rappel sur ce que c'est un projet de territoire, comme Samuel LE GAOUYAT vient de le dire, et ensuite dire quelle est notre démarche qui est en cours. Un acteur des transitions, un acteur qui porte aussi des valeurs et un projet. Et là, vous retrouvez de façon plus synthétique les actions dans chacune des grandes orientations. Être créatif et productif, avec les trois sujets qui aujourd'hui vont constituer la matrice de ce premier axe, et ensuite avec la déclinaison d'un certain nombre d'exemples. Quand vous aurez ce document-là, vous verrez l'objectif stratégique, les objectifs opérationnels, et derrière, il y a un catalogue d'actions prioritaires qui peuvent être revisités chaque année, parce que les temps changent. Les temps changent vite, et une opération d'un jour n'est pas une opération pour toujours. On a parfois du mal à se projeter dans l'avenir, et vous voyez que par thématiques, il y a un ensemble d'actions qui est posé : des actions concrètes, prioritaires. Le travail se fera également de remise à jour avec le Conseil d'agglomération, avec les commissions afférentes, et avec le Conseil citoyen, également, qui est partie prenante de la discussion. Donc à chaque fois, on retrouve le même dispositif de présentation, de façon synthétique, et vous pourrez éventuellement, si vous le souhaitez, mettre ceci à l'ordre du jour de vos Conseils municipaux. Je dis ça aux collègues maires : ça peut effectivement aussi être un acte pédagogique pour dire que l'Agglomération, ce n'est pas ce machin, qui vient embêter les gens sur l'eau, l'assainissement, les transports, la jeunesse, etc., mais leur dire que l'Agglomération, c'est des centaines d'actions qui peuvent être favorables pour le développement, l'aménagement du territoire. Donc, je tiens effectivement à faire en sorte que ce document soit le plus pédagogique possible. C'est un travail parfois fastidieux de mettre les gens au travail un samedi matin, le soir, un après-midi, mais derrière,

il y a un ensemble de valeurs, et notamment des valeurs républicaines qui se répandent grâce à ce document.

Et je vous laisse maintenant la parole pour des questions, des observations, des précisions, avant de valider ce document.

Yannick ECHEVEST : Peut-être tout d'abord souligner la méthode que, moi, j'ai trouvée intéressante, même si je n'ai pas pu participer à toutes les réunions, mais c'est aussi effectivement une feuille de route qui nous permet, dans chaque collectivité territoriale, d'avoir un guide, de pouvoir s'inscrire dans les projets collectifs et de ne pas voir que les limites de son territoire communal, mais de s'inscrire complètement dans l'ensemble de l'axe de l'agglomération, et de ne pas être à contresens ni à contre-courant. Je trouve que c'est intéressant. On ne pourra pas, nous, les communes, aller dans chaque dynamique, chaque projet, chaque direction, mais en tout cas, on pourra s'inscrire en complémentarité de l'Agglomération. Je pense que c'est le travail qui est à faire entre l'Agglomération et les communes dorénavant. En tout cas, félicitations pour le film et surtout pour la méthode que je trouve intéressante !

Vincent LE MEAUX : Effectivement, inversement, les communes, si elles ont des documents stratégiques et directeurs, il ne faut surtout pas hésiter à les fournir à l'Agglomération, comme ça on a une connaissance. Ce n'est pas simplement qu'au moment de « demander des subventions » entre guillemets, qu'on peut être utiles au niveau des services. Je sais que ce n'est pas forcément comme ça qu'est perçue l'Agglomération, mais si on a en amont des documents stratégiques, ça nous permet de nous inscrire dans les démarches communales et d'accompagner au mieux les démarches communales. On l'a fait sur l'eau et l'assainissement, par exemple. C'est un principe, ça vient du projet de territoire : anticiper les travaux de voirie dans un aménagement de bourg, ça permet à nos politiques d'eau et d'assainissement d'inscrire dans le PPI ces modifications de réseaux d'eau et d'assainissement, et de ne pas arriver au dernier moment pour faire des travaux, ce qui a le don de stresser ou de préoccuper le vice-président à l'eau et l'assainissement aussi ! C'est moins, maintenant : je pense qu'on a mieux coordonné maintenant les opérations communales avec les intérêts intercommunaux.

Pierre SALLIOU : Trois thèmes qui ont déjà été cités, mais qui me semblent essentiels. La santé, d'abord, une santé pour tous, l'accès au soin égal pour tous, un hôpital de plein exercice, etc., etc. L'habitat. L'habitat est un autre problème. C'est un vrai problème, l'habitat : aujourd'hui, il y a des gens qui n'arrivent pas se loger. La preuve en est, par exemple, que tous les soirs, sur le giratoire de Saint-Loup, il y a quelqu'un qui dort sur le giratoire. Sur le giratoire de Saint-Loup, tous les soirs, il y a quelqu'un qui dort. Troisième problème, c'est l'économie. Un travail pour tous et un développement économique qui soit partagé.

Vincent LE MEAUX : On retrouve par exemple, dans cette priorité, se loger. Ça fait partie des actions fortes du projet de territoire. Et là, on est dans la dimension n° 2, être redistributif, mais c'est effectivement accompagner la réalisation d'une offre de logement diversifiée et de qualité pour autant. C'est-à-dire que là où il y a un débat, aujourd'hui, au niveau national sur le logement social, où il y a des propositions de loi de certains, dans ce mouvement politique du moment où tout peut être dit et tout peut être fait, où on dit qu'il faut moins de logement social ou du moins qu'il ne faudrait pas faire de logement social, il ne faudrait pas engager les collectivités qui sont en bord de mer dans autant de logement social... J'ai vu qu'il y a un député qui porte cette mesure au Parlement. Et ça ne répond effectivement pas à ce que tu viens de dire, c'est exactement l'inverse qui est pourtant nécessaire, c'est-à-dire de pouvoir être producteur de logements, et notamment adaptés sur notre territoire. Et on sent (ça a été dit tout à l'heure dans le reportage) que ça fait partie des préoccupations de nos concitoyens.

La santé, je pense qu'on y est toutes les semaines, sur ce sujet-là.

Et effectivement, sur l'emploi, on a un travail aussi autour de la précarité, de l'insertion. Et je le dis de façon claire et précise, je vais recevoir dans les deux mois à venir, les associations d'insertion du territoire, l'ensemble des associations du territoire qui interviennent, et notamment les deux principales avec lesquelles on a des liens, la Maison de l'Argoat et le CASCI de Plouézec-Paimpol, pour poser avec eux les principes d'une politique de l'insertion de long terme. Donc ça va être un sujet de discussion que je vais avoir avec les représentants de ces deux instances, puisqu'on a beaucoup de sujets sur la table. Nous étions, la semaine dernière, en réunion de Bureau communautaire, et on a beaucoup discuté des politiques d'insertion sur le territoire.

Philippe LE GOFF : Je veux bien juste dire quelques mots. Effectivement, c'est toujours sympa de s'arrêter au bord de la route pour regarder un tout petit peu quelle direction on peut prendre à travers ce projet de territoire. Et on l'a fait correctement. Moi, je rappellerai tout simplement qu'on voit bien, à travers ça, que les enjeux qui sont portés par l'Agglomération sont des enjeux importants, ayant un effet induit sur beaucoup de politiques publiques.

Mais ce que j'ai trouvé le plus abouti, aujourd'hui, dans ce deuxième projet de territoire, il permet de véritablement tourner la page des anciennes agglomérations. Et on a bien vu que l'on a décliné ces politiques publiques de manière générale, en pensant qu'elles devaient se faire de façon très harmonieuse sur l'ensemble du territoire. Et je trouve que c'est le gros apport de ce projet, c'est de ne pas être rentré dans des détails qui auraient permis de disséquer et d'avoir des droits de tirage des uns et des autres, ou de penser à des droits de tirage, mais bel et bien de rentrer dans un projet général, global, qui inscrit l'ensemble du territoire et de sa population. Je trouve que, à ce titre-là, ce nouveau projet de territoire est riche dans ce qu'il peut nous apporter comme trajectoire.

Virginie DOYEN : Par rapport à la question économique, justement, ce que j'ai trouvé intéressant aussi, c'est la transversalité qu'on met en avant dans ce projet de territoire. La question environnementale clairement affichée. Et quand on parle d'être créatif et productif, on met aussi en avant tout cet aspect précautionneux de se dire que « oui, produire, mais tout en préservant notre environnement, nos ressources ». Donc sur ce point-là, c'est vrai que je trouve que de le marquer, c'est très essentiel, parce qu'aujourd'hui, on ne peut pas développer sans se poser la question. On en parle même au niveau touristique. Aujourd'hui, on ne parle plus de développement, mais plutôt d'asseoir une qualité d'accueil touristique (et Josette CONNAN pourrait en parler), plutôt que de se dire qu'on va développer et amener plus. On est plutôt dans cette dynamique-là, de préserver et de faire en sorte qu'on accueille au mieux au niveau touristique, entre autres, les touristes extérieurs (je dis bien) de manière aussi à ce que ce soit supportable et qu'on donne une belle image de notre territoire. Sur l'économie, c'est les industries aussi. Je vais remettre une couche, mais je ne vais même pas en parler, aller plus loin sur la question. Et on le sait. Entre autres, on a eu le débat sur Smart Salmon, et ça a été aussi, justement, le point qui fait qu'aujourd'hui, sur ce projet de territoire, on a besoin de bien marquer aussi qu'on sera attentif à nos ressources, à notre qualité de l'eau. Faire venir des entreprises, oui, mais voilà, tout doit être réfléchi et l'économie mise en place devra être réfléchie dans ce sens-là. Et je trouve que ça ressort quand même globalement de ce projet. Le dernier point, c'est l'ambition n° 3 concernant « être collectif ». Vous prêchez une convaincue. Évidemment, le collectif, c'est aussi l'aller vers, donc aller vers le citoyen et aller surtout vers les communes. Donc ça, ça a été bien marqué dans le projet et c'est quelque chose que je pense que Samuel LE GAOUYAT a à cœur aussi, de vouloir mener au bout, je pense avant la fin de mandat, d'être dans cette démarche-là.

Concernant plutôt l'aspect citoyen, le Conseil citoyen est en cours de renouvellement. Donc c'est peut-être là une opportunité de dynamiser et de donner aujourd'hui sa place aussi dans l'apport de propositions ou d'idées pour le territoire. C'est la volonté. C'est ça aussi, être collectif. La coopération citoyenne a toute son importance, pour vraiment faire en sorte qu'on soit au plus près des besoins et surtout des envies des habitants. Et ça nous donne une certaine image, qui fait que, derrière, les personnes viennent aussi pour ça. C'est-à-dire que je pense que les personnes extérieures, pour venir sur un territoire, souhaitent aussi participer à la vie collective du territoire et, entre autres, c'est le citoyen, c'est la vie associative, c'est aussi toute cette dynamique qui tourne autour de notre territoire.

Et ça, Josette CONNAN, par rapport aux Nouvelles dynamiques territoriales, il y a aussi ce schéma-là, qui est à mettre en place de manière très assidue, et il y a beaucoup de travail à faire.

Donc globalement, moi, je trouve qu'il représente très bien nos attentes à toutes et à tous. Et je souhaite que (en tout cas, du moins, je crois qu'il est jusqu'en 2030) on réussisse au moins déjà la fin de mandat, à faire une bonne partie de ce qu'on avait prévu de faire, et puis que ça se poursuive aussi jusqu'en 2030.

Frédéric LE MEUR : C'est un document, un projet ambitieux, qui sera concret, mais que j'espère être homogène sur le territoire. C'est un peu ma crainte, malgré tout. J'espère que, Monsieur le Président, vous veillerez à faire un « *check and balance* » à la sauce GPA. C'est-à-dire qu'on ne pourra pas développer et mettre des industries partout sur le territoire, il y aura forcément un côté qui en aura plus que d'autres, et je pense qu'il faudra veiller à ces territoires qui n'auront pas d'industrie, voire les compenser avec le tourisme, ou..., veiller à ces développements et qu'on ait ces choses-là. Merci.

Vincent LE MEAUX : Oui, ce que dit Frédéric LE MEUR à l'instant, ce n'est vraiment la quadrature du cercle, mais c'est bien là l'enjeu majeur qui doit préoccuper tous ceux et toutes celles qui veulent du bien à l'Agglomération. C'est-à-dire qu'on doit faire des choix d'aménagement du territoire, pour y développer des activités ; et après, on a une mission d'aménagement du territoire, certes, mais après, on a aussi à stimuler l'économie locale, qu'elle soit industrielle, qu'elle soit artisanale ou qu'elle soit tout simplement de l'activité résidentielle de proximité, de services. Et c'est tout l'enjeu de bien définir les secteurs que l'on peut développer en termes d'industrie, en termes d'agriculture et en termes de services tertiaires. Et on voit bien que le PLUi nous a fait déjà un sacré boulot en la matière. Là, moi, je prends note de la position du ministre LE MAIRE au niveau national, qui a demandé que la France s'engage dans la réindustrialisation de son pays pour permettre de développer de l'emploi, mais un emploi qui soit dans une démarche écologiquement et économiquement responsable. Parce qu'il y a une petite subtilité, quand on dit « coconstruire un territoire écoproformant » : « éco » on veut dire « économie » et « écologie ». C'est-à-dire qu'on doit maintenant systématiquement réfléchir dans l'alliance de cette économie écologique, parce qu'on sait que nous avons une ressource finie sur le territoire, et dans nos territoires, sur la planète, et qu'il faut se donner des principes, et faire, mais on ne pourra pas effectivement voir des industries ou des services ou du tertiaire s'organiser partout, au risque de dégrader l'environnement, tout simplement. Donc oui, ça va être un travail, mais oui, il faut vraiment avoir cette lecture maintenant, au sein des commissions. Je le dis encore plus facilement parce qu'on l'a dit au moment du budget, que le pouvoir de décision est souvent à l'agglomération, et que le Président de l'agglomération va être de plus en plus exposé à des décisions économiques majeures : le droit de créer ou le droit de ne pas créer une activité. Le Maire, bien sûr, dans sa commune, a le pouvoir de signer et de rentrer dans la démarche de procédure administrative, mais si le Président de l'agglomération, avec un avis le plus partagé de commission, ne souhaite pas voir une activité s'implanter, il aura ce pouvoir-là. Et ça, ça vient du PLUi. Ça vient de notre projet de territoire. Et ça vient d'une nécessité de dialogue permanent avec les acteurs économiques - ce que fait par ailleurs Philippe LE GOFF. Donc moi, j'engage effectivement à... Et c'est là où je suis un peu triste de voir les élus s'éloigner de l'Agglomération, parce que on a l'impression que l'Agglomération vit par elle-même : non, on a besoin du ressort municipal, dans une complémentarité d'action. C'est-à-dire qu'on voit bien qu'on a besoin du tandem Maires/Vice-présidents/Président d'agglomération pour le développement économique, sinon ça ne marchera pas. Donc nous allons pouvoir éprouver cela maintenant.

Et c'est un peu ce que l'on a fait la semaine dernière, en Conférence des Maires, en mettant une méthode de gouvernance du PLUi. C'est là où on va rentrer dans l'opérationnalité de ce que tu veux promouvoir, c'est-à-dire faire ces équilibres-là, mais ça va être ces instances-là. Donc il faut que les gens qui se sont portés candidats soient présents. Il faut que les 57 Maires soient présents dans le COPIL Urbanisme à un moment donné, pour accompagner Élisabeth PUILANDRE et Richard VIBERT. Sinon, effectivement, on sera bien démunis, tout seuls, vu de Guingamp, sur l'aménagement du territoire.

Et je finirai par une note un peu optimiste et pessimiste à la fois : c'est à nous de gérer notre avenir, et il va falloir qu'on soit en capacité de maîtriser notre foncier. Et vous voyez apparaître pour la première fois, dans notre projet de territoire (ce n'était pas le cas auparavant), un item dans le 1.1 « maîtriser le foncier ». C'est la première fois qu'on fait apparaître cet item-là. « Maîtriser le foncier », c'est parce qu'aujourd'hui, l'Agglomération, avec le SCoT du Pays de Guingamp, maîtrise le foncier. Donc c'est créer et faire vivre les outils de sobriété et de maîtrise foncière pour derrière une stratégie d'optimisation foncière et immobilière. Et ça boucle avec ce que tu dis : à un moment donné, il va falloir qu'on soit très bons sur notre capacité à remobiliser le foncier déjà utilisé au titre de l'artificialisation. Et aujourd'hui, il y a une question qui se pose et qui n'est pas tranchée au niveau de l'État encore, c'est la réutilisation des bâtiments agricoles vides. Et je sais que, dans le Centre Bretagne, vous avez beaucoup de bâtiments agricoles, parfois avicoles, notamment, qui se sont vidés, et qu'il va falloir réutiliser à un moment donné. Et sachez que c'est une source en mètres carrés inestimable. Ça fait partie des comptes artificialisés, en principe, mais qui ne sont pas rentrés, pour autant, aujourd'hui, dans la logique de décompte mise en place au titre du SRADDET et du PLUi. Et l'État a l'ambition de faire rentrer ces fameux espaces, qui deviennent malheureusement parfois des friches, dans les comptes fonciers artificialisés. Et là, effectivement, le sud de la RN 12 a une masse conséquente de bâtiments aujourd'hui, qui pourront être remobilisés. Donc c'est pour ça que c'est optimiste et pessimiste, ce que je dis : dire qu'on pourra remobiliser ces mètres carrés, c'est dire que c'est à nous de faire cette remobilisation ; il ne faut pas ce soit des décisions d'ailleurs qui viennent nous dire ce qu'on doit faire avec ces mètres carrés. Donc il faut contribuer avec les autres collègues des SCoT de Bretagne, sur la qualification de ces espaces agricoles aujourd'hui, qui ne sont pas utilisés, et de les remobiliser dans les stratégies d'optimisation foncière et immobilière de notre territoire GPA. La question essentielle est là, c'est l'équilibre du territoire. Yvon LE MOIGNE, ça te donne envie de discuter, je crois ?

Yvon LE MOIGNE : Je pense que le projet qui est proposé est vertueux et ambitieux. D'ailleurs, il cible parfaitement les grandes thématiques qui assurent le développement de notre territoire. Et il a pour ambition, effectivement, d'assurer notre avenir, mais je pense que nous ne pourrions pas non plus nous exonérer d'une coopération avec les territoires voisins. Il est clair que sur des sujets tels que la mobilité, tels que le tourisme, et probablement bien d'autres sujets sur l'économie, le développement de nos 57 communes, de notre territoire, et ce que l'on portera comme soutien aux 75 000 habitants ici ne pourra véritablement assurer son efficacité et son avenir que si l'on mesure que nous sommes quand même sur une région qui représente la Bretagne nord. Et un réseau entre les EPCI, mais également une collaboration probablement avec la Région Bretagne s'imposeront pour assurer, dans les années à venir, l'efficacité et l'efficacité des projets que nous mettrons en œuvre. Nous ne sommes pas une île déserte et nous ne sommes pas seuls. C'est un archipel ! Et à partir de ce moment-là, il faut l'assurer comme tel.

Vincent LE MEAUX : Effectivement, c'est vraiment une démarche que l'on assume ici, sur notre agglomération, avec (vous le voyez dans cette orientation 3.2) « s'inscrire dans les partenariats renforcés ». Et effectivement, il faut être à la manœuvre, il ne faut pas subir. On aurait tendance peut-être à vouloir rester un peu entre soi et dire que l'interco ne doit s'occuper que des 57 communes, c'est très important, mais l'interco doit aussi agir sur les contractualisations, qui bougent beaucoup, qui sont compliquées, qui sont complexes, avec l'État, avec la Région, avec le Département et avec toutes les autres institutions. Et vous voyez juste au-dessus (c'était Virginie DOYEN qui le disait tout à l'heure) que nous avons à mieux dialoguer avec les communes. Et ça va être un des travaux que Vincent CLEC'H va devoir mener dans les mois à venir : c'est l'actualisation du Pacte financier et fiscal. Et ça rejoint ce que disait Frédéric LE MEUR, il y a quelques instants : comment notre fiscalité, comment nos dispositifs financiers viennent effectivement... pas être en compensation, mais là où il y a de l'activité économique, c'est très bien, ça crée de la richesse, mais il faut que cette création de richesse qui est assumée d'une certaine manière par l'Agglomération puisse aussi être redistribuée dans les territoires, sous d'autres formes d'activité économique. Donc il va falloir que notre actualisation du Pacte financier

et fiscal soit véritablement solidaire - Vincent CLEC'H le marque souvent dans Ses propos et dans Ses écrits. Effectivement, un pacte financier et fiscal, on peut simplement le faire de façon très méthodique et froide, mais il y a un côté quand même de solidarité qui doit se manifester au travers de celui-ci. D'autant que la fiscalité évolue beaucoup, notamment sur les IFR, sur la fiscalité liée aux pylônes. J'entendais tout à l'heure un collègue nous le dire. Donc on sent aujourd'hui qu'il y a de nouveaux ressorts fiscaux qui arrivent. Ce n'est plus la taxe d'habitation, ce n'est plus la taxe foncière ou le foncier non bâti, mais ce sont des dispositifs liés à la transition écologique.

Vous avez lu sans doute la délibération, je ne vais pas vous la relire en entier. Il s'agit, en tout état de cause, d'adopter le projet de territoire ainsi actualisé, et de nous engager collectivement à faire un suivi annuel. Donc, l'idée, ce sera de revenir sur les actions plus concrètes et d'en maintenir certaines, d'en changer d'autres, voire d'en supprimer. L'idée, c'est de pouvoir faire un suivi annuel qui sera également fait avec le Conseil citoyen de l'agglomération.

Y a-t-il des abstentions sur ce projet de territoire actualisé ? Y a-t-il des oppositions ? Donc cette délibération est adoptée. Je vous remercie. Nous allons pouvoir ainsi maintenant, avec l'administration, mettre en œuvre les préconisations, les actions ainsi validées ce soir. Et nous reviendrons vers vous dans une année, quasiment.

DEL2024-04-070 PROJET DE TERRITOIRE

Depuis 2017, les élus du territoire œuvrent pour la réalisation d'un projet de territoire qui s'attache à répondre aux questions fondatrices :

- Quels sont les principaux enjeux de développement de l'Agglomération ?
- Quelle vision commune de l'action publique fixer pour répondre à ces enjeux ?

Le premier projet de territoire a été validé en Conseil d'Agglomération le 27 août 2019.

Pensé dès le début comme un document vivant, appelé à évoluer, ce document stratégique avait besoin d'être requestionné au regard :

- Des nombreux documents de planification et de stratégies, qui ont précisé, depuis 2019, le projet de territoire (PCAET, PLH, PLUI, Stratégie de Développement économique, Etude Nouvelles Dynamique Territoriales ...),
- Du Rapport de la Chambre régionale des comptes demandant de clarifier les compétences Agglomération-Communes,
- De l'accélération des enjeux, notamment en termes de transition écologique et sociales, qui obligent à préciser l'ambition de l'Agglomération en matière de foncier, d'énergie, ...
- Du contexte de mi-mandat, occasion de remobiliser les élus autour d'ambitions communes à réaffirmer à horizon 2030.

Une démarche d'actualisation du projet de territoire de 2019 a donc été entamée à l'automne 2023. Sa réalisation a fait appel à des contributeurs variés :

- Élus communautaires de l'agglomération et élus municipaux membres des commissions - puisque le conseil d'agglomération a été placé comme moteur de la démarche
- Conseil citoyen de Guingamp Paimpol Agglomération
- Citoyens : Plus de 150 entretiens de terrain, 26 interviews, un podcast de 20 minutes
- Services de l'agglomération : toutes les directions impliquées et concertés, et tout particulièrement l'encadrement

Vu la délibération n°20190804 du 27 août 2019, adoptant le projet de territoire ;

Considérant la nécessité de simplifier ce projet en passant de 5 à 3 ambitions telles que précisées comme suit :

- **Être créatif et productif - Agir pour une terre créative et productrice de valeur ajoutée** en accompagnant les réalisations de toutes les parties prenantes qui œuvrent au développement du territoire.
- **Être redistributif - Mettre en partage un service adapté aux habitants**, qui répond aux besoins les plus essentiels.
- **Faire collectif - Agir pour favoriser les coopérations citoyennes et institutionnelles.** Cette dimension collective doit être trouvée par l'articulation entre l'agglomération et le territoire d'une méthode qui assure à la fois une juste représentation de la volonté des habitants et une efficacité d'action des acteurs publics sur le territoire (agglomération, partenaires, Etat ...).

Considérant la volonté de poser un axe transversal autour des transitions, marqué par l'impératif de sobriété et du dérèglement climatique ;

Considérant la démarche de suivi et d'évaluation à mettre en place à travers des indicateurs globaux autour des transitions, des fiches actions, et du Contrat d'objectifs territorial de l'ADEME ;

Le projet de territoire actualisé est annexé à la présente délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Adopte le projet de territoire actualisé ;
- S'engage à en faire un suivi annuel, en lien avec le Conseil citoyen de l'Agglomération.

DEL2024-04-071

REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 PAR COMMISSIONS

Samuel LE GAOUYAT : Oui, je vous propose de s'arrêter sur les rapports suivants : la répartition de l'enveloppe des subventions de fonctionnement 2024 par commission, d'un point de vue global, sur les subventions événementielles et Bien vivre partout en Bretagne, sur le conventionnement avec la Région Bretagne. Avant de laisser la parole à Virginie et à Hervé RANNOU pour l'événementiel, juste quelques mots quand même sur la première délibération qui vous est proposée ce soir, la répartition de l'enveloppe des subventions de fonctionnement 2024 par commission, on le verra ensuite dans les autres délibérations, vous avez pu le constater dans l'ordre du jour, sur un certain nombre de subventions qui seront votées à l'intérieur même de ces enveloppes. Vous avez aujourd'hui une délibération qui s'inscrit pleinement dans le cadre budgétaire que nous avons voté la dernière fois, en Conseil d'agglomération, sur un volume global de 1 400 000 €. Vous voyez, dans le document support, la répartition dans les 10 commissions. Avec, cette année, une ligne supplémentaire qui permet de mettre en avant aussi un nouveau dispositif de soutien aux jeunes talents dont on avait pu voir la première déclinaison à la rentrée des élus, où il y avait des jeunes qui avaient été mis à l'honneur et à juste titre, sur l'ensemble du territoire, que ce soit au nord, au centre ou au sud.

Donc globalement, je remercie aussi, d'un point de vue général, l'ensemble des collègues vice-présidents, les commissions et les services, pour avoir joué le jeu de cet exercice, qui est à la fois complexe et difficile, parce que quand on a une enveloppe de 1 400 000 €, à l'intérieur de chaque ligne, c'est aussi faire des choix qui s'inscrivent dans ces orientations budgétaires. Globalement, à la lecture ou tout au long de la soirée, on va voir aussi qu'il me semble que l'ensemble de cette subvention s'inscrit pleinement dans le projet de territoire tel qu'on vient de le décliner, mais ce n'est pas suffisant. Il conviendra aussi, au cours de cette année, de s'inscrire dans une nouvelle écriture, peut-être, d'attribution de cette subvention, d'un point de vue global et général. L'agglomération créée en 2017 avait déjà commencé à travailler sur la Charte des associations, etc. Et finalement, on est dans ce prolongement, même si aujourd'hui, avec le vote de ce nouveau projet de territoire, on s'inscrit aussi dans une nouvelle dynamique, dont on pose un petit peu les premiers éléments ce soir, qui demanderont à être déclinés. Je vais laisser la parole à Virginie DOYEN puis à Hervé RANNOU.

Virginie DOYEN : Merci, tu as dit déjà pas mal de choses. Donc vous voyez l'enveloppe pour 2024, qui va être décidée/votée ce soir. Là où je voulais revenir, c'est remercier l'ensemble des services, des élus aussi référents des politiques publiques, car il y avait un travail quand même un petit peu à faire. Chaque année, c'est la difficulté, justement, puisque de nouvelles demandes de subvention sont à traiter. Il y a une réelle réflexion, un réel travail effectué par les services et les élus, et ce n'est pas toujours facile d'ailleurs de faire des choix.

Moi, je voudrais juste revenir sur... Globalement, on sait qu'il y a beaucoup de subventions qui sont liées par des conventions aujourd'hui, des associations qui conventionnent avec l'Agglomération. Il y aura sûrement une réflexion justement à avoir aussi. Il y a des conventions pluriannuelles qui vont bientôt être renouvelées, et bien sûr, chaque service aura ce travail à faire, de justement revoir un petit peu les engagements de chacun, ainsi que l'enveloppe financière qui peut être attribuée.

J'aurai un petit message à passer à l'ensemble des associations, c'est qu'aujourd'hui, la difficulté... On est tous en situation de crise, et entre autres l'agglomération n'est pas épargnée, et l'enveloppe aujourd'hui n'est pas extensible non plus. Donc il y aura une solidarité qui sera aussi espérée de la part des associations, entre autres par la prise en compte des fonds de roulement de certaines associations aussi, et le besoin d'une subvention optimale quand même, mais tout en tenant compte des fonds de roulement des associations. Et j'espère que cet effort sera considéré, car aujourd'hui, il y a des associations qui ont subi certes une baisse, pendant que d'autres ne l'ont pas subie, dû aux conventions pluriannuelles. Et peut-être que l'année prochaine, ces associations qui ont subi cette baisse, justement, auront des difficultés financières qui seront à combler ou du moins à accompagner. Hormis l'aspect financier, j'aimerais passer aussi un autre message, c'est qu'aujourd'hui, il est important qu'on envisage aussi cet accompagnement de la vie associative, globalement. Et entre autres, on a le fameux *Guid'Asso*, qui est actuellement sur notre territoire. On est quand même bien doté. D'ailleurs, la MJC, ici, aussi peut accompagner les associations, du moins informer les associations sur différentes questions, qui peuvent être d'ordre juridique ou même d'organisation (comment on peut travailler sur une association). Donc moi, je mets quand même un point sur le fait que Guingamp-Paimpol Agglomération, ce n'est pas qu'un portefeuille non plus : derrière, il y a un vrai travail aussi d'organisation de la vie associative sur le territoire. Aujourd'hui, on est sur une forme de coordination, et ce qui pourrait être envisagé aussi, pourquoi pas, c'est que... La plupart des associations sont des acteurs de loisirs et du tourisme, et aujourd'hui, l'Office de tourisme a aussi ce rôle qui pourrait être fait, puisqu'il renforce justement cette part d'accompagnement des acteurs, que soient les sociopros (comme on les appelait auparavant), mais aujourd'hui, on souhaite vraiment inclure le loisir aussi dans cette dynamique-là. C'est à réfléchir. On est en cours. On espère, du moins au niveau de l'Office du tourisme, pouvoir avoir cette possibilité-là de proposer quelque chose dans les années à venir, on va dire avant la fin du mandat.

Mais ce que je veux dire, c'est ne pas voir un tableau noir de ces subventions, par rapport au fait qu'on voit (vous avez dû le remarquer) une légère baisse, mais on est aussi dans cette situation de crise, et l'agglomération le vit aussi. Et c'est surtout que, derrière, l'Agglomération a aussi ce rôle d'accompagnement et a des satellites qui peuvent aussi le faire.

Vincent LE MEAUX : Merci, Hervé RANNOU, sur la question de l'événementiel.

Hervé RANNOU : Sur l'événementiel, bien sûr en discussion avec Virginie DOYEN et Samuel LE GAOUYAT, on a aussi essayé de contracter un petit peu le total de la subvention. Pour les événements, l'année dernière, on avait une enveloppe de 84 600 €. Donc en effet, on a contracté un peu cette enveloppe pour réussir à passer dans le budget total des 1,4 M€, pour ne pas prendre sur les autres thématiques. On arrive donc à un total de 78 200 € qui est proposé pour cette année. Ça prend une baisse de 4 % de l'enveloppe générale qui était donnée aux subventions d'événements, et une subvention qui change de domaine, et qui passe dans le domaine de la vie économique. Donc c'est Philippe LE GOFF qui aura l'occasion d'en parler : c'est la subvention qui concerne un événement de l'UCO.

Sur la méthode qui a été utilisée, puisqu'il fallait qu'on tienne dans cette enveloppe assez serrée, on a

essayé d'abord de n'augmenter aucune subvention. C'était le principe, sachant que plusieurs sont déjà obligées d'être un peu contractées, donc forcément au minimum de ne pas augmenter les autres. De soutenir le rayonnement des événements de toutes tailles. Vous verrez que dans les subventions, il y a de tout petits événements et de très, très grands événements. Forcément, vous allez voir les montants qui vont avec. D'aider l'ensemble du territoire. Donc on a essayé de toucher de la plus grande commune à la plus petite commune. D'ailleurs, si je ne me trompe pas, si vous regardez bien, c'est le cas, puisqu'on a des subventions sur Paimpol, et une subvention sur Loc-Envel, donc la plus grande et la plus petite, symboliquement, seront touchées.

Continuer à soutenir les événements emblématiques du territoire. On a bien sûr les deux gros événements que sont Les Chants de Marins à Paimpol et la Saint-Loup à Guingamp. Et puis aider des événements culturels - on avait eu cette discussion-là aussi, puisqu'on est toujours dans l'aide au développement culturel. Aider les événements culturels. Et vous verrez qu'une majorité des subventions (je crois que c'est 10 sur les 20 qu'on propose d'attribuer) concerne des événements liés à la culture. Si je ne me trompe pas, on doit être sur les trois événements emblématiques, qu'on a considérés emblématiques, 10 subventions d'événements en rapport avec la culture et sept en rapport avec le sport ou les événements sportifs.

Les six plus grosses subventions vont être liées à des conventions. Ce sont des conventions annuelles qui vont être mises en place, si vous voulez bien avec ces associations. Vous les avez reçues normalement, dans les documents que vous avez eus pour ce soir, ces six conventions. Ça nous permet de fixer d'entrée des contreparties avec ces associations avec lesquelles on discute bien sûr. Quand elles organisent leurs gros événements, puisque ce sont les plus gros événements, on demande des contreparties, notamment au niveau de la communication et de la présence de l'Agglomération dans leurs manifestations - c'est la moindre des choses.

Je vais vous citer les six plus grosses subventions qu'on propose. Ce sont le festival des Chants de Marins, le festival de la Saint-Loup, la PLB qui redémarre sur Callac, le festival du Blues des Deux Rivières à Belle-Isle-en-Terre, et la Kreiz-Breizh Élites féminines. Alors, je ferai un petit point quand même sur ce sujet. La Kreiz-Breizh Élites féminines, qui a déjà eu lieu l'année dernière, pas mal de gens ont pu la voir passer, c'est une course de niveau national voire international, qui va à nouveau se dérouler sur l'agglomération, cette année, et qui va prendre le nom de l'agglomération, puisqu'elle devrait s'appeler « Le Tour de Guingamp-Paimpol Agglomération ». Donc voilà, c'est un scoop ! Ça nous a été annoncé par le Président de la Kreiz-Breizh Élites. Et donc la Kreiz-Breizh Élites masculines et handisport, qui sont des événements de niveau international au niveau cyclisme et qui vont être notamment étroitement liés aux qualifications pour les Jeux olympiques.

Samuel LE GAOUYAT : Juste préciser que, pour l'ensemble des subventions que viennent d'être évoquées (d'ailleurs, dans la délibération, ça a été bien aussi précisé), en aucune façon les associations que l'on va aider ne doivent faire abstraction du respect des obligations réglementaires inhérentes à l'organisation. Donc bien entendu l'attribution de ces subventions et le versement de ces subventions sont conjointement reliés à la fois à l'organisation et au respect des règles sécuritaires et administratives.

Vincent LE MEAUX : Il vaut mieux ! Une observation que je fais là : j'ai vu l'actualité sur la mobilisation des élus et des citoyens à Ploubazlanec concernant la SNSM, et je vais reporter cette subvention au moment dès lors que j'aurai rencontré les responsables de la SNSM de Ploubazlanec avec le Maire de Ploubazlanec, pour évoquer avec eux les difficultés auxquelles ils sont contraints, et de fixer avec eux peut-être une nouvelle sorte de partenariat, parce qu'ils étaient prévus dans le cadre des financements au titre du développement économique, mais aujourd'hui, avec la place que prend le SDIS dans notre budget (le financement du secours dans notre politique de l'agglomération), ce serait d'avoir une lecture plus globale des enjeux de sécurité civile sur notre territoire, que ce soit en terre ou en mer... Donc ce sera à voir au prochain Conseil d'agglomération qui est prévu le 28 mai.

Alors, vous avez bien sûr le loisir d'interroger, de débattre sur les associations, sur l'objet de celles-ci, sur l'intérêt public de celles-ci, sur l'enveloppe fermée que j'ai souhaité personnellement mettre en

place. Sinon, c'était une enveloppe de 1 700 000 € que nous aurions dû vous présenter ce soir, il aurait fallu que je fasse 300 000 € d'économies ailleurs... Donc vous voyez que la dynamique territoriale est bien là, mais je dis une chose : l'Agglomération, ce n'est pas le seul établissement public qui finance la vie associative sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. Il y a d'autres acteurs qui sont en capacité de le faire, sans être sur la même nature ou le même objet de financement, puisque la loi nous permet effectivement de croiser les financements communes et intercos dès lors qu'on n'est pas sur le même objet de financement. Ça n'interdit pas : ce n'est pas parce que l'Agglomération finance que les communes sont interdites de financer. On s'était réfugiés un peu derrière ce principe-là. Je tiens à dire que, si on a un objet différent, on peut être effectivement sur un cofinancement associatif. Et je vous mets en lumière aussi, puisqu'on a reçu dans les mairies des mails qui ne sont parfois malheureusement pas assez lus, on a reçu un mail de la direction académique qui gère aujourd'hui le FDVA, c'est-à-dire le Fonds départemental à la vie associative. C'est en fait l'ancienne réserve parlementaire des députés et des sénateurs. C'est un fonds aujourd'hui consolidé au niveau départemental, et il y a quelques associations du territoire qui connaissent le dispositif, mais il y en a beaucoup d'autres, je pense, qui ne connaissent pas ce fameux dispositif de FDVA. Donc c'est un dossier qui est à remettre aux services de l'État et les sommes ne sont pas des centaines d'euros, ce sont des milliers d'euros, des fois, pour des associations qui ne sont pas forcément de grandes associations, mais qui sont des associations modestes qui œuvrent dans le champ éducatif, dans le champ culturel ou dans le champ patrimonial. Donc il ne faut pas hésiter non plus à solliciter ce FDVA. Ça va en lien avec ce que disait à l'instant Virginie DOYEN : le Guide Associations, donc on a plusieurs façons d'aider la vie associative, sur le territoire. Et je pense que maintenant, avec ce mode partenarial, on a une bonne vision, de ce qui se passe sur le territoire, c'est de pouvoir mieux mobiliser les moyens pour les associations.

Et d'ailleurs, Cyril JOBIC n'est pas là, mais on a aussi le LEADER, qui intervient sur une partie de la vie associative. Donc on peut mobiliser des fonds pour les associations au titre des fonds européens, cette fois.

Donc je pense qu'on peut faire quelque chose de bien en termes d'accompagnement, mais l'Agglomération ne pourra pas être dans une machine extensive tous les ans, parce qu'à un moment donné, on fera plus pour les autres que pour nos propres missions, et je crois que là, on créerait un dysfonctionnement dans notre agglomération.

Véronique CADUDAL : Ce n'est pas une question. Je voulais juste faire un petit focus ou en tout cas attirer l'attention sur la subvention aux Gabiers du Goëlo, parce que je ne sais pas si tout le monde connaît cette association. En fait, c'est à une association qui porte un bateau (un voilier) et qui fait naviguer des élèves du lycée maritime, notamment de Paimpol. Et je voulais juste faire un petit focus sur eux, parce que le bateau a participé au Spi Ouest-France cette année, et ils ont gagné dans leur catégorie le Spi Ouest-France, qui est quand même une compétition d'envergure sur la Bretagne, et même au niveau national. Donc juste attirer l'attention sur le fait qu'ils ont porté haut les couleurs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Vincent LE MEAUX : Samuel LE GAOUYAT, tu peux peut-être rappeler cette initiative, qui est fort réjouissante, parce qu'on voit qu'on a un savoir-faire marin sur notre territoire, et il faut vraiment le faire valoir dans cette Bretagne qui est terrienne, mais aussi maritime !

Samuel LE GAOUYAT : Tu as raison, Véronique CADUDAL. Je m'associe aux félicitations. C'est vraiment une grande joie ! Et pour replacer également le contexte de partenariat, je ne sais plus, parce que le temps passe tellement vite, si c'était en 2018 ou 2019, en tout cas c'était sous l'ancienne mandature, où on avait voté un financement d'une voile Guingamp-Paimpol Agglomération, dans le cadre du Défi des Ports de pêche auquel ils participent aussi tous les ans. Et aujourd'hui, ils ont effectivement gagné le Spi Ouest-France, et c'est un beau succès, parce que c'est le lycée maritime de Paimpol, avec une équipe à la fois d'enseignants, de pédagogues, qui fédèrent autour de ce projet les jeunes et qui garantissent aussi une cohésion d'équipage, et qui permettent aussi d'avoir une déclinaison dans la

vie citoyenne de tous les jours. Donc l'Agglomération était partenaire. C'est un petit peu historique : on s'inscrit dans une forme de continuité. Je sais que, à une époque, malheureusement, la COVID-19 étant passée par là, il y avait un projet d'accueillir aussi le Défi des Ports de pêche sur notre territoire, en particulier à Paimpol. Peut-être que dans les années à venir, ça sera l'occasion de remettre cette organisation. On avait commencé à échanger, notamment avec Jérôme PIERRE, qu'un certain nombre d'entre vous connaissent aussi, qui est particulièrement impliqué. Donc merci pour la mise en lumière tout à fait légitime de cette réussite !

Vincent LE MEAUX : Merci, pour cette mise en valeur de ces jeunes et cette dynamique association sur le territoire.

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221)

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 par les services de l'Agglomération et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Commissions	Proposition 2024
Stratégie pour la biodiversité	95 500,00 €
Développement économique (emplois associatifs et social)	113 306,66 €
Développement Economique	611 500,00 €
Nouvelles Dynamiques Territoriales (enfance-jeunesse)	259 542,00 €
Nouvelles dynamiques Territoriales (culture)	171 800,00 €
Service public communautaire (coopérations internationales)	12 732,00 €
Service public communautaire (événementiel et promotion du territoire)	78 200,00 €
Aménagement et revitalisation des territoires	6240,00 €
ASAD	11 500,00 €
Ressources Humaines et dialogue social	38 050,00 €
Mise en œuvre d'un nouveau dispositif de soutien aux Jeunes Talents du Territoire	1 629,34 €
TOTAL	1 400 000,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la répartition des enveloppes par commission, telle que listées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-072

CONSEIL CITOYEN : RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - RÉVISION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENTS DES FRAIS KILOMÉTRIQUES

Vu la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi Nouvelle organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 confortant l’existence des conseils de développement, en les inscrivant dans le code général des collectivités territoriales (art. L5211-10-1) ;

Vu la loi « engagement et proximité » de décembre 2019 modifiant l’art. L5211-10-1 et prévoyant l’installation de conseils de développement dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50000 habitants ;

Vu l’Arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Vu la délibération n°2021-04-071 présentant le règlement intérieur et la charte du Conseil Citoyen ;

Vu l’avenant au règlement intérieur défini en assemblée plénière du Conseil citoyen le 11 décembre 2023 ;

Pour accompagner la structuration et la montée en puissance des travaux du Conseil citoyen, il est proposé une révision du règlement intérieur (en annexe) portant sur :

- Le remboursement de frais kilométriques. Sur justificatifs de dépenses et présentation d’une convocation ou invitation officielle, il est proposé de rembourser les Conseillers citoyens.

Les membres du Conseil Citoyen, qui représentent, dans le cadre de leur mission, le Conseil citoyen (ex : au Réseau Régional des Conseils de Développement, lors de réunions organisés auprès des citoyens, lors de rendez-vous sur d’autres territoires pour des saisines / autosaisines, ...) peuvent bénéficier du remboursement de frais de :

- Déplacements : supérieur à 100 km cumulés sur l'année à partir du lieu de la résidence personnelle, sur justificatifs, selon les modalités du décret fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les personnels de l’Etat et de la fonction publique territoriale. L’assurance personnelle de chaque conseiller citoyen couvrira les éventuels dommages lors de leurs déplacements
- D’hébergement et de repas, sur présentation de justificatifs, dans la limite des plafonds réglementaires en vigueur dudit décret (frais de nuitée 90 €, repas 20 € maximum)

Ces frais doivent faire l’objet d’un accord préalable des référents(tes) du Bureau du Conseil Citoyen et d’un visa du chargé de mission mobilisation citoyenne avant tout ordre de mission et d’engagement des frais et dans la limite du budget alloué.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la révision du règlement intérieur du Conseil Citoyen ;
- Adopte les modalités de remboursement des frais engagés par les représentants au sein du Conseil citoyen sur présentation de pièces justificatives ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL2024-04-073 SUBVENTIONS 2024 - ÉVÈNEMENTIELS

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221)

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre de la politique événementielle, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, et après avis de la commission services publics du 14 mars, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Association		Objet	Convention	Propositions 2024
Festival du chant de marin	<i>Paimpol</i>	Festival chant et musique du monde	projet de convention 2024	20 000 €
Raid des 2 rivières	<i>Pontrieux</i>	Raid sportif		600 €
PLB Muco	<i>Callac</i>	course cycliste et animations	projet de convention 2024	5 000 €
Les déraillés du Trieux	<i>Pontrieux</i>	course d'obstacles : La Riboul'dingue		800 €
Echiquier guingampais	<i>Guingamp</i>	open international d'échecs		800 €
Gabiers du Goëlo	<i>Paimpol</i>	Défi voile pour les étudiants		1 300 €
Association courses hippiques	<i>Saint-Agathon</i>	Réunion hippique		2 500 €
Argo'art	<i>Callac</i>	Festival de Jam en Jazz		900 €
Kreiz Breizh Elites	<i>Ensemble du territoire</i>	course cycliste hommes et handisport	projet de convention 2024	4 500 €
Kreiz Breizh Elites féminines	<i>Ensemble du territoire</i>	course cycliste femmes	projet de convention 2024	8 200 €
Blues des deux rivières	<i>Belle-Isle en Terre</i>	Festival de musique	projet de convention 2024	4 800 €

Comité des Fêtes de la Saint Loup	<i>Guingamp</i>	Culture et danse bretonne	projet de convention 2024	20 000 €
Bal et Art	<i>Saint-Clet</i>	Festival des Noctambals		2 000 €
Furikat	<i>Lanloup</i>	Festival de cinéma		500 €
Et compagnie	<i>Guingamp</i>	Evènement contre les inégalités		400 €
odelectric Records	<i>Paimpol</i>	Festival Paimpol in Rock		700 €
Vieux Gréements et traditions de Paimpol	<i>Paimpol</i>	Festival des vieux Gréements		3 500 €
Classic channel Regatta	<i>Paimpol</i>	Régate de bateaux classiques		1 000 €
Lieux Mouvants Kerpert	<i>Kerpert</i>	Festival expos, animations		300 €
Ker Braouig	<i>Loc Envel</i>	Festival de Contes		400 €

Il sera demandé à chaque association de respecter les obligations règlementaires inhérentes à l'organisation d'évènements publics ; il conviendra également pour les associations de travailler en coordination et en cohérence avec les attentes des partenaires des évènements (Agglomération, communes, ...)

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur les subventions listées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-074

BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE AVEC LA RÉGION BRETAGNE 2023-2025

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 avril 2024 approuvant le projet de convention Bien Vivre partout en Bretagne ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que le dispositif vise à soutenir des projets du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération s'inscrivant dans un des trois objectifs suivants :

- Accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat
- Améliorer l'accès aux services de proximité.

Considérant que la dotation financière de 4 200 589 € est dédiée au territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération pour la période 2023-2027 afin d'accompagner les projets identifiés dans la convention ;

Considérant que 4,4 % de la dotation financière, soit 184.938 euros, pourront être mobilisés pour des projets associatifs qui seront identifiés au fil de l'eau.

Considérant qu'une clause de revoyure de la convention interviendra début 2025, qu'elle aura pour objectif d'évaluer le suivi stratégique global d'avancement de cette dernière et de faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les termes de la convention de partenariat avec le Conseil régional de Bretagne « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention.

DEL2024-04-075

ADHÉSION RESAH (RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS)

Le RESAH est une centrale d'achats, créée en 2007 et portée par un groupement d'intérêt public nommé, qui mutualise principalement des achats du secteur de la santé pour des établissements publics et privés non lucratifs du secteur sanitaire, médico-social et social.

Le RESAH a constitué une centrale d'achat, au sens de l'article L2113-2 du Code de la commande publique, qui a pour mission de passer des marchés, de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services. A ce titre, l'acheteur qui recourt à la centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du Code de la commande publique.

Récemment, le RESAH s'est ouvert aux collectivités territoriales : peuvent désormais y adhérer les EPCI et les communes de plus de 20.000 habitants, et également les communes de moins de 20.000 habitants, à l'exception pour ces dernières de quelques marchés :

- Téléphonie, VPN Internet, Solutions d'impression & Cyber sécurité

L'Agglomération est sollicitée par des communes du territoire que sont intéressées par les marchés ci-dessus. En effet, une adhésion de l'agglomération au RESAH et la signature d'une dérogation peuvent autoriser une commune du territoire à bénéficier de ces marchés, même si l'agglomération ne souhaite pas elle-même en bénéficier, à condition que la commune s'acquitte du droit d'entrée annuel établi pour chaque marché.

Considérant que le RESAH propose de nombreux marchés qui pourraient intéresser l'agglomération ;

Considérant que l'adhésion à cette centrale d'achats entre dans la politique de mutualisation souhaitée par l'agglomération et les communes, dans une optique de réduction des coûts et de sécurisation juridique des procédures de marché ;

Vu le montant de l'adhésion qui s'élève à 600 euros ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Décide l'adhésion de l'Agglomération à la centrale d'achat RESAH nécessitant le versement d'une cotisation à hauteur de 600 € pour l'année 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant, et en particulier la (les) convention(s) dérogatoire(s).

DEL2024-04-076

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE A LA COMMUNE DE MARITAMPONA - MADAGASCAR

Guingamp-Paimpol Agglomération a signé le 25 mars 2021 une convention de trois ans avec la commune rurale de Maritampona, dans la région du Bongolava à Madagascar. Cette convention vise à améliorer les conditions de vie de la population locale et de favoriser son développement.

Cette convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024, par avenant voté par le Bureau communautaire le 13 mars 2024, pour finaliser les opérations engagées et permettre de réaliser le bilan de l'accompagnement engagé en 2018.

Il est aussi prévu de permettre sur l'année 2024 de soutenir le projet de création de bibliothèque au sein de la commune, comme l'agglomération s'y était engagée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le versement d'une subvention à hauteur de 700 € maximum pour le soutien du projet de bibliothèque, par l'envoi de livres et/ou l'achat de livres sur place ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

DEL2024-04-077

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION DES PAYSANS POUR LE DÉVELOPPEMENT INTER-PROFESSIONNEL (APDIP) MADAGASCAR

A Madagascar, l'APDIP est une association reconnue dans la région Bongolava comme un des interlocuteurs principaux sur le sujet du développement agricole. Elle a pour objectif principal d'améliorer les conditions de vie des paysans par le renforcement des capacités de production des paysans (formation, conseil) et en apportant différents services répondant aux besoins des membres (approvisionnement groupé, vente groupée, etc....).

Pour rappel, le projet entre l'APDIP et l'Agglomération porte sur la diffusion de techniques agricoles (transfert d'expériences et de savoirs de paysans à paysans par le biais de techniciens puis de « paysans-relais » en vue d'améliorer les capacités de production) et plus particulièrement l'amélioration des productions semencières (acquisition par les exploitants agricoles locaux d'une autonomie dans la sélection, production et multiplication des semences). L'APDIP accompagne ainsi l'émergence et le développement de groupes de paysans sur la commune de Maritampona, partenaire de Guingamp-Paimpol Agglomération, afin de leur permettre d'améliorer leurs techniques de production en riziculture, maraîchage, élevage porcin et avicole, pisciculture, en semences.

Vu la convention signée le 13 avril 2021 pour 3 ans avec l'Association des Paysans pour le Développement Interprofessionnel à Madagascar (APDIP) en lien avec l'association Agriculteurs Français et Développement International Bretagne (AFDI Bretagne) ;

Vu l'avenant n°1 adopté par DELBU2024-03-016 et actant la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 afin de permettre la continuité des actions engagées par l'APDIP dans le cadre de la convention ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le versement en 2024 à l'APDIP d'une subvention pour un montant total de 9 970 €, correspondant au solde 2023 et au versement annuel sur la période avril-décembre 2024.

DEL2024-04-078

POURSUITE DE LA COOPÉRATION AVEC MADAGASCAR

La coopération à Madagascar avec la commune de Maritampona s'achèvera le 31 décembre 2024 après 6 années d'accompagnement de l'Agglomération. La convention avec l'APDIP se termine également au 31 décembre 2024.

Le modèle de partenariat bâti à Madagascar avec l'AFDI Bretagne s'appuie sur deux piliers :

- Une démarche de développement local avec la commune partenaire pour renforcer les infrastructures et l'ingénierie locales, à travers l'accompagnement d'un animateur de développement local, la formation des élus et un soutien à des projets d'investissement ;
- Un volet agricole pour permettre d'accéder à l'autonomie alimentaire et économiques des populations, grâce à la mise en place et la formation de groupes d'agriculteurs et d'agricultrices.

L'accompagnement de l'agglomération n'a donc pas vocation à être permanent sur une commune.

Ce type de coopération mis en place depuis de nombreuses années sur la région du Bongolava a permis des réalisations au sein des communes partenaires (construction d'équipements publics, renforcement des capacités administratives), et le renforcement des capacités des agriculteurs locaux (développement d'élevages de porcs et de volaille, diversification des cultures avec le développement du maraîchage et de la culture d'agrumes...).

Les élections municipales malgaches ayant lieu en novembre 2024, il apparaît opportun d'engager une nouvelle coopération après l'installation des nouveaux élus. Cette nouvelle coopération nécessite d'identifier les communes candidates et d'aller à leur rencontre afin de vérifier que les conditions sont réunies pour mener à bien un partenariat. C'est pourquoi l'organisation d'un déplacement à Madagascar en début d'année 2025 apparaît nécessaire, non seulement pour faire le bilan des conventions achevées, mais aussi pour se projeter sur la suite.

Par ailleurs, il apparaît important de faire davantage vivre la coopération avec Madagascar, ici et là-bas. La mise en place de l'exposition itinérante sur Madagascar y contribue. Cependant rien ne vaut l'expérience de la rencontre mutuelle.

L'appel à projet Territoires Volontaires qui apporte un soutien logistique et financier aux mobilités croisées constitue, si nous sommes retenus, une opportunité pour faire venir un-e jeune malgache du Bongolava dès 2024 sur notre territoire en service civique et faire partir un-e jeune du territoire vers le Bongolava, en collaboration avec nos partenaires malgaches dès 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Acte la volonté de l'Agglomération de poursuivre la coopération avec Madagascar avec une commune de la Région du Bongolava, dès janvier 2025, selon les mêmes modalités, avec un volet développement rural et un volet développement agricole, en collaboration avec l'AFDI Bretagne ;
- Valide le déplacement d'une délégation de Guingamp-Paimpol sur place début 2025 afin :
 - o De faire le bilan des conventions avec Maritampona et l'APDIP ;
 - o De rencontrer les nouveaux élus de la (les) commune(s) candidate (s) à un partenariat ;
 - o D'établir les termes des prochaines conventions.
- Approuve l'engagement de l'Agglomération dans l'accueil et le déplacement de jeunes en service civique sur la Région du Bongolava dans la limite des crédits inscrits au budget.

DEL2024-04-079

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC : 1 PLACE LAËNNEC BÉGARD

Marie-Thérèse SCOLAN : Concernant le déclassement du domaine public du bâtiment de l'ancienne communauté de communes de Bégard. Au niveau du Bureau communautaire, je m'étais abstenue, parce que je trouvais que le bâtiment était, pour moi, sous-estimé. Pour moi, il a une valeur patrimoniale architecturale qui a une plus grande valeur que cela. Donc, je m'abstiendrai également pour cette délibération.

Vincent LE MEAUX : Très bien. Merci. Samuel LE GAOUYAT, peut-être quelques précisions sur le montant.

Samuel LE GAOUYAT : Oui, quelques mots pour vous préciser qu'effectivement, il a été évalué par l'avis des Domaines qui s'est appuyé sur un contexte géographique, à la fois sur la destination du bâtiment en tant que telle, c'est-à-dire des locaux de bureaux, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, enfin tels qu'ils étaient organisés hier, en s'appuyant sur un prix au mètre carré. Et donc le calcul arrive au chiffre que les Domaines ont réalisé.

Là, aujourd'hui, on est sur une délibération d'autorisation à sortir le bâtiment du domaine public pour réaliser la vente. Effectivement, l'offre reçue ne correspond pas à l'évaluation des Domaines, puisque l'offre est supérieure à l'évaluation réalisée par les Domaines, mais aujourd'hui, on est bien sûr l'autorisation à sortir ce bâtiment du domaine public.

Vu le code le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 16 juillet 2020 ;

Vu la décision du Président n°2024-03-57 relative à la constatation de la désaffectation du bien ;

Considérant les caractéristiques du bien à céder :

L'ensemble immobilier clos de murs se compose de :

- Un bâtiment principal :
Rez-de-chaussée : anciens boxes pour chevaux et une entrée pour accéder à l'étage ;
Etage : plusieurs bureaux, WC, une cuisine, une salle de douche avec WC et une pièce grenier accessible par le rez-de-chaussée ;
- Un bâtiment annexe avec boxes, stockage et préau.
Cour et grenier
Chauffage électrique, simple vitrage bois au rez-de-chaussée et double vitrage PVC à l'étage

Commune	Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	Superficie
BEGARD	AN	0134	1, place Laënnec	00 ha 09 a 51 ca

Considérant que la Communauté d'Agglomération est propriétaire d'un ensemble immobilier servant anciennement de bureaux, libre d'occupation, situé 1, Place Laënnec à BEGARD ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, avec 01 abstention (SCOLAN Marie-Thérèse) et 68 votes pour, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le déclassement du domaine public de la Communauté d'Agglomération de ce bien ;
- Donne tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent.

DEL2024-04-080

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU GYMNASE DE KERRAOL PAIMPOL

L'espace sportif de Kerraoul K2 est la propriété de Guingamp-Paimpol Agglomération et sa gestion est confiée à la ville de Paimpol par le biais d'une convention renouvelée annuellement.

Le complexe est ouvert toute l'année et accueille un public composé d'associations, de clubs sportifs, des scolaires et des groupes constitués à caractère sportif. Ainsi chaque année, l'agglomération recense plus de 5 000 heures d'activités sportives dans cet équipement.

Actuellement et ce depuis la mise en service de cet équipement, le règlement intérieur a été élaboré et mis en vigueur par la ville de Paimpol.

Dans un souci de mise à jour/régularisation administrative et d'homogénéité de fonctionnement à l'échelle de l'ensemble de nos équipements sportifs, il convient aujourd'hui d'élaborer un règlement intérieur tenant compte des obligations et règles fixées par l'agglomération.

Ce nouveau règlement a pour objet de :

- Définir les dispositions générales relatives à l'utilisation de l'équipement ;
- Définir les conditions d'utilisation pour les entraînements et les scolaires ;
- Définir les conditions d'utilisation pour les manifestations et compétitions ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le règlement intérieur de l'espace sportif de Kerraoul en annexe.

DEL2024-04-081

DESTINATIONS TOURISTIQUES « CŒUR DE BRETAGNE-KALON BREIZH » ET « BAIE DE SAINT-BRIEUC PAIMPOL LES CAPS » APPROBATION BUDGETS ET PLANS D' ACTIONS 2024-2026

Depuis 2017, l'agglomération contribue activement aux projets des deux destinations touristiques que sont « Cœur de Bretagne-Kalon Breizh » et « Baie de Saint Briec-Paimpol les Caps ». Cette participation active permet à l'agglomération mais aussi aux acteurs du territoire, de bénéficier de moyens à la fois financiers mais aussi humains et techniques afin mettre en œuvre des projets touristiques d'envergure. A ce titre, les destinations signeront prochainement avec la Région un contrat de développement touristique pour une période de 2 ans. Ces contrats permettront de cadrer l'action et l'accompagnement financier de la Région.

Lors des derniers comités de pilotage des deux destinations dont l'agglomération est membre, les projets de plan d'actions et les budgets 2024 des deux Destinations Touristiques Cœur de Bretagne - Kalon Breizh et Baie de Saint-Briec Paimpol Les Caps, ont été validés.

Par conséquent, comme chaque année, il est demandé aux EPCI constitutifs des Destinations Touristiques de verser une cotisation annuelle en fonction d'une clé de répartition validée par chaque partenaire.

Les plans d'actions et les budgets indiqués ci-dessous se réfèrent aux stratégies intégrées des deux destinations ainsi qu'aux nouveaux projets qui émanent des ateliers de travail mis en place pour élaborer les nouveaux contrats de développement touristique entre la Région et les Destinations touristiques bretonnes.

Les documents référents sont annexés à cette présente délibération.

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240528-DEL2024_05_127-DE

- Destination Cœur de Bretagne-Kalon Breizh
 - Plan d'actions pour 2024

DÉVELOPPER ET ORGANISER UN RÉSEAU D'AIRES DE SERVICES	
Finalisation du schéma des aires de services vélo	Ingénierie
Méthodologie pour travailler sur : les aires de services, les itinéraires pédestres, à proximité des sites incontournable	Ingénierie
Histoires roulantes	Ingénierie
RENFORCER, DIVERSIFIER ET QUALIFIER L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	
Appel à projets hébergements : Etude design pour porteurs de projets	100 000 €
Appel à projets hébergements	Ingénierie
Suivi projets TSS : auberge de jeunesse Pontivy	Ingénierie
AMÉLIORER L'ACCUEIL DES CAMPING-CARS ET DES VANS	
Séminaire, guide d'accueil...	1 000 €
Prestation de services pour réalisation guide préconisations générales pour aménagement aires de CC / vans	25 000 €
Prestation de services pour accompagnement individuel de 15 aires	96 000 €
Stratégie d'accueil / AAP	Ingénierie
DÉVELOPPER ET STRUCTURER LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	
Partenariat Trail Christophe Malardé	1 050 €
Partenariat La Planète Trail – Challenge numérique	1 700 €
Etat des lieux activités pleine nature	Ingénierie
VALORISER LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE	
Etude archéo / Prestation projet archéo	25 000 €
Suivi du projet, animation, coordination	Ingénierie
VALORISER ET PROMOUVOIR UNE DESTINATION INSOUÇONNÉE	
Maintenance site Cœur de Bretagne	2 000 €
OVH	120 €
Maintenance site Trace de trail	2 400 €
Maintenance Application Cœur de Bretagne	2 280 €
Stagiaire communication 1er semestre	3 600 € *
Alternant 0,5ETP 2ème semestre 2024	4 000 €
Flux orange Vision	1 500 €
Fête de la Bretagne	600 €
Festival Interceltique	2 800 €
Ultra Marin Vannes	940 €
Frais divers	3 000 €
Rédition cartes touristiques	1 000 €
Réalisation support fond de stand	1 500 €
TOTAL ACTIONS	275 490 €

- Budget prévisionnel 2024

Dépenses		Recettes	
Actions	275 490€	Région fonctionnement 2023	37 436€
		Région fonctionnement 2024	100 000€
		Région investissement 2024	48 000€
		Financement porteurs de projets	88 000€

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240528-DEL2024_05_127-DE

Charges de personnel	162 362€	Région ingénierie 2024	70 000€
		Reliquat EPCI 2023	14 850€
		Reste à charge des EPCI	79 566€
		<i>Dont 6 837€ pour GPA</i>	
Total	437 852€	Total	437 852€

- **Destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps**
 - **Plan d'actions pour 2024**

Dispositif numérique EasyBaie	43 000 €
Etude Porte du vent	43 000 €
Autres dépenses (photothèque, carte de destinations, fête de la coquille...)	18 700 €
TOTAL ACTIONS	104 700 €

- **Budget prévisionnel 2024**

Dépenses		Recettes	
Actions	104 700€	Région	6 400€
		Ailes Marine	32 000€
Frais de structure	17 700€		
Charges de personnel	88 600€	Région	69 600€
		EPCI	103 000€
		Reliquat 2023	21 857€
		<i>Dont 19 879€ pour GPA</i>	
Total	211 000€	Total	211 000€

Les participations financières de Guingamp-Paimpol Agglomération concernant les actions listées supra seront :

- Pour la destination Cœur de Bretagne-Kalon Breizh de 6 837 euros ;
- Pour la destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps de de 19 879 euros.

Ne prennent pas part au vote CONNAN Josette et DOYEN Virginie

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les plans d'actions projetés pour 2024 ;
- Approuve les budgets prévisionnels pour 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

DEL2024-04-082

SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME GUINGAMP-BAIE DE PAIMPOL

Josette CONNAN : Comme vous le savez, nous avons sur notre territoire un Office Intercommunal du Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol qui concerne nos 57 communes. Les relations entre l'Agglomération et l'Office Intercommunal de Tourisme sont depuis 2019 fondées sur une convention d'objectifs et de moyens qui définit les engagements réciproques pour le choix de la mise en œuvre

des actions, mais également les moyens nécessaires. Une convention qui a été renouvelée en décembre 2023 et qui a été votée à l'unanimité par le Conseil d'agglomération et qui régit la mise en œuvre des actions de la stratégie du tourisme et des loisirs que vous aviez adoptée en juin 2023 ainsi que le montant de la subvention qui lui est accordée. C'est une aide en fonction des besoins exprimés annuellement pour le fonctionnement de l'Office du tourisme lors du dialogue de gestion avec l'Agglomération et qui doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil d'Agglomération. Lors du débat d'orientations budgétaires, le financement de l'Office du tourisme avait fait l'objet d'un rappel particulier. En effet, la réduction de la subvention d'équilibre versée à l'Office du tourisme par l'Agglomération en 2022 puis 2023 avait conduit l'Office du tourisme à mobiliser l'intégralité de son fonds de roulement constitué par les résultats de fonctionnement des années antérieures. De fait, l'Agglomération cette année propose d'augmenter la subvention de l'Office du tourisme pour l'année 2024.

Vincent LE MEAUX : Merci, y a-t-il des questions sur ce rapport sur le fonctionnement de l'Office ? La Présidente est là. Dans le cadre du vote, il faudra se déporter.

Virginie DOYEN : L'ensemble des membres du Comité directeur. On est 16, normalement.

Vincent LE MEAUX : Êtes-vous 16 élus ?

Virginie DOYEN : 16 élus, titulaires, suppléants.

Vincent LE MEAUX : Titulaires et suppléants. On aura bien les noms. Vous savez qui est qui. Chacun sait ce qu'il est, en fait.

Virginie DOYEN : J'ai la liste.

Vincent LE MEAUX : Vous avez la liste. Il faudrait que je la prononce. Y a-t-il des questions sur l'Office et sur cette convention ?

Vincent CLEC'H : Juste vous préciser, on en avait déjà discuté et ça avait été présenté au débat d'orientations budgétaires effectivement, là, on augmente la subvention par rapport aux années antérieures, puisque comme l'a dit Josette CONNAN, il y avait, si on peut dire, des fonds de roulement, c'est-à-dire des excédents. La première chose par rapport à l'Office du tourisme, c'était de lui donner les moyens d'exercer sa mission, puisque c'est vraiment l'outil de l'Agglomération pour le développement du tourisme. Donc ça, il faut le prendre en compte. Là aujourd'hui, on bénéficie aussi de rentrées importantes, puisque c'est l'Agglomération qui perçoit la taxe de séjour et qui la reverse ensuite à l'Office de tourisme. C'est aujourd'hui une rentrée d'argent dynamique, mais c'est aussi grâce aux efforts que fait l'Office de tourisme. Donc, ça permet de maintenir un niveau raisonnable, puisqu'on était à peu près à 100 k€ l'année dernière. On augmente cette année, mais l'important c'est surtout de donner le moyen à l'Office de tourisme de travailler et d'être un outil performant pour le développement de notre territoire. Et là, je pense qu'avec la taxe de séjour, le budget qu'ils ont et la subvention, ils auront tous les moyens d'exercer leur mission.

Vincent LE MEAUX : Et un nouveau directeur qui devrait arriver début juin.

Marie-Thérèse SCOLAN : Je voulais juste savoir avec les 16 élus qui ne doivent pas prendre part au vote, si on a le quorum.

Vincent LE MEAUX : Tu as raison, ça peut jouer. On était en train de calculer ça. J'étais en train de regarder. C'est bon, on a le quorum. Mais ça devient abominable, je vous le dis, les histoires de conflit d'intérêts, là, aujourd'hui. On est de plus en plus poursuivis. Je pense qu'au Département, vous êtes dans une situation quand même qui devient compliquée aussi. Je crois que ça devient abominable, c'est-à-dire qu'il y a des structures aujourd'hui qui ne peuvent plus être dirigées, simplement parce que le juge va nous envoyer potentiellement au pénal si l'on prend simplement une décision dans une instance et la même dans l'autre. C'est impressionnant. On marche sur la tête, comme dirait le Mouvement agricole des dernières semaines.

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240528-DEL2024_05_127-DE

Hervé RANNOU : Juste pour dire que quand on va voter des délibérations sur le SMITRED, s'il y a 86 membres, ça va être compliqué d'avoir le quorum.

Vincent LE MEAUX : C'est sûr, tu as raison, on ne pourra pas. Même moi, je suis membre du SMITRED, pour faire le compte.

Dominique PARISCOAT : Bonsoir tout le monde. Je voulais savoir quel est le montant de la taxe de séjour par rapport à la subvention. Ce serait bien de le savoir. Qu'est-ce que ça représente ?

Vincent CLEC'H : Je peux répondre. Elle est à hauteur de 650 k€. Elle a très fortement augmenté, notamment depuis que les plateformes ont l'obligation de verser la taxe de séjour. Les plates-formes, vous les connaissez toutes, les grandes plates-formes. Je ne vais pas faire de la pub pour certaines, mais ça fait des recettes énormes. Le budget de l'OIT, c'est aux alentours de 1,2 M€. C'est beaucoup de personnel. Il n'y a pas d'investissement. Après, ils sont également sur le territoire, parce que le siège est à Paimpol, mais ils ont également les BIT sur l'ensemble du territoire à gérer.

Vincent LE MEAUX : Vous avez vu la distinction que l'on a reçue sur le territoire, autant les deux étoiles pour la Vallée des Saints et les deux étoiles pour l'abbaye de Beauport. Ça veut dire que le Nord et le Sud du territoire dans leurs extrémités sont reconnus par la qualité de leur tourisme.

Vincent LE MEAUX : Monsieur le Maire de Guingamp, vous allez devoir faire un peu d'efforts pour la prison de Guingamp, mais on a des équipements qui sont remarquables à titre national. Donc, on ne peut qu'encourager les porteurs et les acteurs du tourisme à promouvoir ce territoire, du nord au sud et sans oublier le centre. J'ai commis un impair pour le Maire de Guingamp. Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ? Je vous indique les personnes qui ne peuvent pas prendre part au vote : Virginie DOYEN ; Hervé RANNOU ; Josette CONNAN ; Jean-Claude BÉGUIN ; Aurélie LE SAOUT ; Samuel LE GAOUYAT ; Fanny CHAPPE ; Cyril JOBIC ; Dominique PARISCOAT ; Marie-Françoise LE FOLL ; Vincent CLEC'H ; Nelly BOUTTERIN ; Joseph LINTANF ; Claudie LE JANNE ; Guy KERHERVE ; et Laure-Line INDERBITZIN. Voilà les personnes qui ne vont pas prendre part au vote, dans quelques instants quand je vais mettre aux voix. D'ailleurs, je vais le mettre tout de suite comme ça, ça va être fait, vu la complexité.

Les relations entre l'agglomération et l'office intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol sont, depuis 2019, fondées sur une convention d'objectifs et de moyens définissant les engagements réciproques pour le choix et la mise en œuvre des actions mais également les moyens nécessaires.

Cette convention renouvelée lors du conseil du 12 décembre 2023 a notamment vocation à détailler le rôle de l'office de tourisme dans la mise en œuvre des actions de la stratégie du tourisme et des loisirs adoptée le 27 juin 2023 par le Conseil d'agglomération ainsi que le montant de la subvention qui lui est accordé.

Cette aide, en fonction des besoins exprimés annuellement par l'office de tourisme lors du dialogue de gestion avec l'agglomération, doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil d'agglomération.

Lors du débat d'orientation budgétaire, le financement de l'office de tourisme avait fait l'objet d'un rappel particulier. En effet, la réduction de la subvention d'équilibre versée à l'office de tourisme par l'agglomération, en 2022 puis 2023, avait conduit l'office de tourisme à mobiliser l'intégralité de son fonds de roulement, constitué par les résultats de fonctionnement des années antérieures.

De fait, l'Agglomération propose d'augmenter la subvention de l'office de tourisme pour l'année 2024.

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240528-DEL2024_05_127-DE

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue entre Guingamp Paimpol Agglomération et l'office de tourisme Guingamp Baie de Paimpol ;

Vu le Budget Primitif 2024 de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Ne prennent pas part au vote *CLEC'H Vincent, CONNAN Josette, DOYEN Virginie, LE FOLL Marie-Françoise, LE GAOUYAT Samuel, LE SAOUT Aurélie, LINTANF Joseph, PARISCOAT Dominique, RANNOU Hervé, CHAPPE Fanny, JOBIC Cyril, LE JANNE Claudie, KERHERVE Guy.*

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Autorise l'attribution d'une subvention de 350 000 € au titre de l'année 2024 dont 200 000 €* ont déjà été versés en décembre 2023 (*correspondant au montant minimum établi lors du Débat d'Orientation Budgétaire) ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les actes permettant de verser cette subvention.

DEL2024-04-083 **PETITE-ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221)

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre de la politique petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Association	Objet	Convention	Propositions 2024
Point Accueil Ecoute Jeunes « Cap jeunes » - SESAM Bretagne	Accompagnement et écoute des jeunes et de leurs familles	2024-2026	30 900 €
SESAM Bretagne - Collectif Parentalité	Mise en réseau des acteurs parentalité et coordination d'actions à destination des familles	2024-2026	2 000 €
Point Accueil Ecoute Jeunes « Le Lieu » - Fondation Bon Sauveur	Accompagnement et écoute des jeunes et de leurs familles	2024-2026	18 000 €
Association Melrose	Actions culturelles à destination des jeunes	2024-2026	5 200 €

Ludothèque Au coin du jeu	Favoriser les échanges, rencontres et l'accompagnement à la parentalité à travers le jeu	2022-2024	6 242 €
MJC Bégard	Maison des Jeunes et de la culture - Gestion d'un accueil de loisirs 3-17 ans sur le Pays de Bégard	2022-2024	145 900 €
Pass' Engagement	Dispositif de valorisation de l'engagement associatif des jeunes	2024	5 000 €

Par ailleurs, il est proposé de provisionner sur l'enveloppe associative une somme maximum de 2 000 € pour la bourse d'accompagnement aux projets de jeunes, mise en place avec la CAF et le Conseil Départemental, qui permet de faciliter et encourager les dynamiques collectives de la jeunesse sur le territoire. Les dossiers peuvent être reçus tout au long de l'année et les projets sont présentés par les jeunes eux-mêmes devant un jury

Vincent LE MEAUX : On passe plus son temps à savoir qui ne peut pas voter qu'à savoir ce que l'on peut donner. C'est un peu déroutant quand même. On est présents, mais en même temps, on n'a pas le droit de prendre part au vote, donc on n'a pas le droit de décider. C'est ça qui est assez remarquable. Sur ces votes de subventions aux associations pour l'année 2024, en enlevant les personnes déjà concernées par un risque de conflit d'intérêts, y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Cette délibération est adoptée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur les subventions listées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-084 **PETITE-ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS : HABITAT JEUNES EN TREGOR ARGOAT**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221)

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre de la politique petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Association	Objet	Convention	Propositions 2024
Habitat Jeunes en Trégor Argoat - Résidence Habitat Jeunes	Résidence Habitat Jeunes ayant des revenus modestes	2024-2026	38 800 €
Habitat Jeunes en Trégor Argoat - Logez jeunesse	Accompagnement des jeunes solutions de logement sur le territoire	2024-2026	5 500 €

Ne prennent pas part au vote PUILLANDRE Elisabeth et PARISCOAT Dominique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur les subventions listées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-085 **PETITE-ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS : MJC BEGARD**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221)

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre de la politique petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Association	Objet	Convention	Propositions 2024
MJC Bégard	Maison des Jeunes et de la culture - Gestion d'un accueil de loisirs 3-17 ans sur le Pays de Bégard	2022-2024	145 900 €

Ne prennent pas part au vote AUBRY Gwénaëlle, BOETE Cécile, DOYEN Virginie et PARISCOAT Dominique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention à la MJC de Bégard ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-086

ECOLE DE MUSIQUE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Josette CONNAN : Guingamp-Paimpol Agglomération a une seule école de musique sur deux antennes différentes, une à Guingamp, une à Paimpol. Ce règlement, en lien avec la Commission Nouvelles Dynamiques Territoriales, devait être actualisé. Voici les points que l'on doit changer : remplacer des termes « vice-président délégué à l'enfance et à la jeunesse », puisque c'était resté au nom de Dominique par « Président ou son représentant » ; remplacer « coordinatrice pédagogique et coordinatrice administrative » par « responsable de l'école de musique » et « assistante administrative » ; préciser également les conditions d'inscription et qu'au-delà de la date limite indiquée, les anciens élèves ne seront plus prioritaires ; redéfinir les modalités de tarification et de paiement ; redéfinir l'ordre de priorité d'inscription et rendre obligatoires la pratique collective et la formation musicale pour toute inscription en cours individuel ; rendre obligatoire la participation des élèves de diffusion et de médiation organisées par l'école de musique et préciser la responsabilité des familles. Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent bien entendu votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération.

Vincent LE MEAUX : Il s'agit de choses simples peut-être, mais ce sont des principes derrière pour faire en sorte que ça fonctionne bien. Il y a un peu de tracas parfois pour faire comprendre à nos concitoyens et concitoyennes qu'ils sont usagers d'un service public de qualité, puisqu'il y a vraiment une qualité professionnelle remarquable, je le dis, dans l'école avec nos deux sites sur le territoire de l'agglomération, mais on n'est pas dans un service de commerce. Ce n'est pas du commerce à la Culture que l'on fait. Ce n'est pas parce que je paie que j'ai le droit. Non. On est quand même des citoyens usagers qui doivent aussi après reconnaître qu'il y a des principes de priorité, des principes d'inscription et qu'à un moment donné, il y a une politique tarifaire qui fait que l'on prend en compte la vie des gens, la vie sociale des personnes. Ceux qui sont plus riches peuvent payer un peu plus. Ceux qui sont moins riches peuvent avoir accès malgré tout à la Culture sur notre territoire. Donc c'est très important, ce règlement intérieur, pour l'équité et pour la justice sociale également. J'ai eu quelques remontées, c'est pour ça que je le dis. Il y a eu des courriers un peu acerbes : « ça coûte cher », mais à un moment donné, non, ça ne coûte pas cher, parce que quand on se compare avec les autres territoires, on n'est pas forcément sur les mêmes tarifs, on est bien en dessous. Par ailleurs, ce ne sont pas des services qui sont réservés à certaines personnes. On est très bien subventionnés, ici, sur notre territoire et on veut faire en sorte qu'il y ait beaucoup de jeunes, de familles plus modestes qui puissent avoir accès à la Culture et à l'exercice d'un instrument dans la logique de la Culture pour tous. Je ne vous lirai pas les courriers. Dominique PARISCOAT a affaire aussi à cette discussion-là, je pense.

Dominique PARISCOAT : On sait que certains, ça fait dix ans qu'ils sont à l'école de musique et ils pensent qu'ils sont dans les murs à vie. Du coup, c'est bien de tourner un peu aussi. Ce n'est pas une obligation.

Josette CONNAN : À ce sujet-là, justement, j'ai rencontré les professeurs de musique cette semaine. Nous allons écrire un réel projet d'établissement avec une feuille de route également pour les élèves pour les accompagner à un instant T pour qu'ils puissent voler de leurs propres ailes.

Vincent LE MEAUX : Des questions ou d'autres observations ? On réfléchit par ailleurs à organiser les services de l'école de musique sur le territoire. On sait très bien qu'on est attendus ailleurs sur le

territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération avec les associations existantes et avec les collectivités aussi qui pourraient prendre part au développement de cette école de musique intercommunale.

L'école de musique Guingamp-Paimpol est soumise à un règlement intérieur validé en Conseil d'agglomération le 06 juillet 2021.

Considérant que ce règlement intérieur ne répondait qu'en partie à la récente politique des Nouvelles Dynamiques Territoriales, il convient de l'actualiser.

Ce nouveau règlement a pour objet de :

- De remplacer les termes « Vice-président délégué à l'enfance, la jeunesse, aux sports et loisirs » par « le Président ou son représentant » ;
- De remplacer « la coordinatrice pédagogique et la coordinatrice administrative » par « la responsable de l'école de musique et l'assistante administrative » ;
- De préciser dans les conditions d'inscription qu'au-delà de la date limite indiquée les anciens élèves ne seront plus prioritaires ;
- De redéfinir les modalités de tarification et de paiement ;
- De redéfinir l'ordre de priorité d'inscription ;
- De rendre obligatoire la pratique collective et la formation musicale pour toute inscription en cours individuel ;
- De rendre obligatoire la participation des élèves aux actions de diffusion et de médiation organisées par l'école de musique ;
- De préciser la responsabilité des familles.

Vu le règlement intérieur de l'école de musique joint en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la mise à jour du règlement intérieur de l'école de musique Guingamp-Paimpol applicable dès la rentrée de septembre 2024.

DEL2024-04-087

CULTURE : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 par le service culture, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Association	Objet	Convention (dates)	Propositions 2024
Office public de la langue bretonne	Soutien à la langue et à la culture bretonnes		5 000 €
Centre d'art Gwinzegal	Centre d'art contemporain d'intérêt national, tourné vers la photographie	Convention pluri-annuelle 2024-2027	22 000 €
Melrose	Diffusion et animation culturelle, parcours d'éducation artistique et culturelle	Convention pluri-annuelle 2024-2026	2 000 €
Radio Kreiz Breizh	Radio de pays bilingue (breton/français) à vocation généraliste, implantée en milieu rural		2 500 €
Amis de l'Abbaye de Koad Malouen	Animation culturelle du patrimoine bâti		1 000 €
La presqu'île à tue-tête	Animation culturelle et ateliers d'expression musicale et vocale		1 000 €
Compagnie Grégoire & Co	Projet culturel autour de la danse		1 500 €
Culture Zàtous Bretagne	Accès à la culture locale par des publics éloignés		2 500 €
École de musique des trois rivières	Enseignement de la musique en Pays de Bégard et Belle-Isle-en-Terre		40 000 €
Orchestre d'Harmonie du Pays de Guingamp	Enseignement musical cuivre et anches orienté vers la pratique collective		800 €
Compagnie Herborescence	Création et diffusion de spectacles en milieu naturel, éducation artistique et culturelle		2 000 €
Le Sonart	Cours de musique à Callac, Bourbriac et Plésidy		500 €
L'image qui parle	Création, diffusion et pratique artistiques, orientées autour de la parole et de la photographie		4 500 €
Rock à l'ouest	Studio d'enregistrement musical, accompagnement des pratiques.		4 500 €
Ti ar Vro Arvor hag an Argoad	Lieu de partage autour de la culturel bretonne		5 000 €
Les trois coups, école de théâtre	Enseignement et pratique du théâtre		3 000 €

Liratouva	Exposition, édition et atelier d'écriture itinérant		1 000 €
Art Design Espace Roudour, la Tannerie	Lieu d'exposition d'architecture, de design et d'art contemporain en zone rurale		2 000 €
Bagad Gwengamp	Formation des jeunes, ouverture d'une école de musique à Callac		1 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur les subventions listées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-088

CULTURE : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Association de Gestion et de Restauration de l'Abbaye de Beauport (AGRAB)

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 par le service culture, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Association	Objet	Convention (dates)	Propositions 2024
Association de Gestion et de Restauration de l'Abbaye de Beauport	Mise en valeur du patrimoine culturel et naturel du site de Beauport à Paimpol	Convention pluri-annuelle 2022-2024	70 000 €

Ne prennent pas part au vote BOETE Cécile, CONNAN Josette, DOYEN Virginie, GOUAULT Jacky, KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe, LE BIANIC Yvon, LE SAOUT Aurélie, PAGNY Gilles (GRAEBER Sophie absente)

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention à l'Association de Gestion et de Restauration de l'Abbaye de Beauport ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-089

**CULTURE : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS
TI AR VRO ARVOR HAG AN ARGOAD**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 par le service culture, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Association	Objet	Convention (dates)	Propositions 2024
Ti ar Vro Arvor hag an Argoad	Lieu de partage autour de la culture bretonne		5 000 €

Ne prend pas part au vote KERHERVE Guy

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention à l'Association Ti ar Vro Arvor hag an Argoad ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer la convention d'objectif et de financement correspondante ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Vincent LE MEAUX : On en vient à la Commission du Développement Humain et Social.

Claudine GUILLOU : Merci, deux délibérations, la première concernant le CIAS. Une convention d'objectifs et de moyens lie le CIAS à l'Agglomération depuis 2019. Cette convention d'une durée de quatre ans a été signée en 2022. Elle décrit les modalités d'accompagnement de l'Agglomération au profit du CIAS, mais également les objectifs partagés ainsi que la subvention qui lui est attribuée. Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été convenu de fixer le niveau de la subvention d'équilibre pour 2024 à 270 k€. Ce montant sera acté une fois le résultat comptable 2023 de l'établissement établi. Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider l'attribution de cette subvention de 270 k€ au CIAS avec la possibilité d'autoriser le versement d'un acompte dans la limite de 50 % et bien sûr, d'autoriser le Président à signer les actes permettant de verser cette subvention.

Vincent LE MEAUX : Sur ce point peut-être, on peut singulariser ce vote par rapport aux autres délibérations, mais elles ne sont pas forcément nombreuses non plus. Sur l'activité du CIAS qui gère en particulier le CISPDR, ce sont des acronymes, mais ce n'est pas très compliqué derrière, on va pouvoir peut-être rentrer un peu dans le détail. On a fait une réunion très intéressante avec la sous-préfecture, le représentant du procureur de la République et les services de gendarmerie. Il faudrait effectivement que l'on soit bien plus préoccupés par les politiques de prévention et d'éducation et être aussi très sensibilisés sur ce que fait le CISPDR pour accompagner les familles, les publics en difficulté. On a des discussions très intéressantes et très perturbantes, parce que l'on voit que les phénomènes d'insécurité ou d'incivilité se développent, pas simplement en quantité, mais aussi en virulence sur le territoire. Nous avons des phénomènes, qui sont aussi inquiétants, de désocialisation, qui tendent à aller vers parfois des phénomènes de radicalisation. Nous avons échangé plus de deux heures l'autre jour, je n'ai pas pu assister jusqu'à la fin de la réunion, avec les représentants de l'administration d'État. Je pense, cher Yannick ECHEVEST, qu'il faudra peut-être que l'on en discute à l'occasion d'une Conférence des Maires, parce que les informations que l'on a reçues sont préoccupantes. Il faut que l'on puisse partager cela avec l'ensemble des maires. Pour avoir échangé avec le délégué du procureur et le secrétaire général de la sous-préfecture, et vous avez sans doute continué, vous, de travailler, ils sont en attente de meilleurs contacts avec les élus locaux. Donc, je pense que ça serait intéressant de pouvoir mettre en valeur le travail du CISPDR, parce que je conçois qu'il y a un manque de prise de conscience sur les phénomènes, même si l'on est conscient qu'il y a des problèmes dans nos communes, mais quand on voit après, la nature de ces problèmes, l'on peut se dire que l'on est un peu déconnecté.

Yannick LE GOFF : Juste un petit mot pour vous dire, c'est vrai Président, que l'on parle de harcèlement, on parle de sécurité, on parle de pornographie, on parle de radicalisation, on va un peu sur tous les sujets. On a été sur la drogue, on va sur l'alcool, on parle des écrans. Demain soir, sur Grâce, il y a « E-enfance ». On va parler avec les enfants et tous les professeurs. On va en même temps parler avec les familles de façon à les sensibiliser à toute la dangerosité des écrans. Il y a plein de sujets. On est en relation permanente. Presque tous les mois et demi, on rencontre presque tous les proviseurs des écoles, 18 sur 22, je crois. Donc, c'est important et c'est un bon suivi, mais il y a des sujets très graves. On a vu le représentant des Renseignements généraux, qui était avec nous, qui nous a alertés un petit peu sur certains cas de radicalisation aussi. On en parlait, mais on voyait ça encore loin. Malheureusement, ils sont sur notre territoire.

Claudine GUILLOU : Tu as raison, tout un travail est engagé avec les responsables d'établissements qui, au début, étaient en nombre moyen et qui aujourd'hui viennent quasiment en totalité à ces rencontres tant les problèmes sont cruciaux dans leurs établissements et tant ils sont en attente de réponse. Concernant la radicalisation, effectivement, nous avons le sentiment qu'elle était moindre sur notre département, sur notre territoire. En fait, ce n'est pas le cas. Il y a une forme de radicalisation très insidieuse qui s'opère sur le public des adolescents qui sont de plus en plus nombreux à demander à épouser la religion musulmane. Ils sont instrumentalisés par des groupuscules qui s'insèrent dans les

milieux ruraux, qui se croient très protégés et en fait qui ne le sont pas, et ils utilisent des moyens détournés comme les mangas qui séduisent beaucoup les jeunes. Donc, il faut vraiment être très prudent. Cette réunion nous a permis d'échanger sur ces sujets-là avec des acteurs en lien direct avec ces problématiques. Il y a là encore un travail à engager. Rien n'est à négliger.

Vincent LE MEAUX : L'objectif est bien de mettre en place une Conférence des maires pour rappeler le dispositif d'accompagnement, les sensibilisations et faire en sorte que l'on ait une acuité particulière sur ces phénomènes qui ne sont pas bien sûr tous les jours dans notre quotidien, mais qui se développent. On est interpellés par les services de l'État. Donc, je souhaite que ce ne soit pas simplement les membres du CISPDR de la Commission qui soient interpellés. Agglomération, ville de Guingamp et ville de Paimpol, c'est bien, mais ce n'est pas toute l'Agglomération. Il y a d'autres élus qui sont présents aussi. Notre collègue maire de Kerfot qui était présent, mais je crois que ça concerne tous les maires du territoire. On ne va pas porter ça à six pour le compte des 57.

Yannick LE GOFF : Je participerai volontiers à cette conférence pour vous expliquer un petit peu tous les chemins que l'on prend.

Vincent LE MEAUX : OK. Merci.

Virginie DOYEN : Je voulais juste préciser que d'ailleurs dans les subventions il y a l'accompagnement. Les points d'accueil Écoute Jeunes sont très importants sur nos territoires. Entre autres, à Paimpol, il y a « Le Lieu » et puis sur Guingamp et, il me semble, sur le secteur Bégard-Bourbriac, il y a le « Cap Jeunes ». Je pense que c'est essentiel. Pour avoir discuté entre autres avec le Cap Jeunes, les salariés signalent quand même que depuis l'après-Covid-19, clairement les jeunes sont en souffrance, ont besoin d'un accompagnement. Il n'y a pas que la radicalisation, il y a aussi vraiment une souffrance psychologique qui est là. Je pense que le CISPDR justement a son rôle à jouer complètement dans cet accompagnement.

Vincent LE MEAUX : Oui, tout à fait, et on travaille bien en réseau partenarial. C'est très fort dans les actions de sensibilisation et pas que la sensibilisation, on a vraiment le travailleur social qui fait un travail remarquable sur le territoire. C'est à mettre en lien avec les dispositifs d'accompagnement de la CAF. Claudine GUILLOU et moi-même avons reçu la semaine dernière le directeur de la CAF des Côtes-d'Armor avec ses collaborateurs. On voit qu'ils sont prêts à investir beaucoup plus sur le territoire. Yannick ECHEVEST, tu m'en avais fait part. Et là, il y a un sujet qui est en cours, c'est la Maison des parents. Je crois qu'au regard de la réunion que j'avais mardi sur le CISPDR et sur la prévention de la délinquance et les radicalités, la réunion de jeudi avec le directeur de la CAF qui nous propose de mettre en place une Maison des parents, ça se rejoint. À un moment donné, il va falloir que l'on mette les bouchées doubles pour recréer ces dispositifs de sociabilisation et recréer cet esprit républicain, citoyen et citoyenne, dans notre belle République qui aujourd'hui vacille dans ses valeurs fondamentales. On sent bien que la liberté tous les jours est remise en cause. Les principes d'égalité, n'en parlons pas. Et la fraternité, c'est plutôt le principe de jalousie aujourd'hui qui prédomine dans nos relations. On peut effectivement au travers de dispositif comme la Maison de l'adolescence, et j'ai donné un avis favorable, sous réserve maintenant que nos équipes puissent suivre. Comme le disait Yannick ECHEVEST, il faut faire attention à être bons. J'ai compris qu'il fallait faire une déclaration d'intention et que l'on a, après, plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour montrer cette Maison des parents qui viendrait donc épauler de façon proactive les familles qui sont esseulées aujourd'hui dans leur accompagnement à l'éducation, à la socialisation de leurs enfants. Donc, sujet de l'année que l'on va prendre en main.

Y a-t-il d'autres observations ou questions sur ces subventions au CIAS ? Je pense que l'on est un peu comme dans l'établissement public de l'OIT. Je pense que vous ne pouvez pas prendre part au vote. Mais le CCAS est un établissement public aussi, mais bon, ça devient un peu risible.

DEL2024-04-090

CIAS : SUBVENTION 2024

Par délibération du 27 août 2019, l'agglomération a décidé, en accord avec le Conseil d'Administration du CIAS, de lui confier de nouvelles missions afin que la solidarité, valeur exprimée dans le projet de territoire, trouve à s'affirmer sur l'ensemble du territoire.

Les relations entre l'agglomération et le CIAS sont depuis 2019 fondées sur une convention d'objectifs et de moyens.

La convention en cours, d'une durée de 4 ans signée le 14 juin 2022, décrit les modalités d'accompagnement de l'agglomération au profit du CIAS mais également les objectifs partagés ainsi que la subvention qui lui est attribuée.

Cette aide, fonction des besoins exprimés annuellement par le CIAS lors du dialogue de gestion avec l'agglomération, doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil d'agglomération.

Il a été convenu lors du débat d'orientation budgétaire de fixer le niveau de la subvention d'équilibre pour 2024 à 270 000 €. Le montant définitif de la subvention d'équilibre sera néanmoins acté une fois le résultat comptable 2023 de l'établissement établi.

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue entre Guingamp Paimpol Agglomération et son CIAS ;

Vu le Budget Primitif 2024 de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Ne prennent pas part au vote ECHEVEST Yannick, GUILLOU Claudine, LE BIANIC Yvon, LE BLEVENNEC Gilbert, LE CALVEZ Michel, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Yannick, NAUDIN Christian (PRIGENT Jean-Yvon et LE JANNE Claudie absents

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Attribue une subvention d'un montant de 270 000 € au CIAS et la possibilité d'autoriser le versement d'un acompte dans la limite de 50 % ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les actes permettant de verser cette subvention.

DEL2024-04-091

GENS DU VOYAGE : AIRES ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : TARIFS 2024

Claudine GUILLOU : L'Agglomération a la compétence en matière d'accueil des gens du voyage. Vous le savez, ce sujet a été évoqué maintes fois. Cette compétence s'exerce sous l'égide du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage. C'est un document prescriptif, donc on doit le respecter, qui nous impose des obligations. Nos obligations au niveau de l'agglomération, c'est deux aires permanentes sur les secteurs de Guingamp et de Paimpol ; trois terrains familiaux locatifs sur l'aire guingampaise ; trois aires temporaires d'accueil à Callac et sur les aires de Guingamp et Paimpol ; et une aire de grand passage sur le secteur guingampais. Concernant le secteur guingampais, l'aire permanente, c'était l'aire de Bellevue. Aujourd'hui, c'est une aire qui est en phase de réhabilitation. Elle est reconstruite sur l'aire de Kergéré, à Ploumagoar. Les travaux sont en cours. L'ouverture est prévue le 1^{er} juillet prochain. Dès lors que les voyageurs auront intégré la nouvelle aire, l'aire de Bellevue sera fermée. Cette aire a bénéficié de quelques travaux, a minima bien sûr, mais nécessaires, de réhabilitation des installations électriques et des installations sanitaires. Le travail est en cours. Les choses sont bien engagées. Concernant, toujours sur l'aire guingampaise, la création d'un terrain familial locatif, la Ville de Guingamp a mis à disposition de l'Agglomération une maison avec un terrain.

Cet équipement est en attente d'aménagement. Il se trouve que la maison est squattée par un couple sans domicile fixe depuis 2023. Donc, il y a une procédure d'expulsion en cours. Les travaux d'aménagement pourront s'exercer dès lors qu'ils seront partis. Concernant l'aménagement des trois terrains familiaux locatifs sur la commune de Saint-Agathon, une prorogation a été demandée au Préfet. Elle a été accordée pour deux ans. Donc, l'aménagement de ces équipements est prévu au plus tard le 16 décembre 2025. C'est aussi en bonne voie. Concernant les terrains de moyenne capacité, ces terrains concernent Callac et le secteur guingampais. La commune de Callac propose son terrain à l'achat. Cette parcelle a été estimée à 1,8 k€. La commune de Plouisy a accepté l'aménagement d'un terrain situé au Aligodo Bras. La commune de Pabu met à disposition une parcelle située au lieu-dit Saint-Ilut. Une rencontre avec la SNCF a été sollicitée en vue de la mise à disposition du terrain situé dans la zone industrielle de Grâces. Donc, sur le secteur guingampais, nos obligations sont bien remplies. Concernant l'aire de grand passage qui concerne également l'aire guingampaise, ce terrain de grand passage se situe à l'hippodrome de Saint-Agathon. L'Agglomération est liée à l'association des courses hippiques de Guingamp par une convention. Quelques modifications ont été apportées à la convention à la demande de Monsieur Pasquiou, son Président. La nouvelle convention mentionne quatre passages maximum par an, une redevance fixe autorisant jusqu'à trois passages, et une redevance complémentaire en cas d'un quatrième passage. Voilà en gros les éléments modifiés dans la Convention. Par ailleurs, l'Agglomération est propriétaire du local haute tension implanté sur le site de l'hippodrome. Cet équipement est en place depuis 12 ans. Il n'est plus aux normes. Donc là, il y a des travaux nécessaires de mise aux normes à engager. Voilà pour le secteur guingampais. Le secteur paimpolais propose une aire d'accueil des gens du voyage qui fonctionne très bien, il n'y a pas de difficulté. L'équipement a fait l'objet d'une fermeture au mois de novembre 2023 pour des travaux de maintenance. Donc, tout se passe bien sur cette aire. En ce qui concerne les aires temporaires, la commune de Plouézec met à disposition un terrain pour l'accueil des gens du voyage pendant la période estivale. L'aménagement de cet équipement débutera au mois d'avril pour une ouverture prévue le 1^{er} juin prochain. Ensuite, deux autres terrains, toujours sur l'aire paimpolaise, ont été fléchés. Ce sont des terrains propriétés de l'Agglomération, sur les communes de Kerfot et d'Yvias. Il a été convenu que les communes du secteur paimpolais puissent tourner d'une année sur l'autre pour ne pas impacter tous les ans la même commune. Les recherches d'autres alternatives de terrains sont toujours en cours. Concernant la prestation de service, le nouveau marché de prestation de service relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage a pris effet le 1^{er} avril 2024 pour une durée de quatre ans. C'est la société Saint-Nabor Services qui a été retenue. Bien sûr, il y a des enjeux pour l'Agglomération, en 2024. L'été prochain, on souhaite que les stationnements spontanés illégaux soient évités, notamment sur le secteur littoral, en lien avec la Préfecture. Par ailleurs, l'événement Jeux olympiques été 2024 pourrait avoir un impact sur la circulation des gens du voyage. Déjà, les forces de l'ordre seront mobilisées sur l'événement et nous pourrions vivre des stationnements estivaux prolongés. À moyen terme, nous devons être conformes au Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage, mais c'est bien parti, il faut être positif, et à long terme, nous verrons poindre un nouveau Schéma départemental en 2025 qui sera également à nouveau à négocier. C'était un point d'information.

Vincent LE MEAUX : Merci pour ce point d'information complet. Monsieur le Maire de Plouézec.

Gilles PAGNY : Juste deux petites précisions. La commune de Plouézec a mis le terrain gratuitement à Guingamp-Paimpol Agglomération. Je pense que c'est nécessaire de le préciser. Les travaux ont commencé. Si vous avez vu les débats dans les journaux, vous avez pu remarquer que ça n'a pas été un sujet facile au Conseil municipal, puisque notre opposition s'est opposée d'ailleurs aux Gens du Voyage. Je pense qu'il est nécessaire de le préciser. Le Président a été aussi ciblé, Guingamp-Paimpol Agglomération a été ciblée, la Préfecture a été ciblée. Pas mal de gens ont été ciblés. Je voulais quand même le signaler. Ça a été un sujet très délicat lorsque je l'ai présenté. Par contre, il est passé à la majorité de mon équipe municipale.

Vincent LE MEAUX : Merci pour cet engagement de la commune de Plouézec. De toute façon, sinon, l'alternative, c'est des stationnements illégaux très compliqués à gérer. Je pense que dans ce débat sur les Gens du Voyage, il faut toujours rester dans un cadre républicain. C'est déterminant, parce que ce sont des sujets qui peuvent déraiper, dans l'entendement collectif, immédiatement, dès la première phrase. On le sait bien et l'on fait preuve de maturité, ici. Beaucoup d'efforts sont faits depuis plusieurs années. Je remercie en tout cas les maires qui sont dans cette démarche difficile. On a bien compris que ce n'est pas non plus de tout repos quand il s'agit d'accueillir des groupes, mais à tout le moins, on doit rester dans une posture très républicaine. En tout cas, merci, Gilles PAGNY. Comme à Ploumagoar, on a bien avancé aussi avec Yannick ECHEVEST sur un sujet qu'il va falloir tenir de près, et là, on n'est pas toujours sereins quand on arrive à l'abord des jours du mois de mai et du mois de juin. Je le comprends. Il va falloir que nous soyons attentifs. Nous sommes toujours en cours de recrutement au niveau départemental d'un chargé de mission aux gens de voyage. On n'a pas encore de recrutement définitif.

Pierre SALLIOU : Un renseignement. Qu'entend-on par stationnements spontanés ?

Vincent LE MEAUX : Stationnements illégaux, spontanés, illicites, pas conformes à la réglementation, au droit et pas sur une aire prévue à cet effet par notre Schéma d'Agglomération. Le parking devant la salle des fêtes de la mairie de Pabu, par exemple, c'est un stationnement spontané, illégal. Je sais que tu connais, c'est pour ça que je le dis. C'est ce que tu connais à Pabu. Le terrain de foot de Squiffiec ou de Plourivo, parfois. On a connu ça. Les zones d'activités. Il faut effectivement accompagner et c'est un travail fait par les services, mais également par le médiateur.

Gilles PAGNY : Juste une précision. Je ne sais pas si vous le savez, mais ils ont envahi l'ancien restaurant asiatique, à côté de Carrefour. Ils sont sur un domaine privé, là. Donc je ne sais pas comment ça va se passer, mais il y en a pas mal. J'ai découvert ça ce matin.

Vincent LE MEAUX : Oui à l'entrée de l'hôpital. Après, ce sont des exactions. Là, on est conformes au schéma. Même si on a encore quelques questions à traiter sur le secteur de Paimpol, on a la conformité du schéma, mais les forces de l'ordre, il faut les mobiliser pour procéder à des constats. Et là, j'espère que le propriétaire a fait le nécessaire.

Yannick LE GOFF : Je vais voir avec Madame Klising demain de façon à voir tout ça de près. S'il y a besoin de faire un arrêté, n'hésitez pas. On va le faire de notre côté, mais je vois ça dès demain matin.

Vincent LE MEAUX : Yannick, peux-tu nous parler un peu des tarifs.

Yannick LE GOFF : Pour l'aire de Paimpol, on était à 3 €. L'aire de Bellevue, ce n'était pas très cher, mais ça fait très longtemps que c'était mis comme ça. On a essayé de revoir un petit peu par rapport à l'aire de Kergué : 3,50 €. On a augmenté. Ça va être quand même un bel espace que l'on va leur remettre. Il faut savoir que pour tout ce qui est eau et électricité, il y aura des prépaiements. Donc, automatiquement, ils seront obligés de prendre un ou deux ou trois mètres cubes et puis ils les paieront. Avant de rentrer sur le terrain, ils seront obligés de le faire. Tout est mis en conformité, autant l'eau que l'électricité, pour que l'on soit sûr qu'ils n'aillent pas casser. Et puis, le règlement intérieur va faire que ce sera très strict. Autrement, ils prennent quand même une caution. Et ça, ce n'est pas facile, parce que l'on sait très bien que pour eux, donner une caution comme ça... On verra. C'est bien sûr que ce ne sera pas par chèque. On verra bien comment ça ira. On est obligé de demander quelque chose pour les bloquer, parce qu'autrement... Et en plus, ils n'auront plus droit, et ça, c'était une demande de Ploumagoar, je les remercie, de rester une année complète. C'est une année, à la limite une année scolaire. Après, ce sont des Gens du Voyage. Donc, ils auront aussi à circuler. On verra comment on pourra travailler avec eux. En ce moment, ça se passe bien. Madame Klising va les voir assez souvent. J'y suis allé deux fois, dernièrement. Ça se passe. Ils sont un peu inquiets de savoir

comment tout ça va se mettre en place, mais ça ne se passe pas trop mal. Il ne faut pas se plaindre. Donc, vous voyez : tarifs forfaitaires en cas d'incendie technique. Je peux vous assurer qu'il y a toute une liste. Si quelque chose est cassé ou autre chose, soit ils payent, soit c'est dehors. On va être très rigoureux dès le départ, parce que si on laisse quelque chose passer, on sait très bien que l'on n'y arrivera pas. Pour les grands passages, vous avez vu, c'est 20 € par semaine pour les caravanes double essieu, parce que les petites caravanes, généralement, ça sert de cuisine, donc, on ne les fait pas payer ou c'est un peu moins cher. En espérant qu'il n'y en ait pas trop d'illicites, cette année. On sait très bien, comme l'a dit le Président, qu'il va y avoir avec les Jeux olympiques beaucoup de passage. J'ai eu la Préfecture il y a une semaine, il me disait qu'il avait déjà eu 18 demandes pour les grands passages. Il n'y en a que neuf qui sont possibles sur les Côtes-d'Armor. Il y en a trois qui viennent sur Guingamp-Paimpol, mais ça va être chaud quand même. Donc, il va falloir que l'on fasse très attention. N'hésitez pas à prévenir le service adéquat, Madame Klising ou moi-même, pour que s'il y en a qui arrivent, on ait quand même cette possibilité au bout de 48 heures de leur demander de partir ou de leur faire une proposition, puisque sur Pabu et sur Plouisy, il y aura des terrains, autant sur Paimpol. Puis, courant mai, je vais voir la SNCF pour que l'on arrive à avoir cette capacité. C'est un endroit bitumé. On est en train de travailler ensemble de façon que s'il y a besoin, au moins que l'on ait un endroit qui ne reste pas perturbé, soit les Chants Marins, soit la Saint-Loup. On sait très bien dans quel sens ils vont.

Vincent LE MEAUX : C'est un sujet où là on est vraiment normalement bien dans nos bottes, bien dans nos baskets, mais la problématique c'est effectivement le contexte national et international que l'on va vivre. Il faudra que l'on ait les moyens d'intervenir. Je salue la réactivité de notre conseiller délégué, Yannick LE GOFF, qui est particulièrement présent lorsqu'il faut faire les négociations et les médiations avec les familles.

Yannick LE GOFF : Juste une petite précision, je vais me promener ; l'Agglomération me paye un voyage. Je vais voir les gens du voyage à Gien. J'avais envie de rencontrer les grands pasteurs. Je pense que c'est toujours intéressant d'avoir les grands patrons un petit peu là pour pouvoir discuter avec eux. Si l'on a un problème, au moins on peut avoir une action directe.

Vincent LE MEAUX : Bien. OK. Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport qui est présenté, qui était précis. On souhaitait avoir vraiment une vision précise à l'abord de la période estivale. On est prêts, mais il nous faudra avoir des certitudes sur d'autres sujets. Vous le voyez, on a posé de façon très transparente là où nous en sommes aujourd'hui. C'est bien ainsi que de pouvoir le faire devant vous et que vous puissiez aussi le transmettre aux conseils municipaux qui sont aussi souvent dans l'interrogation sur nos décisions, ici. Pas d'observations autres ? Pas de questions particulières sur cette délibération ne concernant que les tarifs ? On n'est pas sur la politique des gens du voyage, on est sur les tarifs simplement.

Vu lors du comité de pilotage - Gens du voyage en date du 14 février 2024 ;

Considérant l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Kergré à Ploumagoar, les tarifs pour le droit d'emplacement et les consommations des fluides ont été retenus ;

Considérant l'augmentation des coûts de l'énergie, une révision des tarifs de l'aire de Paimpol est proposée ;

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, l'aire permanente de Ploumagoar, située à Bellevue, fait l'objet d'une reconstruction à proximité sur Kergré. Les travaux de la nouvelle aire sont actuellement en cours et devraient permettre la mise en service en juin. La fermeture de l'ancienne aire sera effective dès l'ouverture de la nouvelle aire.

Compte tenu des équipements sanitaires prévus dans la nouvelle aire de Kergré et des modalités de fonctionnement (notamment le pré paiement), il est nécessaire de définir des tarifs en adéquation avec les services mis en place.

Il est proposé de valider la grille tarifaire proposée ci-dessous, pour la gestion de l'accueil des gens du voyage :

	Aire de Paimpol	Aire de Bellevue	Aire de Kergé
Droit d'emplacement	3 €/jour	1 € / jour	3.50 €/ Jour
Consommation des fluides			
Eau	4,12 €/m ³	1 € / jour	3,83 €/m ³
Electricité	0,26 €/KWh	1 € / jour	0,26 €/KWh
Caution	90 €	50 €	100 €
Tarif forfaitaire en cas d'incident technique	25 €/semaine	20 €/ semaine	25 €/ semaine
Aire de grands passages / terrain temporaire 20 € par semaine par caravane double essieu			
Stationnement spontané 5€ par jour par caravane double essieu			

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Adopte la grille tarifaire ci-dessus pour l'année 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vincent LE MEAUX : Nous arrivons sur les dossiers de la Commission Économie, Ouverture et Grands Projets.

Philippe LE GOFF : Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, six délibérations. Les deux premières sont des fonds de concours de l'Agglomération au dernier commerce sur les collectivités respectives de La Chapelle-Neuve et de Saint-Clet avec, pour La Chapelle-Neuve, un commerce qui est déjà en fonction et pour Saint-Clet un projet. Je tiens simplement à saluer ce qui se passe là, parce que j'en parlais tout à l'heure avec Joseph LINTANF, quand on rentrait, je trouve que ces commerces multifonctions qui existent, qui à La Chapelle-Neuve, qui à Maël-Pestivien, à Saint-Servais et puis à Saint-Clet, sont des commerces qui fonctionnent économiquement lorsque le projet est assis dans son fonctionnement d'investissement et de portage. Je trouve aussi que ce sont des lieux de vie qui trouvent leur public et c'est une bonne chose. Aujourd'hui, quand on parle de déclinaison opérationnelle de la question de la revitalisation sur les territoires, c'est, je trouve, avec des projets comme ceux-là que l'on arrive à porter à la fois de l'animation, de l'événementiel et puis un vrai service de proximité puisqu'il est multifonctionnel. On a une somme de 50 k€ pour la Chapelle-Neuve et 33,2 k€ pour l'étude qui est portée à Saint-Clet.

On a une délibération juste modificative d'une délibération que l'on avait déjà prise qui était à 180 k€ plus 8 k€, en fin de compte c'est 188 k€.

Et puis, vous avez une délibération sur l'indexation des tarifs des terrains des zones d'activités sur l'inflation. C'est une démarche que l'on avait entreprise d'avoir une évaluation constante de ces terrains. Et puis, vous avez les ventilations des emplois associatifs locaux dans le cadre des subventions.

Remettre aussi le focus sur l'ensemble de ce soutien associatif, mais qui quelque part est aussi un soutien à l'économie présentielle par l'aide à l'emploi. C'est aussi à souligner. Et puis, le tableau des subventions auprès des différents organismes qui sont rattachés à notre Commission, c'est-à-dire la question de l'Emploi et de la Formation, la question des missions Mer et Littoral de laquelle il faut retirer, comme ça a été dit par le Président, la question, notamment de la SNSM qui sera retravaillée à la suite du rendez-vous, la question des partenaires publics de l'accompagnement des entreprises. Redire qu'aujourd'hui, ces partenaires publics font un travail assez conséquent, parce qu'accompagner une entreprise, soit dans ces évolutions, soit dans son installation, l'accompagner notamment sur la question des dossiers d'éligibilité, ce sont ces organismes qui le font, du porteur de projet, parfois même de l'idée jusqu'à la concrétisation, et là-dessus, il y a un vrai boulot important. Comme vous l'avez vu tout à l'heure en préambule du Conseil d'Agglomération, il y avait un certain nombre de subventions qui ont été allouées, notamment dans le domaine agricole, avec notamment un portage qui sera fait par Initiatives Pays Argoat Goëlo sur la question de l'accompagnement aussi des agriculteurs. Et puis, vous avez un certain nombre de soutiens. L'enseignement supérieur, le rappeler effectivement, c'est une richesse de territoire. C'est une richesse d'avoir aujourd'hui sur un territoire un tuilage entre les acteurs économiques et la recherche, fondamentale ou appliquée. C'est le fait de pouvoir drainer sur le territoire aussi des jeunes qui viennent d'ici et d'ailleurs. C'est important de le dire, parce que l'on a un rayonnement qui est important. Il est local, régional, national et international. Aujourd'hui, la lecture que l'on peut avoir de notre territoire pour faire des études, je trouve que c'est plutôt une lecture de modernité à travers ce que l'on peut proposer. Les vitrines d'Armor et d'Argoat, que vous connaissez. Les autres subventions, dont certaines n'ont pas été retenues. Voilà l'ensemble de ces six délibérations que je vous ai citées rapidement, mais s'il y a besoin de points d'explication ou d'avis complémentaire, je suis tout ouïe.

Vincent LE MEAUX : Les rapports sont tous ouverts, donc si vous avez envie de poser des questions, c'est maintenant. On voit un peu le dynamisme des commerces, là. Ça bouge bien dans les communes. Il y a d'autres projets par ailleurs.

Alexandra LE LAY : Bonsoir tout le monde. Ce n'est pas une question, ça va être plus des remerciements par rapport au fonds de concours.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers délégués, Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, chers collègues, la commune de La Chapelle-Neuve vous remercie de l'attribution de ce fonds de concours qui lui a été attribué pour la rénovation de ce dernier commerce. Je voudrais peser ces remerciements, car le déroulement de ce dossier a été tout sauf conventionnel. Le temps qui nous a été imparti pour la réfection de ce dernier commerce nous a bousculés au niveau des us et coutumes pour les délégations des maîtrises d'ouvrages et autres. C'est pour cela qu'en mon nom, en celui de la municipalité, celui de la population de la Chapelle-Neuve, je tiens à peser ces remerciements. En effet, nous avons eu à notre écoute les élus et les opérationnels qui ont su adapter leurs politiques publiques aux circonstances particulières de ce dossier. Ce dossier doit permettre de retrouver un service aux personnes avec un bar-tabac, un dépôt de pain, une épicerie, une restauration et surtout un lieu de convivialité pour les habitants de la Chapelle-Neuve et plus largement du canton. Je peux vous assurer que cette aide impacte directement tous nos citoyens aujourd'hui. En effet, depuis l'ouverture de ce lieu, nous constatons que l'attente était bien là et que nous répondons collectivement à assurer des services à notre population. Merci encore à l'Agglomération pour cette contribution »

Vincent LE MEAUX : Merci. Je retiens ton propos. On sort des sentiers battus qui sont parfois des carcans administratifs et qui font qu'à un moment donné, alors que le projet est cohérent, tient la route, est innovant, on ne peut pas prétendre à une subvention, parce que l'on n'est pas dans la bonne case administrative et là, avec les services de Philippe LE GOFF qui va peut-être pouvoir répondre et de Vincent CLEC'H notamment, on a trouvé les solutions. Je tiens à remercier aussi les collègues élus du secteur qui ont fait le nécessaire pour que l'on puisse accompagner le développement de

commerces dans les bourgs, dans les communes rurales. Il faut assumer cette capacité à innover dans le montage des projets. Ça ne veut pas dire que l'on est à côté de la plaque. Non. On s'adapte à la société qui évolue et la revitalisation en particulier.

Philippe LE GOFF : Et moi, je vais vous adresser tout simplement mes félicitations, parce que je trouve que le projet, effectivement, il y a eu quelques facéties pour rentrer dans les cases, mais ça doit être l'objet des politiques publiques, c'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut trouver des solutions pour faire rentrer les choses qui sont dans l'innovation. Lorsque l'on regarde le projet de la Chapelle-Neuve, là on voit bien que tout a été bien travaillé et c'est parce que ça a été bien travaillé qu'à la fin, le loyer n'est pas prohibitif pour le porteur de projet et qu'à la fin, il y a la capacité de créer des événements et d'avoir un équilibre économique qui permet d'avoir une vraie pérennité. Quand je parlais tout à l'heure, à Maël-Pestivien, du bar ou quand je vois aujourd'hui Saint-Servais ce qui se passe ou à Saint-Clet, ça répond comme vous le disiez complètement à une attente de la population. C'est un endroit qui permet véritablement, je trouve, de se rencontrer et c'est une bonne chose, mais surtout, mes félicitations à la collectivité qui a su aussi être le point d'orgue pour rentrer dans ce projet, ne sachant pas forcément toutes les difficultés auxquelles elle allait être confrontée, mais c'est plutôt une bonne chance. Donc, bravo à la collectivité, surtout.

Joseph BERNARD : Je trouve que c'est un important d'accompagner les petites communes que nous sommes quand on se lance dans de tels projets qui sont très lourds. Je remercie l'Agglomération aussi de m'avoir accompagné l'année dernière, parce que ça a été fait aussi. Je sais que nous, quand on se lance dans de tels projets, on ne sait pas, des fois, trop où l'on va. C'est ça qui arrive, on ne sait pas trop où l'on va et ça peut nous prendre la tête, des fois. Il faut avoir le moral pour y aller, surtout quand ce sont de grosses sommes. Ça veut dire que la population s'interroge : « Il va endetter la commune. Comment on va faire après ? » Mais c'est après, quand on voit le résultat. Parce que moi, chez moi, je peux vous le dire franchement ici, si ça n'avait pas marché chez moi, je n'avais pas intérêt à mettre les pieds au bourg. Non. Quand on engage de telles sommes, vous savez, c'est l'intérêt de la commune qui est engagé, c'est l'endettement de la commune qui est engagé. Aujourd'hui, c'est quand même deux pleins temps et demi qui sont sur ce commerce, parce qu'ils avaient démarré à deux, donc, il y a un demi-poste qui a été créé depuis. Il y a l'événementiel, il y a l'épicerie, il y a l'ensemble et je peux vous dire que je suis très content et très fier de ce qui a été fait sur Maël-Pestivien, parce que ça a ouvert il y a un an, le 14 avril. Pour ma part, je dis qu'il faut essayer d'accompagner un maximum nos petits commerces, parce que nos petites communes se développent à ce moment-là. Ça fait partie de l'aménagement du territoire, parce que ça ne s'adresse pas uniquement à la commune qui fait les travaux, ça a un rayonnement aussi, un grand rayonnement. Ça, je peux l'assurer chez moi, je le sais, parce qu'il y a des gens qui viennent de toutes les communautés autour et d'ailleurs. Donc, je dis qu'il faut que l'on ait le courage, mais il faut aussi s'y prendre à deux mains, même à trois des fois, pour aller au bout.

Vincent LE MEAUX : La troisième main, c'est celle de l'Agglomération qui peut mettre la main à la pâte. Effectivement, c'est bien comme ça qu'il faut voir les choses.

Dominique PARISCOAT : C'est notamment par rapport à la revalorisation des terrains sur la zone artisanale. Je m'inquiète un peu de voir l'augmentation sur des zones sur lesquelles il n'y a pas eu de vente depuis plus de dix ans. Je pense notamment à la zone de Nénès aujourd'hui. Ça fait dix ans qu'il n'y a pas eu de construction dessus, donc ce n'est pas vendu à 15 € augmenté à 17 €. Je pense à celle-là en particulier, mais je sais qu'il y en a d'autres sur ma commune où il n'y a pas eu de construction depuis plus de dix ans. Les réaugmenter, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution.

Philippe LE GOFF : Tout ce qui est rare est cher et tout ce qui est cher peut quelque part drainer le client potentiel. Plus sérieusement, je pense qu'il faut que l'on sorte collectivement de cette idée de dire que vendre du terrain à pas cher, c'est faire du développement économique. Ce n'est pas demain

le fait qu'il soit à 30 € ou à 34 € ou qu'il soit à 20 € et à 22 € qui changera le porteur de projet. J'ai signé deux ventes aujourd'hui, chez le notaire. Ce n'est pas ça. Aujourd'hui, les porteurs de projets sont dans leur logique. Quand on voit le montage global de l'opération, on voit bien que le foncier reste quelque part assez marginal. Je le redis, il y a le coût du foncier, il y a la viabilisation, il y a la voirie, il y a un certain nombre de choses comme ça. In fine, on ne vend pas au coût réel. Je le disais, j'ai été interpellé ce matin, il y a des endroits aussi sur le territoire où il y a des gens qui ont acheté des terrains il y a dix ans, qui sont potentiellement en train de chercher à les revendre aujourd'hui avec une culbute de deux, voire trois. La réalité, je pense, c'est que l'Agglomération a à faire du développement en ne sacrifiant pas forcément non plus ses rentrées potentielles. Autrement, on pourrait donner les terrains, mais ce n'est pas ça à mon avis qui ferait un développement économique. Aujourd'hui, si ce terrain n'est pas parti depuis dix ans, c'est peut-être qu'il y a d'autres problématiques. Je ne connais pas parfaitement la raison, mais je pense que ce n'est pas la question à mon avis du prix en tant que tel. Parfois, on est dans cette logique là où l'on rentre dans des négociations avec des porteurs de projets qui veulent le cas échéant une minoration, mais si ce n'est pas vendu depuis dix ans, c'est qu'il y a peut-être d'autres difficultés qui bloquent ça. Donc, ça, c'est à regarder. Mais je le dis aussi, je ne sais pas comment vous faites dans vos communes, mais aujourd'hui les tarifs qui sont votés chaque année au mois de juin, que ce soit votre cantine, que ce soit, hier, ici, à l'Agglomération, le tarif de l'eau, que ce soit vos différents tarifs, vous les indexez sur l'inflation. Donc, j'imagine difficilement aujourd'hui que pour un foncier on n'ait pas une indexation sur l'inflation, parce qu'autrement quelque part, en euros constants on ne ferait qu'avoir une valeur vénale qui se dégrade. Je crois que c'est aussi l'intérêt de la bonne gestion publique de vendre pour faire du développement, mais au juste prix. C'est ce que l'on propose là. C'est de rentrer dans cette démarche.

Vincent LE MEAUX : Cela fait écho à ce que l'on a pu avoir comme débat, ici, dans ce Conseil d'Agglomération. Non, ce n'est pas une plaisanterie pour moi quand tu dis que ce qui est rare est cher. C'est le foncier. Ça fait écho aussi au propos tout à l'heure de Frédéric LE MEUR sur la nécessité de vérifier comment on organise l'aménagement du territoire. On va avoir de plus en plus de sollicitations pour l'aménagement foncier. Il va y avoir deux niveaux. Il va y avoir les terrains disponibles immédiatement et il va y avoir les terrains en friche ou en reconversion d'habitat ou industriel ou commerce. Donc, on va avoir cette question à traiter. Je pense que sur Nénès, on n'a pas mis le paquet suffisamment pour valoriser autant la zone qui est à l'entrée de Belle-Isle-en-Terre, et je sais que le maire de Belle-Isle-en-Terre est attentif aussi à ce qui s'y passe, non, mais de l'autre côté de la route, et là Nénès, c'est pareil. Il va falloir que l'on fasse un travail entre nous. On l'a décidé ce matin, en conférence des Présidents de Commissions, sous la houlette de Claude LOZAC'H. Ça va être la requalification de la voirie d'intérêt communautaire et de la voirie communautaire. Aujourd'hui, on n'est pas clair, au moins, ça rime, là-dessus. Jusque-là, je ne suis pas trop mauvais dans ma prose. Le souci c'est que l'on a vraiment des situations très disparates d'une commune à une autre, d'une zone d'activité à une autre, et effectivement, on a à mieux promouvoir nos zones. Pour aller parfois sur des zones, il faut prendre une route départementale, puis passer par une route communale, puis arriver sur une route d'intérêt communautaire, puis sur une route communautaire. On peut avoir des cas comme celui-ci. Dans d'autres cas, on passe d'une route communale à une route communautaire. Bref, on n'a pas véritablement bien défini l'aménagement de ces zones et la promotion de ces zones. À mon avis, Nénès, tel qu'elle est positionnée, en bordure de la RN12, dans un carrefour qui est stratégique autant pour la commune de Louargat que pour la commune de Belle-Isle-en-Terre et pour le secteur de Belle-Isle-en-Terre en général, avec quand même un voyageur très important sur le territoire qui est là, il y a une route communale, qui mesure 100 m, qui appartient à la commune de Louargat et qui dessert uniquement quasiment une zone communautaire. Donc, il va falloir que l'on discute avec la commune de Louargat comme il va falloir que l'on discute avec l'ensemble des communes qui sont quasiment là pour requalifier l'accès à ces zones et cela, ça va poser ensuite la question de la promotion de ces zones ou en même temps. J'ai demandé à Claude LOZAC'H, il en est d'accord, d'ici la fin de l'année, on fait le travail de l'intérêt communautaire sur les voiries communales, intercommunales. À la fin du travail, on comptera les kilomètres qui nous sont impartis. Là, on est sur 30 km de voirie qui

sont en question. Je pense que ça fait partie d'une des problématiques essentielles. C'est l'accès à ces zones. C'est la promotion de ces zones, la lisibilité de ces zones. D'une certaine manière, c'est un travail de requalification des zones. Après, sur le tarif du mètre carré, moi, je vis une douloureuse vie dans ma commune de Plouëc-du-Trieux. Je vois que le prix du mètre carré est en train d'exploser pour l'habitat. Il y a cinq ans, on vendait du terrain à 30 € le mètre carré à Plouëc-du-Trieux. Maintenant, vous allez sur internet, c'est 60 € le mètre carré, en deux ans. En plus, l'argument, c'est tout ce qu'on a fait comme équipement public : TER, fibre optique et rareté du foncier à cause du PLUi. Voilà les discussions qui se trament aujourd'hui. On a multiplié par deux en quatre ans le foncier. On faisait un lotissement à 30 € en 2016-2017. Aujourd'hui, il y a des particuliers, terrains non aménagés, non desservis, ils ont réussi à vendre un terrain à 60 € le mètre carré, il y a un mois et demi. Je crois qu'il ne faut pas être apeuré, mais il va falloir que l'on ne perde pas de vue que l'on a un enjeu aujourd'hui de maîtrise du foncier qui est déterminant. Le tarif fait partie de cet enjeu. Là, on l'indexe sur le coût de l'inflation, mais pas que. Les zones d'activité, il faut réfléchir un peu plus sur le sujet. On est en train de vivre une révolution sur le foncier, là.

François LE MARREC : Juste une remarque. La zone de Kerboll est sur Belle-Isle-en-Terre et pas sur Louargat, à ma connaissance.

Vincent LE MEAUX : Je confirme. Je le savais, mais je n'avais pas vu ça. Oui, tout à fait. Il ne faut pas confondre les deux centralités du secteur.

François LE MARREC : Il me semble aussi, suite à la réunion du SAGE, que l'on a eue à Lannion, qu'il y a une partie de la zone de Nénès où il y a une zone humide. Je ne sais pas si vous en avez été informés, entre les Cars Jézéquel et le bout de la route, il y a une grosse partie qui est classée en zone humide. Je ne sais pas ce que l'on va pouvoir faire là-dessus, mais c'est pas mal de mètres carrés qui peut-être ne vont plus être constructibles.

Philippe LE GOFF : Côté quatre voies.

François LE MARREC : Côté quatre voies.

Philippe LE GOFF : On a pas mal de mauvaises surprises comme ça. C'est un peu regrettable. Sur beaucoup de zones, on découvre qu'une partie est classée en humide, une autre partie va être déclassée. C'est une réalité. On prend acte, mais c'est vrai que ça vient souvent imputer parfois des surfaces que l'on avait planifiées pour une vocation pleinement économique.

Vincent LE MEAUX : Sur ce sujet-là, il faut que l'on travaille, on en a parlé avec Jean-Pierre GIUNTINI, sur la gouvernance de l'urbanisme, lorsque l'on évoquera désormais les zones naturelles et les zones humides. On voit bien qu'aujourd'hui, on a des questions juridiques, épineuses et complexes, qui se posent à nous. Je ne suis pas sûr que notre service ADS, que notre service Biodiversité, que les services de la Commission locale de l'eau peuvent faire sans, à un moment donné, une reprise en considération des processus administratifs que l'État doit opérer, notamment la police de l'eau, parce qu'à un moment donné, on va être confrontés à des changements de catégories de zones qui étaient constructibles et qui deviennent inconstructibles du jour au lendemain. Là, il y a besoin d'un processus administratif, un processus démocratique qui se mette en place. Il va falloir que l'on invente ces méthodes-là. Aujourd'hui, on est un peu au pied du mur. On est bloqués. Je l'ai vécu aussi dans ma commune. Il faut avoir une lecture hyper juridique pour desserrer les contraintes qui se posent aujourd'hui. D'un côté, on peut construire. De l'autre côté, la maison existe, on ne peut pas faire d'extension. Bref, ça devient compliqué. Il va falloir que l'on appréhende cet enjeu-là, parce que l'on a défini une capacité foncière pour le développement industriel sur le territoire ou le développement commercial et il pourrait se trouver bloqué, désormais. Donc, il faut que l'on réfléchisse vite et bien en termes de procédure.

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240528-DEL2024_05_127-DE

Richard VIBERT : Je vais venir sur le sujet qui concerne la vente du bâtiment à Paimpol. J'ai un problème comptable, là, quand je lis 180 k€ le prix de vente au départ, et l'on nous rajoute 8 k€ qui correspondent aux frais d'agence et on nous dit plus bas que les frais d'agence sont payés par le vendeur. Comment se fait-il que l'on doive racheter à 18 k€ dans ce cas-là ? Je ne comprends pas du tout la phrase. J'ai demandé des conseils au financier qui est à ma droite, il ne comprend pas plus que moi.

Philippe LE GOFF : Globalement, le prix de vente était de 188 k€. Je ne sais pas pourquoi, en fin de compte, dans la dernière délibération, ils ont enlevé 8 k€ en disant que c'était 180 k€ plus 8 k€, mais le prix de vente était de 188 k€.

Richard VIBERT : Oui, mais alors là, on ne comprend pas, là, dans la délibération.

Vincent LE MEAUX : Donc, on la réécrit. Il y avait une erreur dans la première délibération. C'est 188 k€ plus les frais d'agence. La délibération c'est bien : « Autorise l'acquisition du bien immobilier situé 11, rue Pierre-Mendès-France, sur la commune de Paimpol, auprès de 180 k€ TTC, hors frais d'acte. » Ça veut dire que ça vient en plus les 8 k€.

Rémy GUILLOU : Hors frais d'acte.

Vincent LE MEAUX : On est bien clair, 188 k€, hors frais d'acte. Et où sont les frais d'agence ?

Richard VIBERT : Les frais d'agence, c'est pour le vendeur.

Vincent LE MEAUX : Et les frais d'agence sont pour le vendeur. La direction générale, OK ? Est-ce bon ? On a corrigé l'erreur. Y a-t-il d'autres questions ? Joseph LINTANF.

Joseph LINTANF : Juste pour les autres zones, les tarifs restent-ils inchangés ?

Vincent LE MEAUX : C'est bien mis 2 %.

Joseph LINTANF : Non, mais pour les autres zones qui ne sont pas dans la liste.

Vincent LE MEAUX : Y a-t-il d'autres zones ?

Philippe LE GOFF : Globalement, je n'en vois pas, mais la délibération fait que l'on indexe sur l'ensemble de nos terrains. Donc, il n'y a pas de zones qui en sont exonérées.

Vincent LE MEAUX : Oui. Et n'oublions pas qu'il y a des zones qui sont restées communales le temps que la vente soit parfaite, puisque Vincent CLEC'H nous avait engagés là-dessus, en 2017, à faire en sorte que l'on transfère les zones communales à l'Agglomération une fois que tous les terrains seront vendus. Callac est dedans, Kerguiniou. Joseph LINTANF parlait pour tout le cas général. Donc, non, ça concerne toutes les zones de l'Agglomération, là, mais n'oublions pas qu'il y a des zones communales qui vont devenir communautaires une fois que tous les terrains auront été vendus sur celles-ci.

DEL2024-04-092

FONDS DE CONCOURS DERNIER COMMERCE : LA CHAPELLE-NEUVE

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 février 2018 créant un dispositif de fonds de concours destiné au maintien des derniers commerces, complétée le 5 juillet 2022 et le 15 novembre 2022 ;

Vu le courrier en date du 20 mars 2023, de la commune de La Chapelle-Neuve (22), sollicitant l'Agglomération pour le versement d'un fonds concours dans le cadre du projet de réhabilitation du dernier commerce communal multiservices ;

Considérant que le projet répond aux critères d'éligibilité du fonds de concours ;

Considérant la complétude du dossier de demande de subvention ;

Considérant que l'opération s'inscrit dans une démarche plus globale de redynamisation du bourg de La Chapelle-Neuve et de maintien des services de proximité ;

Considérant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (EUR HT)	ORIGINE	MONTANT (EUR HT)	%
Dépenses éligibles		Contributions publiques		
Achat du commerce	83 020	État (dernier commerce)	50 000	16%
Architecte et audit énergétique	4 197	État (Fonds Vert)	5 000	2%
Travaux et équipements	175 198	Région (Appel à projets)	50 000	16%
Dépenses de personnel	47 843	Département (Contrat de territoire)	30 000	10%
		Guingamp-Paimpol Agglomération (Fonds de concours)	50 000	16%
		SDE	20 000	6%
		Autofinancement commune	105 258	34%
TOTAL	310 258,00	TOTAL	310 258,00	100%

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le versement d'un fonds de concours de 50 000 € à la commune de La Chapelle-Neuve ;
- Autorise le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment la convention de versement de fonds de concours à intervenir entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de La Chapelle-Neuve.

DEL2024-04-093

FONDS DE CONCOURS DERNIER COMMERCE : SAINT-CLET

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 février 2018 créant un dispositif de fonds de concours destiné au maintien des derniers commerces, complétée le 5 juillet 2022 et le 15 novembre 2022 ;

Vu le courrier en date du 22 novembre 2022, de la commune de Saint-Clet, sollicitant l'Agglomération pour le versement d'un fonds concours dans le cadre du projet d'acquisition et de réhabilitation de l'auberge du centre-bourg ;

Considérant que le projet répond aux critères d'éligibilité du fonds de concours ;

Considérant la complétude du dossier de demande de subvention ;

Considérant que l'opération s'inscrit dans une démarche plus globale de dynamisation du bourg de Saint-Clet ;

Considérant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (EUR HT)	ORIGINE	MONTANT (EUR HT)	%
Dépenses éligibles		Contributions publiques		
Acquisition bâtiment	132 800,00	Guingamp Paimpol Agglomération	33 200,00	25 %
		Auto financement	99 600,00	75 %
TOTAL	132 800,00	TOTAL	132 800,00	

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le versement d'un fonds de concours de 33 200 € à la commune de Saint-Clet ;
- Autorise le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment la convention de versement de fonds de concours à intervenir entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Saint-Clet.

DEL2024-04-094 ACQUISITION D'UN BÂTIMENT AU 11 RUE PIERRE MENDÈS FRANCE À PAIMPOL - ANNULE ET REMPLACE DEL2024-01-018 DU 30.01.2024

Guingamp-Paimpol Agglomération a délibéré pour acquérir le bien immobilier, désigné ci-après, situé en zone d'activités et appartenant à une propriétaire privée, or une erreur matérielle doit être rectifiée.

Le bâtiment situé au 11 rue Pierre Mendès France sur la commune de Paimpol, ainsi que le foncier attenant, constituent une réserve foncière ayant vocation à répondre de manière réactive aux besoins des entreprises.

Vu le code le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 15 juillet 2020 ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau ;

Vu la délibération DEL2024-01-018 du 30 janvier 2024 portant acquisition du bien cadastré AW 186 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant les caractéristiques du bien à acquérir ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération DEL2024-01-018 du 30 janvier 2024, et notamment dans le calcul du prix total ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Autorise l'acquisition du bien immobilier situé 11, rue Pierre Mendès France sur la commune de Paimpol au prix total de 188 000 € TTC, hors frais d'acte ;
- Donne tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire ;
- Annule la délibération du Conseil d'Agglomération n° DEL2024-01-018 en date du 30 janvier 2024.

DEL2024-04-095**INDEXATION DES TARIFS DES TERRAINS EN ZONE D'ACTIVITÉS SUR L'INFLATION**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération affirmant dans son Axe 2 son souhait de « s'affirmer comme un territoire d'opportunités et de conquêtes pour les entreprises » ;

Vu la délibération n°DEL2021-07-124 du Conseil d'agglomération du 6 juillet 2021 portant sur la revalorisation des prix de cession en zones d'activités ;

Considérant les taux d'inflation retenus par l'INSEE de +1,6 % en 2021, de +5,2 % en 2022, et de +4,9 % en 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider le principe d'indexation des prix des terrains en zone d'activités sur l'inflation, et, à ce titre, de valider les nouveaux tarifs de commercialisation des terrains en zone d'activités qui rentreront en application à compter du 1^{er} Juin 2024 :

Zones d'activités du Courjou (Bourbriac), de Kerioret (Bourbriac), et de Kerguiniou (Callac)	13 euros HT/m²
Zones d'activités de Kerbol (Belle-Isle en Terre), de Nènes (Louargat), de Coat Yen (Bégard), et de la Croix Blanche (Squiffiec)	17 euros HT/m²
Zone d'activités de Keranfeullen (Tréglamus)	20 euros HT/m²
Zones d'activités de Poul-Vran (Plouisy) et de Kérizac (Plouisy)	22 euros HT/m²
Zones d'activités de Keravel (Plouézec), de Kernillien Park Ar Brug (Plouisy), et de la Petite Tournée (Yvias)	28 euros HT/m²
Zone d'activités de Kergré Ouest (Ploumagoar) et de Rucaër (Pabu)	34 euros HT/m²
Espace commercial de Saint-Loup (Pabu)	39 euros HT/m²

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le principe d'indexation des tarifs des terrains en zone d'activités sur le taux d'inflation annuel ;
- Valide les propositions de tarifs évoqués, ci-dessus, applicables au 1^{er} juin 2024 ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces s'y rapportant.

DEL2024-04-096**EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX : SUBVENTIONS 2024**

Vu la délibération DEL20200118 adoptée le 04 février 2020 actant la poursuite du dispositif de soutien pluriannuel aux emplois associatifs locaux pour la période 2020-2023 ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant le courrier du Conseil départemental en date du 14 janvier 2024, annonçant la prolongation du dispositif d'une année supplémentaire pour finaliser le travail d'actualisation du dispositif et de ses critères ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Considérant les emplois aidés concernés, détaillés ci-dessous :

EMPLOIS ASSOCIATIFS CONVENTIONNES pour 2020-2023 (avenant à prévoir pour 2024)			
Associations	Localisation	Objet	Prise en charge maximale 2024
Entente du Trieux Football Club	Pontrieux	Entraîneur	8 000,00 €
Club nautique pontrivien	Pontrieux	Educateur sportif	8 000,00 €
Argoat Judo Club	Callac	Professeur de Judo	2 666,66 €
Cirque en Flotte	Plourivo	Technicien animation du cirque	8 000,00 €
Ciné La Belle Equipe	Callac	Animateur culturel	8 000,00 €
Melrose	Saint-Agathon	Chargé de diffusion	8 000,00 €
Echiquier guingampais	Guingamp	Animateur	8 000,00 €
Club de natation Paimpol Goelo	Paimpol	Entraîneur	8 000,00 €
Club des nageurs de Guingamp	Guingamp	Educateur sportif	8 000,00 €
Ludothèque Au coin du jeu	Ploumagoar	Animateur Ludothèque	6 640,00 €
Etudes et Chantiers	Saint-Laurent	Chargé de projets locaux et européens	8 000,00 €
Eau et Rivières de Bretagnes	Belle-Isle-en-Terre	Responsable biologique Aquarium	8 000,00 €

Considérant la prise en charge maximale pour l'ensemble des emplois aidés de 113 306,66 € pour l'année 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la prolongation du soutien aux emplois associatifs locaux pour l'année 2024, dans l'attente de l'actualisation du dispositif départemental ;
- Valide au titre de l'année 2024 les subventions prévues dans les conventions conformément au tableau détaillé ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire, et notamment l'avenant à prévoir pour l'année 2024.

DEL2024-04-097 EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX : SUBVENTIONS 2024 - WAR DRO AN NATUR

Vu la délibération DEL20200118 adoptée le 04 février 2020 actant la poursuite du dispositif de soutien pluriannuel aux emplois associatifs locaux pour la période 2020-2023 ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant le courrier du Conseil départemental en date du 14 janvier 2024, annonçant la prolongation du dispositif d'une année supplémentaire pour finaliser le travail d'actualisation du dispositif et de ses critères ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Considérant les emplois aidés concernés, détaillés ci-dessous :

EMPLOIS ASSOCIATIFS CONVENTIONNES pour 2020-2023 (avenant à prévoir pour 2024)			
Associations	Localisation	Objet	Prise en charge maximale 2024
War Dro An Natur	Saint-Laurent	Directeur	8 000,00 €

Considérant la prise en charge maximale pour l'ensemble des emplois aidés de 113 306,66 € pour l'année 2024 ;

Ne prennent pas part au vote DOYEN Virginie et PARISCOAT Dominique

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la prolongation du soutien à l'emploi associatif local War Dro an Natur pour l'année 2024, dans l'attente de l'actualisation du dispositif départemental ;
- Valide au titre de l'année 2024 la subvention prévue dans la convention conformément au tableau détaillé ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire, et notamment l'avenant à prévoir pour l'année 2024.

DEL2024-04-098 EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX : SUBVENTIONS 2024 - MJC BEGARD

Vu la délibération DEL20200118 adoptée le 04 février 2020 actant la poursuite du dispositif de soutien pluriannuel aux emplois associatifs locaux pour la période 2020-2023 ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant le courrier du Conseil départemental en date du 14 janvier 2024, annonçant la prolongation du dispositif d'une année supplémentaire pour finaliser le travail d'actualisation du dispositif et de ses critères ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Considérant les emplois aidés concernés, détaillés ci-dessous :

EMPLOIS ASSOCIATIFS CONVENTIONNES pour 2020-2023 (avenant à prévoir pour 2024)			
Associations	Localisation	Objet	Prise en charge maximale 2024
MJC	Bégard	Responsable Administratif et financier	8 000,00 €
MJC	Bégard	Animateur culturel	8 000,00 €

Considérant la prise en charge maximale pour l'ensemble des emplois aidés de 113 306,66 € pour l'année 2024 ;

Ne prennent pas part au vote AUBRY Gwénaëlle, BOETE Cécile, DOYEN Virginie et PARISCOAT Dominique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la prolongation du soutien aux emplois associatifs locaux pour l'année 2024, dans l'attente de l'actualisation du dispositif départemental ;
- Valide au titre de l'année 2024 les subventions prévues dans les conventions conformément au tableau détaillé ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire, et notamment l'avenant à prévoir pour l'année 2024.

DEL2024-04-099

ÉCONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS AUX ENTREPRISES - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre du service Développement économique et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

ASSOCIATIONS	Objet	Convention	Propositions 2024
Au titre de l'emploi/Insertion/Formation			
EAG	Jeunes /Formation	2023-2025	121 000 €
D2 Dynamique et Développement	Insertion/Formation/Emploi		3 500 €
Pour la mission Mer et Littoral			
Récifs du Goëlo	Préservation Port Lazo /Médiation écologique avec usagers		1 000 €
Aux partenaires du Services Public d'accompagnement des entreprises			
Initiative Argoat Goelo	Accompagnement des entreprises	2024-2026	37 000 €
Solidarité Paysan	Accompagnement des agriculteurs		6 000 €
Agriculture paysanne	Accompagnement des agriculteurs		5 000 €
Avant-Première	Coopérative d'emploi / accompagnement des entrepreneurs / ESS		4 000 €
Entreprendre au féminin	Accompagnement des entrepreneuses/ Egalité FH		2 500 €
Adie	Micro-crédit / Accompagnement des entreprises		1 000 €
SCOP BATI-PREMIERES	Coopérative d'emploi / accompagnement des artisans du bâtiment / ESS		1 000 €
Juges du Tribunal de commerce de St Brieuc	Gestion des procédures collectives / Prévention des entreprises en difficultés		0
Au titre de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation			
Terres d'essais	Innovation / Agriculture	-	9 000 €

Autres subventions			
STE Départementale Agriculture SDA	Salon de l'Agriculture - Loudéac		0
Maison Argoat	Location Mobilité solidaire		0
Performance Handicap	Insertion/Inclusion		0
Microtel	Médiation numérique		0

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur les subventions listées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-100 **ÉCONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS AUX ENTREPRISES - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS - MISSION LOCALE AJOCA**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre du service Développement économique et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

ASSOCIATIONS	Objet	Convention	Propositions 2024
Au titre de l'emploi/Insertion/Formation			
Mission Locale AJOCA	Jeunes/Insertion/Formation	2024-2027	133 000 €
AJOCA / Dégemer+	Insertion /Emploi	2024-2027	19 000 €

Ne prennent pas part au vote LE GAOUYAT Samuel et LE HOUEROU Annie

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur les subventions listées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-101**ÉCONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS AUX ENTREPRISES - SUBVENTIONS 2024
AUX ASSOCIATIONS - MAISON DE L'ARGOAT CHANTIER PARTICIPATIF**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre du service Développement économique et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

ASSOCIATION	Objet	Convention	Propositions 2024
Au titre de l'emploi/Insertion/Formation			
Maison Argoat chantier participatif	Recyclerie /Insertion par l'activité économique	2024	7 500 €

Ne prend pas part au vote PUILLANDRE Elisabeth

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention à la Maison Argoat chantier participatif ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer la convention d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-102**ÉCONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS AUX ENTREPRISES - SUBVENTIONS 2024
AUX ASSOCIATIONS - A.D.I.T. ANTICIPA**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre du service Développement économique et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

ASSOCIATION	Objet	Convention	Propositions 2024
Aux partenaires du Services Public d'accompagnement des entreprises			
A.D.I.T. ANTICIPA	Innovation/accompagnement des entreprises	2022-2024	70 000 €

Ne prennent pas part au vote DUMAIL Michel, LE BARS Yannick, LE COTTON Anne, LE GOFF Yannick, LE GOFF Philippe, PRIGENT Christian, SALLIOU Pierre (CHAPPE Fanny et LE LAY Tugdual absents)

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention à l'A.D.I.T. ANTICIPA ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-103 **ÉCONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS AUX ENTREPRISES - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS - ADESS**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre du service Développement économique et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

ASSOCIATION	Objet	Convention	Propositions 2024
Aux partenaires du Services Public d'accompagnement des entreprises			
ADESS	Innovation/accompagnement des entreprises/associations	2022-2024	15 000 €

Ne prennent pas part au vote DOYEN Virginie et LE BARS Yannick

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention à l'ADESS ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-104**ÉCONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS AUX ENTREPRISES - SUBVENTIONS 2024
AUX ASSOCIATIONS - BOUTIQUE DE GESTION**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre du service Développement économique et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

ASSOCIATION	Objet	Convention	Propositions 2024
Aux partenaires du Services Public d'accompagnement des entreprises			
BGE	Accompagnement des entreprises	2024	14 000 €

Ne prennent pas part au vote LE GOFF Philippe et PUILLANDRE Elisabeth (LE LAY Tugdual absent).

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention à la Boutique des Gestion ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer la convention d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-105**ÉCONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS AUX ENTREPRISES - SUBVENTIONS 2024
AUX ASSOCIATIONS - UCO Bretagne nord**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre du service Développement économique et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

ASSOCIATION	Objet	Convention	Propositions 2024
Au titre de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation			
UCO Bretagne Nord	Jeunes/Insertion/Formation	2024	85 500 €
	U Cos et U Cook		3 000 €

Ne prend pas part au vote JOBIC Cyril.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur les subventions à UCO Bretagne nord ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-106 **ÉCONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS AUX ENTREPRISES - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS - INSEAC**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre du service Développement économique et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

ASSOCIATION	Objet	Convention	Propositions 2024
Au titre de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation			
INSEAC	Jeunes/Formation		60 000 €

Ne prend pas part au vote CONNAN Josette.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention à l'INSEAC ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer la convention d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-107

ÉCONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS AUX ENTREPRISES - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS - LES VITRINES DE L'ARMOR ET DE L'ARGOAT

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre du service Développement économique et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

ASSOCIATION	Objet	Convention	Propositions 2024
Au titre du soutien aux commerces de proximité			
Les Vitrines de l'Armor et de l'Argoat	Dynamisation/soutien Commerce local	-	6 500 €

Ne prend pas part au vote JOBIC Cyril.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention aux Vitrines de l'Armor et de l'Argoat ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer la convention d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Vincent LE MEAUX : On en arrive maintenant à la Commission Aménagement et Revitalisation des Territoires avec Élisabeth.

Élisabeth PULLANDRE : Rapidement, deux choses. D'une part, l'Office Foncier Solidaire, puisque Guingamp Habitat adhère au regroupement L⁴H de bailleurs sociaux qui a créé un Office Foncier Solidaire. Nous sommes appelés pour participer à la gouvernance de cet Office à hauteur de 100 € pour quelques parts sociales de l'Office, ce qui implique que l'on pourra, à partir de là, avoir des logements en bail réel solidaire qui se construiront sur notre territoire. On pense en particulier au secteur côtier où les prix du foncier sont particulièrement importants.

Deuxième dossier important, c'est la question de la revitalisation, puisqu'on a relancé l'appel à projets Revitalisation cette année en axant sur trois éléments : la revitalisation du centre-bourg ; l'amélioration de l'habitat vacant en centre-bourg et les nouvelles opérations d'habitat. Les communes ont postulé. L'accompagnement que fera l'Agglomération se traduira soit par du soutien à l'ingénierie, soit un soutien à l'ingénierie et de l'accompagnement financier pour des études. Voilà ce qui sera fait. Je me tiens à votre disposition si vous avez besoin éventuellement que l'on explique.

Vincent LE MEAUX : C'est bien cet accompagnement. Je le dis, parce que je suis un peu concerné, mais je plaide ma cause aussi en tant que maire de Plouëc-du-Trieux, mais je trouve que sur les dossiers désormais à monter pour la création de nouveaux quartiers, la création de la mixité sociale, de la mixité économique, habitat, commerce, artisanat, on n'a pas l'habitude forcément de travailler avec des bureaux d'études. On n'est pas habitués à être sur des montages de projets. Donc, l'accompagnement de l'Agglomération nous permet d'avoir un accès à ce genre de cabinets qui par ailleurs sont de plus en plus imposés par les cofinanceurs. À un moment donné, l'Agglomération, je crois, elle a sa place judicieusement prévue, là, dans cet accompagnement de revitalisation.

DEL2024-04-108 **HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN - INTÉGRATION DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION A LA GOUVERNANCE DE L'OFFICE FONCIER SOLIDAIRE (OFS) DU GRAND OUEST**

Par courrier en date du 26 octobre 2023, Guingamp Habitat, Office public de l'habitat de la société de coordination L⁴H regroupant plusieurs bailleurs sociaux du Grand ouest, propose à Guingamp-Paimpol Agglomération d'intégrer la gouvernance d'un nouvel Office Foncier Solidaire (OFS) créé le 22 septembre 2022 et désigné « L'OFS du Grand Ouest » dont il est lui-même membre fondateur aux côtés de 5 autres bailleurs sociaux : SA « Armorique Habitat » (Brest), SAHLM « Le foyer d'Armor » (Lorient) SA « Mancelle d'habitations à loyer modéré (Le Mans), SAHLM « Meduane Habitat » (Laval), SAHLM « Touraine Logement » (Tours).

L'OFS DU GRAND OUEST souhaite intervenir sur en Pays de Loire, Centre Val de Loire et en Bretagne en s'attachant à s'adapter à la diversité des situations. Compte tenu des besoins locaux et de l'offre existante d'autres OFS, il envisage de se positionner prioritairement sur trois types de territoires :

- Les territoires tendus (zone B1, B2, certaines C) où l'accession à la propriété devient difficile pour certaines catégories de populations. L'ambition est ici de produire des logements en accession et de garantir le maintien sur le long terme de la vocation sociale des fonciers mobilisés avec ou sans aide publique.
- Les territoires péri-urbains sur lesquels des enjeux de mixité sociale, de densification et d'offre à prix abordables sont importants afin d'assurer un bon équilibre entre densité et diversité.
- Les communes concernées par des opérations « Action Cœur de ville/de bourg » pour structurer ou restructurer des îlots urbains et de redonner de la valeur aux centralités, en cohérence avec les objectifs de limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols.

L'OFS DU GRAND OUEST indique souhaiter travailler en étroite collaboration avec les collectivités sur le territoire desquelles il développera son offre en BRS. Avant toute opportunité de lancement d'une opération en BRS accession, L'OFS associera en amont les collectivités au montage des opérations les concernant, afin de participer au mieux à la mise en œuvre de leur politique locale de l'habitat.

Vu la délibération DEL2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) de Guingamp-Paimpol Agglomération, compétente en matière « d'équilibre social de l'habitat » ;

Considérant la gouvernance actuelle de « l'office foncier solidaire du Grand Ouest » et la qualité de membre fondateur de Guingamp Habitat, office public de l'habitat (OPH) de l'Agglomération ;

Considérant les objectifs du PLH en matière de production de logements sociaux ou « abordables » ;

Considérant les possibilités de programmer du logement « abordable » sur le territoire communautaire sous forme de bail réel solidaire (BRS) par « l'office foncier solidaire du Grand Ouest » ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Décider d'intégrer la gouvernance de « l'OFS du Grand Ouest », par la souscription de 10 parts sociales, pour un montant total de 100 € ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL2024-04-109 **HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN - REVITALISATION : DISPOSITIF 2024 D'INGÉNIERIE AUX COMMUNES**

Par la création de la Mission Revitalisation en juillet 2021, l'Agglomération a affirmé sa volonté de soutenir les projets de revitalisation portés par les 57 communes du territoire, ambition confortée sur Bégard, Callac, Guingamp et Paimpol par le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) ou encore sur Pontrieux par le dispositif Villages d'Avenir.

Le dispositif 2024, a évolué par rapport au premier dispositif mis en place en 2022. Il s'est élargi dans ses accompagnements et ses critères d'éligibilité. Une attention particulière sera portée aux volets paysage, biodiversité et adaptation aux changements climatiques.

Considérant le rôle de Guingamp-Paimpol Agglomération et la nécessité avérée d'accompagner ses communes en ingénierie technique et financière pour leurs projets d'aménagement, de revitalisation et d'habitat ;

Considérant la création du dispositif d'ingénierie aux communes en 2022 et le souhait de le renouveler et de l'adapter aux besoins des communes ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement et Revitalisation du Territoire du 29 février 2024 sur le dispositif ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le dispositif d'accompagnement 2024 des communes dans le cadre de la revitalisation ;
- Décide d'appliquer ce dispositif aux communes non retenues dans le cadre des programmes nationaux Petites Villes de demain et Villages d'avenir ;
- Délègue au Bureau communautaire le choix des communes retenues ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes retenues.

DEL2024-04-110 **HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre **de la politique de l'Habitat**, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Identification du demandeur et de ses missions	Arbitrage proposé pour 2024
<u>SUBVENTION ASSOCIATION NON CONVENTIONNEE</u>	
AMISEP Accueil, orientation et aides à l'installation/au maintien dans le logement	6 240,00 €
<u>COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</u>	
Cotisation CREHA Ouest (Centre régional d'études pour l'habitat) Prestataire dans le cadre de l'obligation de disposer d'un FDLS : fichier de la demande locative sociale	4 975,00 €
Cotisation ADIL22 (Association départementale d'information sur le logement) Information, conseil et assistance juridique sur l'habitat et le logement	11 020,00 €
Cotisation Club DEPS 'Habitat (Association d'échanges, forum, séminaires)	100,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention, les cotisations et contributions listées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-111 **HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES - CAUE 22**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre de la politique de l'Habitat, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Identification du demandeur et de ses missions	Arbitrage proposé pour 2024
<u>COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</u>	
Cotisation CAUE22 (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'Environnement)	7 344,70 €

Ne prennent pas part au vote PAGNY Gilles (GRAEBER Sophie absente)

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la cotisation au CAUE 22 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-112 HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES - FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre de la politique de l'Habitat, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Identification du demandeur et de ses missions	Arbitrage proposé pour 2024
<u>COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</u>	
Contribution FSL (Fonds de solidarité Logement), <i>contrepartie au Contrat de Territoire</i> (Conseil départemental)	41 163,50 €

Ne prennent pas part au vote CADUDAL Véronique, PAGNY Gilles (GRAEBER Sophie absente)

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la cotisation au Fonds de solidarité logement du Conseil département des Côtes d'Armor ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-113 HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES - CLUB DÉCENTRALISATION & HABITAT

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240528-DEL2024_05_127-DE

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre de la politique de l'Habitat, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Identification du demandeur et de ses missions	Arbitrage proposé pour 2024
<u>COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</u>	
Cotisation Club Décentralisation & Habitat	2 200,00 €

Ne prennent pas part au vote PULLANDRE Elisabeth et CHAPPE Fanny

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la cotisation au Club Décentralisation & Habitat ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-114 **HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES - ADEUPA**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre de la politique de l'Habitat, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Identification du demandeur et de ses missions	Arbitrage proposé pour 2024
<u>COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</u>	
Cotisation ADEUPA (Agence d'urbanisme Brest Bretagne)	123 585,00 €

Ne prennent pas part au vote LE GAOUYAT Samuel, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la cotisation et contribution à l'ADEUPA ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-115 MOBILITÉS - GAMME TARIFAIRE DES SERVICES DE MOBILITÉS POUR LA PÉRIODE ALLANT DE SEPTEMBRE 2024 À AOUT 2025

Gamme tarifaire 2024/2025 des services de mobilités exploités dans la cadre de la DSP Mobilité 20219/2025 attribuée à Transdev GPA.

Lignes régulières Urbaines	
Titres Grand Public	Prix 2024/2025 TTC
Ticket à l'unité (valable 2 heures)	1 €
Pass Journée	3 €
Carnet de 10 Tickets (valable 2 heures par voyage)	8 €
Abt Mensuel Plein Tarif (voyages illimités, 30 jours glissants)	20 €
Abt Annuel Plein Tarif (voyages illimités, 365 jours glissants)	200 €
Titre Jeune - Moins de 26 ans	Prix 2024/2025 TTC
Abt Mensuel (voyages illimités, 30 jours glissants)	14 €
Abt Annuel (voyages illimités, 365 jours glissants)	140 €
Gratuité enfant moins de 4 ans	0 €
Titres sociaux	Prix 2024/2025 TTC
Abt Mensuel QF1 (50% réduction)	10,00 €
Abt Mensuel QF2 (60% réduction)	8 €
Abt Mensuel QF3 (70% réduction)	6 €
Transport à la demande (TAD & TPMR)	
Titres Grand Public y compris PMR	Prix TTC
Ticket à l'unité (valable pour 1 trajet)	1 €
Carnet de 10 Tickets (valable 2 heures par voyage)	8 €
Carte KorriGo Services	Prix TTC
Création 1 ^{ère} carte KorriGo ou renouvellement à 7 ans	0 €
Duplicata carte KorriGo	8 €
Transport Scolaire	
Abonnements annuels	Prix 2024/2025 TTC
Elève demi-pensionnaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	120,00 €
Elève demi-pensionnaire 3 ^{ème} enfant	60,00 €
Elève demi-pensionnaire 4 ^{ème} enfant et +	0 €
Elève interne	60,00 €

Apprenti (si utilisation du transport 1 semaine sur 2)	60,00 €
En cas de double abonnement (BreizhGo et Agglomération) lorsque l'élève utilise les deux réseaux de manière alternative	60,00 €
Ticket unitaire pour les communes (desserte des écoles primaires)	1,00 €
Accompagnants présents dans les circuits desservant les établissements primaires	0 €
Majoration pour inscription hors délais (sauf justification)	30 €

Dégressivité trimestrielle

T1 : Septembre à juin	120,00 €
T2 : Janvier à juin	80,00 €
T3 : Avril à Juin	40,00 €

Dégressivité trimestrielle demi-tarif

T1 : Septembre à juin	60,00 €
T2 : Janvier à juin	40,00 €
T3 : Avril à Juin	20,00 €

Pour les élèves ULIS et SEGPA	Indemnité kilométrique à destination de la famille (sous conditions)		Tarifs 2024/2025 TTC
Distance domicile familial / établissement scolaire	Services 4 jours / semaine	Services 5 jours / semaine	Si garde alternée
3 - 10 km	1 900 € / an	2 500 € / an	50 % du forfait par parent
10 - 20 km	2 900 € / an	3 800 € / an	
20 - 40 km	5 900 € / an	7 500 € / an	
Supérieur 40 km	6 500 € / an	8 400 € / an	

Location longue durée Vélo & Stationnement

Titres Grand Public - Location Vélo à assistance électrique	Prix 2024/2025 TTC
Abonnement mensuel (limité à 12 mois consécutifs)	30 €
Abonnement mensuel roue Teebike (limité à 12 mois consécutifs)	15 €
Vente de casques vélos pour adultes	20 €
Vente de casques vélos pour enfants	7,50 €
Location de sièges bébé sur vélos	3 €/ mois
Pack assurances « responsabilité étendue & assurance du dépôt de garantie de 800 € » pour l'utilisateur contractant une location de VAE	7,80 €
Livraison à domicile des VAE	30 €
Livraison à domicile des VAE (pour 3 mois d'engagement minimum entre les mois d'octobre et mai, du lundi au vendredi de 9h à 16h sur rendez-vous sur 51 communes de l'Agglomération (hors Guingamp, Grâce, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon)	0 €

Nettoyage vélo si restitué sale	15 €
Abonnement mensuel Bus + Vélo	30 €
Accès abris vélos	Prix 2024/2025 TTC
Droits d'accès aux abris vélos 2 places	0 €
Droits d'accès à l'abri vélo de la Gare de Paimpol	0 €
Forfait de gardiennage vélo en cas d'abus d'usage d'un abri vélos	10 €/ jour

Location Voitures	Propositions tarifs 2024
	Prix TTC
Location journalière des véhicules électriques à des organismes solidaires	4 €

Vu la délibération DEL209-08-01 du 27 août 2019, par laquelle le Conseil d'agglomération a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV GPA ;

Considérant que l'Agglomération délibère chaque année sur sa gamme tarifaire « mobilité » appliquée ensuite par le délégataire. Pour 2024-2025, il est nécessaire d'actualiser la gamme tarifaire applicable à partir du 1^{er} septembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la gamme tarifaire mobilité pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Vincent LE MEAUX : Stratégie pour la biodiversité. La parole est aux collègues de la Commission.

Christian PRIGENT : Bonjour à tous. Jean-Pierre GIUNTINI me disait qu'il n'avait pas spécialement de dossier à mettre en évidence. On est là pour répondre à vos questions sur l'ensemble. C'est surtout à la Chapelle-Neuve, la rénovation des bâtiments qui est le point important. Autrement, je voulais mettre en avant un peu où était l'école, puisque l'on a parlé tout à l'heure de la gestion du PCAET, de la gestion de l'Agglomération dans son plan de travail dans les années à venir. « Watty à l'école », c'est un enseignement pour les jeunes, parce qu'on sait que ce sont les jeunes qui vont être les premiers à pouvoir nous faire changer peut-être dans nos habitudes, surtout dans la gestion de l'énergie, de l'eau et la gestion des déchets. Donc c'est une façon de travailler avec le ministère en charge de la transition écologique, avec Eco-CO2, et on a retiré cela sur les certificats d'économies d'énergie, pour cofinancer son action.

Je remercie les communes, parce qu'il y en a un certain nombre qui ont répondu à l'appel. Plouézec avait été précurseur, puisqu'ils ont été les premiers à le faire pendant un an. Après, nous avons eu huit communes, puis 20 communes qui sont venues dans le dispositif.

Donc ce qu'on demande, c'est que l'Agglomération puisse aider à hauteur de 100 € par classe, dans chaque école (donc il peut y en avoir plusieurs, une ou deux classes par école).

Vincent LE MEAUX : Merci pour cette mise en valeur de dossier.

On va passer aux questions. Est-ce que vous avez des questions sur l'assemblée permanente des présidents des commissions locales de l'eau de Bretagne, la convention pour l'utilisation de la « Charte

d'entretien des espaces des collectivités », le Défi Collectivités Bretagne ? Christian PRIGENT a évoqué la situation du Centre Forêt Bocage, l'avenant afférent également. Et on a les tarifs de la Maison de l'Estuaire, et les subventions aux associations.

Dominique PARISCOAT : Je voulais dire un petit mot par rapport aux travaux au Centre Forêt Bocage, puisque c'est un investissement pour l'Agglomération de 450 000 €, je crois que c'est bien de le développer un tout petit peu. Ce sont des travaux qui concernent les deux bâtiments du Centre Forêt Bocage, puisque l'hébergement avait été rénové il y a maintenant 15 ans. Donc ça concerne la cantine et le bâtiment d'accueil. Plusieurs personnes le connaissent, puisqu'on avait fait un Bureau communautaire à la Chapelle-Neuve.

Il y a une association qui est actuellement en place, qui se pose des questions. On les a rencontrés, avec la mairie de la Chapelle-Neuve, qui est propriétaire des bâtiments, pour expliquer un peu l'ensemble de ces travaux. Et l'association se questionne pour savoir si elle pourra maintenir son activité, puisqu'il y a des travaux durant 10 mois minimum. Les travaux devraient commencer, si tout va bien dans le calendrier, au mois de novembre. Donc voir comment ça va évoluer. On sera peut-être obligés de les accompagner durant cette période-là, si les animateurs ne peuvent pas bénéficier de chômage technique durant cette période. Donc c'est un sujet qui est important, et ils pourront revenir vers nous par rapport à ces travaux qui vont pénaliser l'association. Je tenais à le signaler.

Vincent LE MEAUX : Merci de faire vraiment un point d'alerte sur cette situation qui peut mettre en difficulté effectivement le fonctionnement de l'association. En tout cas, ces travaux sont nécessaires, si j'ai bien compris, très nécessaires.

Véronique CADUDAL : Sur un autre sujet, puisqu'on était dans les remerciements, je voulais juste faire un petit mot sur la Maison de l'Estuaire de Plourivo et sur les travaux qui ont été financés par l'Agglomération et par le Conservatoire du Littoral. L'inauguration a eu lieu vendredi dernier. Je voulais souligner la qualité des travaux et la beauté du site, aujourd'hui, et les conditions d'accueil qui vont pouvoir être proposées, que ce soit aux élèves, aux touristes, aux locaux, parce que c'est intéressant et important. Il y a de belles expos, il y aura sans doute des résidences d'artistes... Vraiment, c'est un très bel outil qui a été mis en valeur par l'Agglomération, et je tenais à le souligner.

Vincent LE MEAUX : Merci.

Josette CONNAN : Effectivement, merci, Véronique, de mettre l'accent sur la Maison de l'Estuaire. J'y étais cet après-midi avec les futurs partenaires, puisqu'il y a eu un appel à projets, donc notre agglomération a répondu à un appel à projets pour obtenir la résidence longue de l'École nationale des arts déco. Après une première expérience fructueuse en Dordogne, ils ont donc postulé en Bretagne. Et c'est nous, Guingamp-Paimpol Agglomération, via la Maison de l'Estuaire et le Gîte de Coat Ermit et également Lannion Trégor Communauté, qui avons été retenus comme candidats. Alors, cette école souhaite poursuivre l'expérience sur quatre autres territoires, axés notamment sur la dimension littorale. L'école comme la DRAC ont volontiers ciblé notre territoire. Je le redis et je répète leur phrase, ainsi que celui de Lannion Trégor Communauté, dans un projet commun, assez conforme, comme très conforme, avec des projets que, pour l'instant, on ne connaît pas, puisqu'ils vont lancer un appel à candidatures, et vont retenir 150 candidats. Les critères de sélection sont de haut niveau, on va dire. Et ensuite, dès que ces étudiants vont être sélectionnés, une convention sera signée avec tous les partenaires, que sont la DRAC, Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion Trégor Communauté, l'École supérieure de design et le Conservatoire du Littoral. Donc nous communiquerons, et ils espèrent d'ailleurs que nous communiquions beaucoup sur cet événement et sur cet accueil d'étudiants en résidence, qui vont découvrir cette belle Maison de l'Estuaire. Donc on parlera de la Maison de l'Estuaire incessamment sous peu.

Vincent LE MEAUX : Très bien ! On peut quand même s'enorgueillir d'avoir ce regard-là d'universitaires, de grandes écoles, sur notre territoire. Bien sûr, on a l'INSEAC, avec l'enseignement artistique et culturel. Là, on apprend vendredi dernier cette nouvelle importante du ministère de la Culture, avec la DRAC, et cette école d'art déco (on l'appelait comme ça avant). Et on a le travail du CNRS sur les églises, le patrimoine culturel de notre agglomération. J'ai vu que c'était en cours aussi. Donc on est un terrain d'études, et pas simplement d'études, c'est aussi de promotion et de développement. Et si je fais le lien avec le projet de territoire, ça renvoie à notre économie culturelle qui devient une économie fortement productive sur le territoire. Donc petit clin d'œil au projet de territoire : on est bien en cette projection autour d'une culture productrice de richesse sur notre territoire.

DEL2024-04-116 BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT - ADHÉSION 2024 À L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU DE BRETAGNE (APPCB) EN TANT QUE PORTEUSE DU SAGE ARGOAT-TRÉGOR-GOËLO

Guingamp-Paimpol Agglomération est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo (ATG) depuis le 1^{er} mars 2021. En Bretagne, les Présidents des Commissions Locales de l'Eau des SAGE sont organisés au sein d'une association : l'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne. (APPCB).

Les missions de cette dernière sont de :

- Mutualiser les connaissances, les outils, les informations ;
- Favoriser l'échange d'expériences et l'expression de positions communes ;
- Encourager une organisation territoriale pertinente pour la planification de l'eau avec des responsabilités accrues des CLE.

Afin de mettre en œuvre ses missions et offrir ses actions à l'ensemble des membres des CLE de Bretagne, l'APPCB sollicite une participation financière annuelle auprès des différentes structures porteuses de SAGE en Bretagne.

Le programme d'actions 2024 se décline autour des axes suivants :

- Sensibiliser les membres des CLE et les élus des EPCI (assemblées plénières, visites de terrain, sorties naturalistes, formations, séminaires, groupes de travail, communication) ;
- Favoriser, capitaliser et diffuser les échanges d'expérience entre les « baies algues vertes » ;
- Favoriser et porter des mutualisations régionales ;
- Faciliter la participation des acteurs de l'eau à la politique régionale (promotion des CLE et suivi des projets régionaux) ;
- Organisation des réunions du bureau et des assemblées plénières de l'APPCB.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 20 février 2021 actant le portage du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Vu le budget prévisionnel 2024 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 15 décembre 2023,

Ne prend pas part au vote Jean-Pierre GIUNTINI (Président de commission locale de l'eau).

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Adhère à l'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne pour l'année 2024 ;

- Autorise le Président, ou son représentant, à verser à l'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne la cotisation annuelle qui s'élève à 2 400 € pour l'année 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-117 **BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT - CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA « CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS + NATURE » BRETAGNE ET ADHÉSION 2024 AU RÉSEAU DEPHY COLLECTIVITÉS BRETAGNE**

Considérant l'engagement de Guingamp-Paimpol Agglomération pour contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur son territoire ;

Vu la nouvelle « charte d'entretien des espaces des collectivités + nature Bretagne » proposée par la FREDON Bretagne pour accompagner les communes dans l'évolution de leurs pratiques en faveur de la réduction des déchets verts, la gestion de l'eau, le maintien et le développement de la biodiversité, ainsi que l'ensemble des actions de communication ;

Vu le réseau DEPHY collectivités Bretagne animé par la FREDON pour promouvoir des pratiques vertueuses d'entretien des espaces publics ;

Il est proposé que l'Agglomération par l'intermédiaire de son service Biodiversité et environnement soit agréée par la FREDON pour accompagner et évaluer les communes avec la nouvelle charte « +Nature » et que l'Agglomération adhère au réseau DEPHY collectivités Bretagne en tant que collectivité ressource.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la convention d'agrément à l'utilisation de la « charte d'entretien des espaces des collectivités + nature Bretagne » ;
- Valide l'adhésion au réseau DEPHY Collectivités Bretagne pour l'année 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la charte d'adhésion au réseau DEPHY Bretagne et à verser la cotisation annuelle qui s'élève à 150 € pour l'année 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-118 **BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT - LANCEMENT ET PILOTAGE DU PROJET DE RÉHABILITATION PARTIELLE DE 2 BÂTIMENTS DU CENTRE FORÊT BOCAGE À LA CHAPELLE-NEUVE**

L'Agglomération va mener un projet de réhabilitation du Centre Forêt Bocage à la Chapelle Neuve. Ce projet concerne deux bâtiments vieillissants : le Ti-koad, bâtiment d'accueil datant des années 2000 et la cantine datant des années 1970-1980.

L'enveloppe globale des travaux est estimée à 452 680 € avec un autofinancement à hauteur de 49 %.

Les travaux doivent conduire à :

- Corriger les désordres (infiltrations d'eau, désordres couvertures, évacuation eau, luminosité, ...),
- Améliorer la performance énergétique (isolation, systèmes de chauffage, éclairage, ...),
- Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés,

- Améliorer l'accessibilité PMR au niveau des extérieurs,
- Améliorer les fonctionnalités.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de mettre en place une gouvernance spécifique dédiée : un comité de pilotage appuyé par un comité technique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le lancement du projet de réhabilitation partielle de 2 bâtiments du Centre Forêt Bocage à La Chapelle-Neuve tel que décrit ci-dessus ;
- Valide les modalités de gouvernance du projet ;
- Confie le pilotage et les décisions inhérentes au projet au comité de pilotage.

DEL2024-04-119 **BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT - AVENANT À LA CONVENTION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET LE CENTRE FORÊT BOCAGE**

Depuis 2018, Guingamp-Paimpol Agglomération anime et finance un programme d'éducation à l'environnement à destination des écoles du territoire. Ainsi, les classes de maternelle ou de primaire, des écoles publiques et privées de l'Agglomération, peuvent profiter gratuitement chaque année d'une animation d'éducation à l'environnement et de la prise en charge du transport lorsque deux classes d'une même école se déplacent ensemble sur un site.

Vu la convention de partenariat signée entre l'association de découverte de la forêt et du bocage et l'Agglomération le 13 novembre 2018 ;

Vu les avenants à la convention signés le 1^{er} novembre 2019, puis le 20 juillet 2021 et le 16 août 2022 ;

Considérant que Bretagne Vivante s'est désengagée du programme pour l'année scolaire 2023/2024,

Considérant que le Centre Forêt Bocage va faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation sur la période 2024/2025 qui vont impacter son activité et que l'association aura besoin d'être soutenue par l'Agglomération pendant cette période ;

Vincent LE MEAUX : Sur le programme Watty, comme disait Christian, c'est un dispositif qui fonctionne bien et qui plaît bien aux élèves. J'en connais quelques-uns. J'en connais un à la maison qui suit le dispositif... Là, on est vraiment dans une dynamique autour de l'environnement et de la connaissance scientifique, ce qui est réjouissant.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Alloue la somme supplémentaire de 2 000 € à l'association de découverte de la forêt et du bocage pour la réalisation d'animations dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer un nouvel avenant avec l'association de découverte de la forêt et du bocage et tout document se rapportant à cette affaire.

DEL2024-04-120

BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT - MAISON DE L'ESTUAIRE : RÉVISION DES TARIFS

Considérant la réouverture de la Maison de l'estuaire à compter du 20 avril 2024 qui fait suite aux importants travaux de restauration du bâtiment réalisés par le Conservatoire du littoral et financés en partie par l'Agglomération ;

Considérant l'étude de positionnement réalisée en 2023 qui a permis de définir un projet pour la réouverture de la maison de l'estuaire ;

Considérant que les tarifs à la maison de l'estuaire n'ont pas été révisés depuis 2017 ;

Considérant l'augmentation des coûts de fonctionnement depuis 2017 ;

Il est proposé d'apporter des modifications sur la grille tarifaire des activités proposées par la Maison de l'estuaire.

	Tarif adulte	Tarif enfant	Tarif réduit*	Forfait
Animations « grand public »	6 €	3 €	3 €	-
Animations enfants	Gratuité pour 1 adulte accompagnateur	3 €	-	-
Evènementiels et spectacles	8 €	4 €	4 €	-
Sorties groupes enfants hors scolaires (ALSH...)	-	3 €	/	60 € (jusqu'à 20 enfants) +3 €/enfant supplémentaire
Club nature	-	8 €	/	Abonnement annuel (10 séances) : 70 €
Sorties groupes scolaires/étudiants	-	5 €	/	100 €/½ journée (jusqu'à 20 élèves) + 5 €/élève supplémentaire
Expositions, maraudage pédagogique (RDV, circuits, points infos)	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité

* les tarifs réduits concernent : les personnes de - de 18 ans, les étudiants, apprentis, invalides, handicapés, personnes bénéficiant du RSA et demandeurs d'emploi.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valider la grille tarifaire présentée pour une application à partir du 20 avril 2024.

DEL2024-04-121

BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 par le Service Biodiversité et Environnement, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Nom de l'association	Objet	Convention	Proposition 2024
Centre Forêt Bocage	Soutien au fonctionnement	Convention pluri-annuelle d'objectifs 2022-2025	24 000 €
Eau et Rivières de Bretagne	Soutien au fonctionnement du Centre Régional d'Initiation à la Rivière (accueil de séjours)	Convention annuelle	60 000 €
Les amis du Palacret	Soutien au fonctionnement	Convention annuelle	500 €
Etudes et Chantiers	Soutien au fonctionnement	Convention annuelle	7 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur les subventions listées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-122

**BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS
WAR-DRO AN NATUR**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 par le Service Biodiversité et Environnement, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2024 :

Nom de l'association	Objet	Convention	Proposition 2024
War-dro an Natur	Soutien au fonctionnement	Convention pluri-annuelle d'objectifs 2022-2024	4 000 €

Ne prennent pas part au vote DOYEN Virginie et PARISCOAT Dominique

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la subvention à War-dro an Natur ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer la convention d'objectifs et de financement correspondante ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-04-123 ÉNERGIE - WATTY À L'ÉCOLE 2023-2024 & 2024-2025 - POURSUITE DU PROGRAMME

Le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2025 prévoit d'accompagner les écoles maternelles vers la transition dans le cadre de l'action « Développer un projet éducatif en faveur de l'engagement citoyen ».

Ainsi, l'Agglomération propose aux communes du territoire de mobiliser à nouveau « Watty à l'école », un programme sur 2 ans qui sensibilise les usagers des groupes scolaires (enfants, enseignants, agents municipaux) aux économies d'énergie, d'eau et à la gestion des déchets. Outre la dimension pédagogique, le programme permet également le suivi et l'analyse des données énergétiques des bâtiments par la mise à disposition d'un tableau de bord.

Le programme Watty à l'école, porté par la société Eco CO2, est labélisé depuis 2012 par le Ministère en charge de la Transition écologique, ce qui lui permet de mobiliser les CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) pour cofinancer son action et réduire ainsi le reste à charge des communes.

L'Agglomération a négocié avec Eco CO2 des conditions préférentielles pour les communes du territoire, favorisant le déploiement de Watty à l'école sur l'année 2023/2024.

Il est également proposé de soutenir l'engagement des communes volontaires en apportant une aide financière à hauteur de 100 € par classe inscrite dans le dispositif. Les économies d'énergie générées doivent permettre à la commune de poursuivre le dispositif intégralement sur fonds propres. L'objectif inscrit au Plan Climat est d'accompagner 10 à 15 classes par an.

L'Agglomération invite les communes qui engagent des dépenses pour la rénovation thermique de leurs groupes scolaires à envisager la mise en œuvre simultanée de Watty à l'école pour le volet usages

et bonnes pratiques de la transition. Pour ces deux premières années 2021/2022 et 2022/2023, un total de 8 classes se sont engagées sur les communes de Plouézec, Plourivo et Coadout. Pour l'année 2023/2024, plus d'une vingtaine de classes s'est engagée sur les communes de Coadout, Grâce, Pabu, Paimpol, Plésidy, Ploubazlanec, Plouézec, Plouëc-du-Trieux, Plourivo, Pontrieux et Saint-Laurent.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la poursuite du déploiement du programme Watty à l'école sur la période scolaire 2023-2024 & 2024-2025 ;
- Délègue l'attribution des aides au Président, d'un montant de 100 euros par classe inscrite dans le dispositif ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

DEL2024-04-124

DIALOGUE SOCIAL - BREIZH AMICALE (AMICALE DU PERSONNEL DE L'AGGLOMÉRATION) SUBVENTION 2024

Vincent LE MEAUX : Sur le dialogue social, Yvon LE MOIGNE, c'est toi qui fermes le bal du Conseil d'agglomération ce soir, donc ça dépend comment tu mets le tempo... Ici, il y a eu beaucoup d'amoureux qui se sont retrouvés dans les bals de Bégard... J'en connais quelques-uns dans ma famille aussi. Donc d'une certaine manière, la parole est à toi pour le personnel de l'agglomération.

Yvon LE MOIGNE : On va clore le bal ! Alors, tout simplement, dans le cadre de la politique RH, nous portons une attention toute particulière à tout ce qui touche à l'action sociale. Outre notre adhésion au CNAS, au bénéfice des agents, nous avons aussi un certain nombre de mesures que nous prenons dans le cadre de cette politique en faveur des agents, et nous proposons à l'assemblée de voter la subvention en faveur de l'Amicale des agents, qui a l'originalité de s'appeler Breizh Amicale, pour qu'elle puisse mener à bien ses missions. Ses missions à trois niveaux : 1) bien entendu, le chèque dit de Noël qui est une somme forfaitaire par agent ; 2) évidemment, la reconnaissance de nos nouveaux retraités ; 3) et enfin, l'organisation de temps forts de convivialité dans l'année, de telle façon à mieux affirmer le sentiment d'appartenance. Tout ceci se chiffre à hauteur de 38 050 € et il est demandé, Président, d'obtenir l'avis favorable de l'assemblée, pour clore par un feu d'artifice cette belle réunion !

Vincent LE MEAUX : Merci. Y a-t-il des observations ? Yannick LE GOFF, tu fais partie de l'Amicale, ah bon ?

Yvon LE MOIGNE : Non, ce sont les agents et tu n'es plus agent. Tu ne peux pas cumuler !

Vincent LE MEAUX : Tu es sur le pont tous les jours de l'année, Yannick LE GOFF, mais on ne demande pas non plus d'être à l'Amicale du personnel, même si tu fais parfois un travail important.

Yannick LE GOFF : Je suis élu au CNAS, c'est pour ça que je disais que peut-être que je n'avais pas le droit...

Vincent LE MEAUX : OK, mais Vincent CLEC'H se serait déporté aussi. Là, c'est la Breizh Amicale, donc il n'y a pas de souci, il n'y a pas de confusion.

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240528-DEL2024_05_127-DE

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant les recommandations du cabinet Politeia missionné pour mener une étude sur la politique salariale et l'action sociale de l'Agglomération ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local et de la Breizh Amicale en particulier ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 au titre de la politique sociale de l'Agglomération, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération l'attribution d'une subvention suivant les modalités portées dans le tableau suivant :

Transfert des actions sociales initialement portées par l'Agglomération	Montant
Chèques cadeaux « Les vitrines de l'Armor à l'Argoat » à Noël	18 400 €
Reconnaissance des nouveaux retraités	3 500 €
<i>Sous-total</i>	<i>21 900 €</i>
Actions portées en propre par l'Amicale	Montant
Organisation de deux temps forts conviviaux (Avant l'été et en fin d'année pour Noël : spectacle, cadeaux, repas...)	16 150 €
<i>Sous-total</i>	<i>16 150 €</i>
TOTAL	38 050 €

L'Agglomération s'engage également à mettre à disposition de l'Association des locaux, et à autoriser les membres du Bureau de l'association à intervenir sur leur temps de travail au bénéfice de l'association dans la limite de 23h/an/membre du bureau.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 38 050 € ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Vincent LE MEAUX : Donc on va caler les Conférences des Présidents, comme on l'a dit tout à l'heure, sur des sujets un peu épineux, mais il y a le Conseil d'agglomération le 28 mai prochain. Donc à bientôt et bonne fin de soirée ! Ce sera à Callac, et le dernier Conseil d'Agglo sera à Plourivo. Allez, bonne soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.

Vu,
Le Président
Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,
Yannick ECHEVEST